

## Compte rendu du Conseil Communautaire du lundi 12 avril 2021 à 18h30

Sylvie DEZARNAUD ouvre la séance du conseil communautaire en annonçant son déroulement :

- ❖ en présentiel sur le seul site de la salle de spectacles du Conservatoire de St Clair du Rhône dans le cadre fixé par la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020, et de la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021.
- ❖ Conformément aux règles du confinement, la séance sera fermée au public mais ouverte aux journalistes. La séance sera retransmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien sera diffusé sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)
- ❖ Les règles relatives au lieu de réunion du conseil communautaire, de publicité de la séance, de quorum et procurations sont adaptées au contexte de crise sanitaire. En particulier et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire le quorum est abaissé au tiers des membres en exercice du conseil communautaire présents, chaque conseiller pourra être porteur de deux pouvoirs.

Sylvie DEZARNAUD informe que le prochain conseil communautaire se tiendra à Cour et Buis afin d'assurer une alternance géographique de ses séances et cède la parole à Isabelle DUGUA pour l'appel.

### **MEMBRES PRESENTS :**

AGNIN	M. MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme ZABOROWSKI Dorothee
BEAUREPAIRE	M. PAQUE Yannick, Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, Mme MONNERY Annie
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mme FAYOLLE Claudette
CHALON	Mme PUPAT Danielle
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André, M. DARBON Thierry, Mme ALBUS Delphine, M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	M. PIVOTSKI Pierre

PACT	M. ILTIS Laurent
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	M. MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert, M. PEY René, Mme BONNET Josette, M. ROUSVOAL Marc, Mme HAINAUD Marie-Christine
SABLONS	M. TEIL Laurent, Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier, Mme LECOUTRE Sandrine, M. DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARAD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe, Mme LIBERO Marie-France, M. CORRADINI Louis, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda,
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier, Mme GIRAUD Dominique
SONNAY	M. LHERMET Claude
VERNIOZ	M. REY Jean-Marc
VILLE SOUS ANJOU	M. SATRE Luc

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Yann FLAMANT pouvoir à M. Yannick PAQUE, M. Kenan SOLMAZ pouvoir à Mme Annie MONNERIE, M. Jean-Paul IMBLOT pouvoir à M. Robert DURANTON, M. Gérard BOUSSARD pouvoir à Mme Marie-Christine HAINAUD, Mme Nathalie LINOSSIER pouvoir à Mme Josette BONNET, Mme Christine RABIER pouvoir à M. Philippe GENTY

ABSENTS : M. Yann BERHAULT, M. Gabriel GIRARD, Mme Véronique REBERJOT, Mme Zerrin BATARAY

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

Sylvie DEZARNAUD met au vote l'approbation du compte rendu de la dernière séance.

### **1 – Personnel communautaire : créations de postes**

Sylvie DEZARNAUD présente les créations de postes proposées dans le cadre du BP 2021 qui s'inscrivent dans l'adaptation des moyens des services communautaires aux missions à exercer :

1. Création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint (DGA) des services d'établissements publics de coopération intercommunale de 40 à 150 000 habitants. Cet emploi fonctionnel de DGA vient compléter l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services créés par délibération du conseil communautaire du 23 janvier 2019.  
EBER sera ainsi doté d'un Directeur Général des Services et de 2 Directeurs Généraux Adjoints des Services. Cette composition implique pour un EPCI de plus de 40 000 habitants de compter au moins 40% de personnes de chaque sexe à partir de 3 emplois fonctionnels. Le second poste de DGA sera de ce fait une Directrice.  
La cadre communautaire nommée sur cet emploi fonctionnel, déjà responsable d'un service d'EBER, sera en charge des ressources et des moyens généraux.
2. Création d'un poste de Directeur des Services Techniques :  
- L'évolution des compétences de la communauté de communes motive la proposition de mise en place d'un poste de directeur des services techniques. Il est proposé à cet effet la création d'un poste d'ingénieur à temps complet qui pourrait être pourvu en interne.

### 3. Service économie

- Le service économie d'EBER se compose actuellement de 4 agents pour 2,4 équivalents temps plein.

- Un responsable de service en détachement du syndicat mixte INSPIRA pour 50% de son temps
- Un agent à temps complet
- Un agent réparti pour 50% d'un temps complet au service économie et pour 50% d'un temps complet au service environnement
- Un agent mis à disposition par la commune de Salaise sur Sanne pour 40% d'un temps complet

- Il est proposé au conseil communautaire les modifications suivantes dans la composition de ce service :

- Le responsable du service fera l'objet d'une mutation au sein des services d'EBER et y exercera son activité à temps complet. Son domaine de responsabilité couvrira l'ensemble du secteur économique et l'aménagement du territoire.  
Au plan juridique, ce positionnement implique la création d'un poste d'ingénieur hors classe à temps complet et au plan financier cette création induit une dépense supplémentaire équivalente à 0,5 € TP.
- L'agent dont le temps de travail est partagé entre l'économie et l'environnement sera affecté à l'économie pour 100 % alors que la mise à disposition de l'agent de la commune de Salaise sur Sanne prendra fin.  
Ces 2 mouvements n'induisent pas de décision du conseil communautaire au vu des positions statutaires de ces 2 agents.
- La création d'un poste à temps complet de catégorie A (ou B) permettra de compléter les moyens donnés à un service qui doit gérer une activité en constante progression.

En résumé, le conseil communautaire est appelé à créer :

- 1 poste d'ingénieur hors classe à temps complet
- 1 poste de catégorie A ou B à temps complet

### 4. Service environnement

- Le service environnement, hors gestion des déchets, se compose actuellement d'un poste à temps complet et d'un poste à 50% d'un temps complet. Ce dernier poste sera intégralement affecté à l'économie.

Au vu de cette situation et de l'importance de ce domaine d'activité, il est proposé au conseil communautaire la création d'un poste de catégorie A (ingénieur ou attaché) à temps complet pour exercer les fonctions de direction de l'Environnement et du Développement Durable.

### 5. Service aménagement du territoire

- La mise en œuvre du PLUI motive la demande de renforcement de ce service par la création d'un poste de catégorie A (ingénieur ou attaché) à temps complet.

### 6. Services finances

- La prise en compte du premier niveau d'intervention sur les affaires juridiques, contrats et de la gestion du RGPD implique d'affecter sur ces thématiques à temps complet l'agent qui suit actuellement ces missions en temps partagé avec les dossiers des marchés publics. Son temps de travail sur les affaires juridiques s'est par ailleurs accru avec le départ non remplacé du juriste.

- Afin de pouvoir traiter la partie marchés publics qui est en progression constante, il est proposé au conseil communautaire la création, à cet effet, d'un poste à temps complet (catégorie B ou C).

7. Service Ressources humaines

- L'augmentation du nombre d'agents d'EBER notamment du fait du transfert de la compétence eau et l'affectation d'une fonction nouvelle à la responsable actuelle du service motivent la demande de création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>nd</sup> classe à temps complet.

8. Services techniques

- Le remplacement du responsable des services techniques d'EBER par le responsable de l'antenne de Beaurepaire a impliqué de faire appel à une personne en intérim affectée à l'équipe technique de Beaurepaire qui a été réorganisée. Il est proposé au conseil communautaire de pérenniser cet emploi par la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

- Il est proposé au conseil communautaire de renforcer l'équipe des services techniques d'EBER principalement affectée aux services collecte déchets ménagers/voirie/espaces verts par la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

9. Redevance incitative

- Le fonctionnement de la R.I. implique depuis une longue période de faire appel à une personne en contrat pour assurer la distribution et la maintenance des bacs de collecte des déchets ménagers ainsi que les remplacements ponctuels en déchetterie. Il est proposé au conseil communautaire la pérennisation de ce poste par la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

- En synthèse, les créations de postes suivants sont proposées au vote du conseil communautaire :

- 1) Un emploi fonctionnel de directeur(rice) général(e) adjoint(e) des services d'un EPCI de 40 à 150 000 habitants (nomination d'un agent en poste)
- 2) Un poste à temps complet de directeur des services techniques avec le grade d'ingénieur (poste pourvu en interne)
- 3) Un poste à temps complet d'ingénieur hors classe à la tête des services économie-aménagement du territoire (nomination d'un agent en poste avec une dépense supplémentaire de 0,5 ETP)
- 4) Un poste à temps complet de catégorie A ou B au service économie (dépense supplémentaire de 1 ETP)
- 5) Un poste à temps complet de catégorie A pour exercer les fonctions de direction de l'environnement et du développement durable (dépense supplémentaire de 1 ETP)
- 6) Un poste à temps complet de catégorie A pour le PLUI (dépense supplémentaire de 1 ETP)
- 7) Un poste à temps complet de catégorie B ou C pour les marchés publics (dépense compensée partiellement par la nouvelle affectation d'un agent sur une partie des tâches précédemment assurées par un poste de juriste)
- 8) Un poste à temps complet de rédacteur principal 2<sup>nd</sup> classe à temps complet au service RH (dépense supplémentaire de 1 ETP)
- 9) 2 postes à temps complet d'adjoints techniques aux services techniques dont 1 poste correspondant à une vacance de poste du fait de la réorganisation de l'antenne de Beaurepaire
- 10) 1 poste à temps complet d'adjoint technique financé par le budget de la redevance incitative et pérennisant un poste déjà en place.

➤ **Le Conseil Communautaire, par 50 voix pour, 4 contre et 8 abstentions, approuve la création des postes à temps complet proposés par Madame la Présidente.**

### Transcription des débats :

Mme Sylvie DEZEARNAUD a présenté un tableau du nouvel organigramme avec la mise en place d'un CODIR.

Elle indique que le coût total pour la création de ces postes s'élève, pour une année pleine à environ 400 000 €, montant notifié dans le budget qui va être présenté dans le prochain point. Elle précise également que les postes sont ouverts et seront également notés sur la lettre EBER distribuée à tous les collaborateurs en même temps que les bulletins de salaire pour qu'ils puissent également se positionner.

M. Philippe GENTY souhaite revenir sur la diapo du CODIR en précisant qu'il est pour cette organisation de travail. Il précise que sa délégation « Urbanisme et aménagement du territoire » est une activité transverse par rapport aux autres directions, notamment avec le PLUI, quand le conseil communautaire aura décidé de le prescrire, et pense que ce n'est pas une bonne idée d'intégrer l'aménagement du territoire avec l'attractivité économique. L'aménagement du territoire n'a pas qu'un lien avec l'attractivité économique mais concerne également la totalité du développement du territoire (rural, industriel, habitat). (...) C'est un point avec lequel je ne suis pas d'accord, mais l'intérêt est de conserver le poste de Gaëtan BUZOLICH, qui a une très bonne connaissance du territoire, et sait répondre parfaitement aux élus, il est un appui technique essentiel et très compétent.

M. Axel MONTEYREMARDE est d'accord pour cette nouvelle organisation mais est inquiet pour le PCAET, car après discussion avec tous les vice-présidents, cela va donner du travail en plus, surtout pour le service de Philippe GENTY, alors que Gaëtan étant déjà débordé, je ne vois pas comment, vu l'organisation des services proposée, gérer cela et ce n'est pas au service environnement de le faire ni à chaque service concerné. Il va manquer de « petites mains » pour le faire.

Mme Sylvie DEZARNAUD, pour répondre à M. Axel MONTEYREMARDE, pense qu'avec des réunions de CODIR tous les 15 jours où il y aura des échanges, le travail sera plus fluide et amélioré car aujourd'hui, ce type de réunion n'existe pas.

Elle précise qu'une fois le CODIR en place, au complet, certaines choses entre les services pourront bouger. L'idée étant de garder le lundi matin, tous les 15 jours ou plus si besoin, pour discuter, échanger.

M. Yannick PAQUE précise que hormis le déséquilibre flagrant de certains postes du CODIR, il est assez surpris qu'après l'annonce du départ de M. Serge RAULT en mars 2022, soit mis en place une nouvelle organisation sachant qu'un nouveau directeur général des services va arriver, celui-ci n'aura pas choisi de cette organisation et cela peut le contraindre dans le travail.

Mme Sylvie DEZARNAUD précise M. Serge RAULT fera valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> mars 2022 et qu'il doit auparavant solder ses congés. De ce fait, l'arrivée du nouveau DGS est souhaitée en septembre. Au contraire, c'est maintenant qu'il faut mettre en place cette nouvelle organisation et que s'il y a des choses à bouger après, cela reste possible. Elle souhaite que cette organisation se mette en place début ou mi-mai mais qu'il est temps de le faire.

M. Gilles VIAL, précise effectivement que le timing, suite à l'annonce du départ de M. Serge RAULT et la nouvelle organisation des services peut poser question mais à bien compris que cette nouvelle organisation peut évoluer au fil du temps et peut s'équilibrer en fonction de la quantité et qualité de travail. Il est difficile de se prononcer aujourd'hui sur un sujet de cet ordre.

Mme Béatrice MOULIN martin s'interroge sur sa vice-présidence « emploi-insertion » car se retrouve aux côtés économiques et solidarité, il va falloir mettre en place des passerelles plus qu'importante, elle n'est pas convaincue. (...) Souhaite avoir le transfert entre l'insertion et l'économie, qui n'existe pas actuellement, d'où son inquiétude de ne pas voir le poste d'Hélène ALLOCHON noté sur son service.

Mme Sylvie DEZARNAUD répond qu'elle a laissé le service d'accompagnement vers l'emploi dans solidarité, il est mis entre 2.

M. Robert DURANTON pense que c'est une bonne chose qu'après 6 mois de présidence on arrive à une présentation des services qui correspondent à ce que souhaite la Présidente et la mise en place d'un CODIR pour cette interco d'une telle importance est normale. Il y aura peut-être des ajustements

à faire mais cela viendra avec le temps et aussi avec le nouveau DGS qui devra s'intégrer à l'équipe et travailler avec.

Mme Isabelle DUGUA va dans le sens de M. Robert DURANTON et Mme Sylvie DEZARNAUD, a travaillé dans une grande collectivité et confirme que la mise en place du CODIR est indispensable, permettant la transversalité, la communication entre les services et la présentation des dossiers qui peuvent être appelés à concerner des agents de services différents. C'est un moment important dans les échanges et l'avancée dans les dossiers. Elle s'interroge également sur le fait qu'un CODIR tous les 15 jours soit suffisant, mais des ajustements seront à faire (...)

M. Claude LHERMET pense la même chose qu'Isabelle DUGUA. Le moment est bon pour passer à une nouvelle organisation, celle déjà en place date depuis très longtemps, la communauté de communes a changé. Le nouveau DGS fera aussi son choix pour venir chez nous en fonction de l'organisation qu'il verra et des choses qu'il pourra apporter ou avec lesquelles il s'adaptera. Nous n'avons pas les moyens aujourd'hui de perdre du temps. L'autre aspect de ce CODIR est d'avoir une transvasabilité entre les différents éléments, les différents postes (...) et cette nouvelle organisation va pouvoir faire avancer les choses.

Mme Sylvie DEZARNAUD précise que le CODIR n'est pas à voter puisqu'il est dans la délégation de la présidence, mais elle tenait vraiment à prendre du temps pour en discuter.

M. Jean-Michel SEGUI souhaite revenir sur le poste de juriste et trouve dommage qu'il ne soit pas remplacé car il l'a sollicité plusieurs fois lors du mandat précédent et lui a été d'une grande aide. Il demande si une personne aussi compétente sera présente dans l'avenir.

Mme Sylvie DEZARNAUD répond que Karine PETIT, qui a fait l'intérim depuis le départ du juriste et assez compétente sur ce sujet et pour des questions vraiment pointues ou particulières, on peut questionner le cabinet PETIT, avec lequel on travaille très régulièrement.

Mme Sylvie DEZARNAUD souhaite passer aux votes de principe.

M. Philippe GENTY, après explication, précise qu'il vote contre l'organisation globale.

## **2 – Budget général**

Robert DURANTON introduit la présentation des différents budgets et remercie les services de la qualité du travail fourni et de l'effort d'explication.

Il donne la parole à Serge RAULT pour une présentation détaillée de chaque budget.

### **2-1/ Impôts locaux**

- La réforme des finances locales résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) entre dans une nouvelle phase en 2021. A compter de 2021, la garantie d'équilibre des ressources intercommunales est assurée par une fraction de la TVA nationale. Pour 2021, le montant de la TVA versée sera strictement égal aux pertes à compenser (Perte de la TH sur les résidences principales avec bases 2020 et taux 2017 + allocations compensatrices (AC) TH 2020 + moyenne des rôles supplémentaires (RS) de TH émis en 2018/2019/2020).

- A compter de 2022, les reversements seront réalisés à partir d'une fraction de TVA 2021 calculée début 2022 comme suit :

$$FTVA = \frac{(\text{Bases THRP 2020} \times \text{taux 2017}) + (\text{ACTH 2020}) + (\text{moyenne RS THRP 2018 à 2020})}{\text{TVA nationale 2021}}$$

Ce taux sera fixe et propre à chaque collectivité. Le montant de compensation versé évoluera chaque année selon la même tendance que le produit net de la TVA n-1. En cas de diminution du produit de la TVA, l'Etat versera aux EPCI un complément correspondant à la différence.

- Indépendamment de ce point essentiel, les éléments suivants peuvent être notés et les propositions suivantes de taux d'imposition 2021 sont formulées.

### **2-1-1/ Taxe d'Habitation**

- Les communes et EPCI n'ont pas à voter de taux de taxe d'habitation (TH) en 2021. En compensation de la perte de la TH sur les résidences principales, les EPCI perçoivent de l'Etat une dotation correspondant au transfert d'une fraction de la TVA nationale.

Les EPCI continuent cependant à percevoir la TH sur les résidences secondaires avec application du taux d'imposition 2019.

- En 2020 EBER a perçu un produit prévisionnel de TH de 6 109 411 € ainsi qu'une allocation compensatrice TH de 544 006 € soit un total (non compris les rôles supplémentaires) de 6 653 417 €. En 2021, EBER percevra 6 424 016 € de fraction de TVA et 232 779 € de TH sur les résidences secondaires soit un total de 6 656 795 €.

### **2-1-2/ Taxe Foncier Bâti**

Le vote du taux de Taxe sur le foncier bâti (TFB) est libre ; il devient le taux pivot (à la place de la TH) qui conditionne les évolutions des taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- Le taux de CFE ne peut pas augmenter plus que le taux de TFB ou que le taux moyen pondéré des taxes foncières s'il augmente moins.
- Le taux de CFE doit diminuer au moins autant que le taux de TFB ou que le taux moyen pondéré des taxes foncières s'il diminue plus.
- Le taux du foncier non bâti ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux du bâti foncier.

Les bases d'imposition de taxe sur le foncier bâti (comme celles de la CFE) sont impactées par la loi de finances 2021 qui a instauré une réduction de moitié de la base d'imposition des établissements industriels à compter de 2021. L'Etat verse aux collectivités une compensation égale chaque année à la perte de bases résultant de la réduction de moitié de la valeur locative cadastrale dans les conditions ci-après : « Perte de bases de l'année x taux d'imposition 2020 »

Les bases prévisionnelles 2021 de EBER s'établissent à 88 664 000 € alors que les bases effectives 2020 atteignaient 108 930 402 €.

Il est proposé au conseil communautaire de conserver pour 2021 le taux d'imposition 2020 (0,200 %) ce qui donne un produit fiscal de 177 328 €.

### **2-1-3/ Cotisation foncière des entreprises**

Les bases d'imposition de CFE enregistrent la même réduction de moitié de la base des établissements industriels que pour la taxe sur le foncier bâti et les mêmes modalités de compensation.

Les bases prévisionnelles 2021 de EBER s'établissent à 46 000 000 € alors que les bases effectives 2020 atteignaient 74 699 197 €. Le taux d'imposition 2020 de CFE s'établissait à 23,90 % avec une réserve de taux capitalisé de 0,030 % constitué en 2019 et utilisable jusqu'en 2022. Du fait de l'évolution du taux moyen pondéré des taxes foncières, le conseil communautaire ne peut pas augmenter réglementairement ce taux d'imposition ; le taux 2020 est le taux maximum possible sur 2021.

Il est proposé au conseil communautaire de conserver pour 2021 le taux d'imposition 2020 (23,90 %) ce qui donne un produit fiscal de 10 994 000 €.

- La comparaison des BP 2020 et 2021 implique de prendre en compte la somme des impositions de la CFE et de la TFB.

En 2020, leur produit prévisionnel s'établissait à 18 070 795 € (17 853 061 € + 217 734 €) alors qu'en 2021 il convient d'y adjoindre la compensation de la moitié des bases des établissements industriels versée par l'Etat, ce qui donne un produit de 18 319 653 € (10 994 000 + 177 328 + 7 105 822 + 42 503) en progression de 248 858 € par rapport à 2020.

### **2-1-4/ Taxe Foncier non bâti**

Les bases d'imposition passent de 1 913 258 € en 2020 à 1 911 000 € en 2021.

Il est proposé au conseil communautaire de conserver pour 2021 le taux d'imposition 2020 (2,58%) ce qui donne un produit fiscal de 49 304 €.

### **2-1-5/ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ex CCPR)**

Les bases prévisionnelles 2021 (54 492 892 €) progressent de 0,85 % par rapport aux bases définitives prévisionnelles 2020 (54 034 007 €).

Il est proposé au conseil communautaire de porter le taux d'imposition de 8,46 % à 9% afin de continuer à réduire la part du coût du service prise en charge par le budget général, ce qui établit un produit fiscal de 4 904 360 €.

Pour mémoire, le taux d'imposition de taxe d'habitation des résidences secondaires sera de 7,62 %.

➤ **Le Conseil Communautaire, unanime, fixe comme suit les taux d'imposition 2021 des taxes directes locales :**

○ <b>Cotisation Foncière des Entreprises :</b>	<b>23,90 %</b>
○ <b>Taxe foncière (bâti) :</b>	<b>0,200 %</b>
○ <b>Taxe foncière (non bâti) :</b>	<b>2,58 %</b>

➤ **Le Conseil Communautaire, unanime, fixe pour toutes les communes de l'ancienne communauté de communes du pays roussillonnais le taux d'imposition 2021 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9,00 %.**

### **2.2/ Budget général**

• Compte de gestion 2020

• Compte administratif 2020

• Affectation du résultat 2020

• Budget primitif 2021

- La section de fonctionnement 2020 s'établit à 63 638 746.70 € de recettes pour 58 830 633.36€ de dépenses ce qui établit un excédent de fonctionnement de 4 808 113.34€.

Le retrait comptable du virement de la section de fonctionnement (2 816 000 €) ramène « l'excédent supplémentaire » par rapport au primitif à 1 992 000 €.

Ce disponible « supplémentaire » du réalisé 2020 de la section de fonctionnement par rapport au prévisionnel trouve ses principales causes dans :

- \* La non-consommation de 448 000€ de crédits prévus en charges de personnel.
- \* La non consommation des crédits ouverts pour financer les budgets annexes et notamment le budget tourisme, enveloppe restante de 540 000€,
- \* Des rentrées fiscales supplémentaires pour 605 000€ avec notamment 373 000€ de rôles supplémentaires
- \* Des produits exceptionnels pour 950 000€ avec notamment 608 000€ de cessions d'immobilisations.
- \* A noter a contrario les chapitres 011 et 67 en dépenses, 70 et 75 en recettes dont le réalisé est supérieur au primitif dépenses ou inférieur au primitif recettes principalement du fait de la crise COVID.

- La section d'investissement 2020, s'établit à 19 201 933.28€ de recettes pour 14 465 174.48€ de dépenses soit un excédent d'investissement de 4 736 758.80€. Elle enregistre 7 040 378.04€ de restes à réaliser en dépenses pour 2 906 679.44€ de restes à réaliser en recettes soit un solde négatif de restes à réaliser de 4 133 698.60€.

La somme « réalisé + restes à réaliser » s'établit ainsi à 22 108 612.72€ de recettes pour 21 505 552.52€ de dépenses soit un solde positif de 603 060.20€.



Le BP 2021 s'équilibre à 62 688 000 € en section de fonctionnement et 19 876 000€ en section d'investissement.

Les tableaux annexés à la présente note détaillent les chiffres de l'exercice 2020 et les propositions pour le budget primitif 2021. Les commentaires ci-après portent ainsi à la fois sur 2020 et 2021.

### **2-2-1/Recettes de fonctionnement**

- Les recettes prévisionnelles du BP 2021 s'établissent à 62 688 000€ pour un primitif 2020 de 62 212 000€ et un réalisé 2020 de 63 638 746.70€.

#### **🔗 Principales observations sur les recettes de fonctionnement :**

#### **2-2-1-1/Chapitre 013 – Atténuation de charges - CA 2020 : 591 590.89€ / BP 2021 : 265 000 €**

##### **→ C/ 6419 : Remboursement des salaires des agents :**

**CA 2020 : 591 580.75€ / BP 2021 : 265 000 €**

- Principales recettes 2020 :

- |  |           |
|--|-----------|
| ▪ Remboursement par le budget annexe de la redevance incitative :  | 211 000 € |
| ▪ Remboursement par le syndicat école maternelle du Gontard (4 <sup>ème</sup> trimestre 2019 + année 2020) : | 221 000 € |
| ▪ Autres recettes (principalement pour arrêts maladie) :   | 153 000 € |
| ▪ Remboursement SDIS (agents sapeurs-pompiers volontaires) :   | 6 000 €   |

- Budget 2021 en baisse par rapport au réalisé 2020 du fait de la prise en charge du personnel du budget annexe redevance incitative directement dans son budget. Les crédits sont également retirés du chapitre 012 du budget général.

Intégration dans ce compte du remboursement d'une partie du salaire de l'agent du service environnement recruté dans le cadre de la procédure TEPOS.

#### **2-2-1-2/Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses - CA 2020 : 668 503.64€ / BP 2021 : 433 000 €**

##### **→ C/ 7013 : Vente produits résiduels :**

**CA 2020 : 126 680.42 € / BP 2021 : 100 000 €**

Baisse significative des recettes de ventes des produits issus du tri sélectif. La tendance reste à la poursuite de cette baisse de revenus.

##### **→ C/ 70323 : Droits de location :**

**CA 2020 : 30 523.78€ / BP 2021 : 30 000 €**

Prévisionnel 2021 établi sur la base du réalisé 2020 (concerne pour l'essentiel les locations des aires d'accueil des gens du voyage).

##### **→ C/ 704 : Rôles Travaux en régie – eaux pluviales :**

**CA 2020 : 21 077.33 € / BP 2021 : 20 000 €**

Les rôles des travaux réalisés par la régie d'assainissement en eaux pluviales sont intégrés au budget général.

##### **→ C/ 7062 : Redevances des services à caractère culturel :**

**CA 2020 : 217 098.40 € / BP 2021 : 100 000 €**

- Principales recettes 2020 :

▪ Conservatoire :	185 000 €
▪ CIEM Les Côtes d'Arey :	28 000 €
▪ Médiathèque :	3 600 €

- Le Réalisé 2020 est en forte baisse du fait de la crise sanitaire en cours. Le prévisionnel 2021 est calculé sur une base très réduite.

→ **C/ 70631 : Redevances des services à caractère sportif :**

**CA 2020 : 100 247.58 € / BP 2021 : 40 000 €**

- Principales recettes 2020 :

▪ Piscine Charly Kirakossian	
▪ (Natation scolaire et participations Département – rattrapage 2019 + année 2020)	54 400€
▪ Piscine Charly Kirakossian (entrées)	7 300 €
▪ Gymnase Saint Maurice l'Exil	
▪ (Participations Département – rattrapage année 2019 + année 2020)	29 600 €
▪ Piscine Beaurepaire	8 800€

- Le réalisé 2020 se maintient au niveau du prévisionnel 2020 principalement du fait des participations 2019 du Département. Les entrées piscine sont en fortes chutes du fait des périodes de fermeture des piscines en 2020. Prévisionnel 2021 placé à un niveau très limité du fait de la crise sanitaire.

→ **C/ 70632 : Redevances des services à caractère de loisirs :**

**CA 2020 : 0€ / BP 2021 : 0€**

- Recettes 2020 :

- Camping Beaurepaire : transféré au Budget Tourisme.
- Piscine Beaurepaire : transféré au compte C70631

Pas de crédits ouverts pour ce compte au BP 2021.

→ **C/ 7078 : Autres marchandises :**

**CA 2020 : 6 497.77 € / BP 2021 : 6 000 €**

Recettes provenant du rachat d'énergie par EDF pour la production des panneaux photovoltaïques situés sur la maison des associations.

Prévisionnel 2021 sur la base du réalisé 2020.

→ **C/ 70845 : Mise à disposition de personnel de l'EPCI aux communes :**

**CA 2020: 28 652.59 € / BP 2020 : 10 000 €**

Recettes provenant de la mise à disposition des communes d'agents administratifs de la communauté de communes. L'exercice 2020 a enregistré des rappels 2019.

Prévisionnel 2021 sur la base du prévisionnel 2020.

→ **C/ 70872 : Remboursement de frais par les budgets annexes :**

**CA 2020 : 32 628.53€ / BP 2021 : 41 000 €**

- Recettes 2020 :

▪ Assainissement	- 29 000 €
▪ Tourisme	6 500 €
▪ Transport	56 000 €

- Le remboursement prévisionnel du budget assainissement rattaché sur l'exercice 2019 ayant été supérieur à la réalité des recettes, ce compte enregistre une écriture négative sur le CA 2020. Le remboursement du budget Transports comprend les charges de personnel pour les années 2019 et 2020. Le remboursement du budget tourisme comprend pour l'essentiel des dépenses en électricité.

- Une recette prévisionnelle de 41 000€ est inscrite sur 2021.

→ **C/ 70875 : Remboursement de frais par les communes :**

**CA 2020 : 36 876€ / BP 2020 : 50 000 €**

- Recettes correspondant aux participations versées par les communes pour les interventions dans les écoles des enseignants du conservatoire. Recettes 2020 fortement impactées du fait de la crise sanitaire.

- Prévisionnel 2021 en hausse au regard du réalisé 2020, les enseignants intervenant dans les écoles en 2021 malgré la crise sanitaire en cours. Toutefois le prévisionnel est revu à la baisse au regard des autres années budgétaires du fait des incertitudes sur l'année 2021.

→ **C/ 70878 : Remboursement de frais par d'autres redevables :**

**CA 2020 : 61 897.27 € / BP 2021 : 30 000 €**

Les recettes 2020 affectées sur ce compte correspondent aux remboursements divers par les exploitants de biens économiques (commerces et entreprises) : taxes foncières, assurances..., pour les années 2019 et 2020.

Le prévisionnel 2021 est donc diminué de moitié pour tenir compte d'une seule année comptable.

→ **C/ 7088 : Autres produits d'activités annexes :**

**CA 2020 : 6 341.97€ / BP 2021 : 6 000€**

- Recettes 2020 :

- Vente composteurs CCPR : 2 200 €
- Remboursement frais de gestion chèques cadeau : 4 100 €

- Prévisionnel 2021 sur la base du réalisé 2020.

**2-2-1-3/Chapitre 73 – Impôts et taxes - CA 2020 : 50 211 023.57€ / BP 2021 : 44 105 000 €**

→ **C/ 73111 : Contributions directes :**

**CA 2020 : 24 351 294€ / BP 2021 : 11 596 426€**

La réforme de la taxe d'habitation et la loi de finances pour 2021 ont provoqué de profonds changements dans les écritures comptables du compte 73111 qui se décompose comme suit pour l'année 2021 :

- CFE : 10 994 000 €
- Foncier Bâti : 177 328 €
- Foncier non Bâti : 49 304 €
- Taxe additionnelle FNB : 143 015 €
- Taxe d'Habitation sur résidences secondaires : 232 779 €

Les éléments de comparaison avec l'exercice 2020 sont donnés au point précédent sur les impôts locaux.

→ **C/ 73112 : Cotisation Valeur ajoutée des Entreprises :**

**CA 2020 : 6 048 895€ / BP 2021 : 6 376 279 €**

Montant 2021 notifié par les services de l'Etat.

→ **C/ 73113 : Taxe sur les surfaces commerciales :**

**CA 2020 : 994 775 € / BP 2021 : 981 046 €**

Montant 2021 notifié par les services de l'Etat.

→ **C/ 73114 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux :**

**CA 2020 : 4 867 086€ / BP 2021 : 4 896 300 €**

Montant 2021 notifié par les services de l'Etat.

→ **C/ 7318 : Autres impôts locaux ou assimilés :**

**CA 2020 : 373 382 € / BP : 0€**

Recette 2020 correspondant aux rôles supplémentaires des impôts locaux. Pas d'inscription prévisionnelle sur 2021 tout en notant qu'il y aura certainement des recettes.

→ **C/ 73211 : Attributions de compensation :**

**CA 2020 : 37 627.57 € / BP 2021 : 37 627.00€**

Communes concernées par le reversement d'une AC à la communauté de communes :

Bellegarde Poussieu	12 662,97 €
Montseveroux	5 277,94 €
Pact	4 742,78 €
Pisieu	4 229,52 €
Primarette	10 714,36 €

Les montants effectifs de reversement sur 2021 seront fonction des décisions prises par les assemblées délibérantes après avis et rapport de la CLECT, suite aux alignements de l'intérêt communautaire intervenus fin 2020.

→ **C/ 73221 : Fonds national de garantie individuelle des ressources :**

**CA 2020 : 8 842 323 € / BP 2021 : 8 842 323 €**

Dotation stable au fil des années. Chiffre provisoire 2021 notifié par les services fiscaux.

→ **C/ 73223 : Reversement du FPIC :**

**CA 2020 : 72 362€ / BP : 0€**

Le reversement du FPIC devrait disparaître en 2021.

→ **C/ 7328 : Autres reversements de fiscalité :**

**CA 2020 : 46 741€ / BP 2021 : 46 623€**

Recettes provenant des reversements du département et de la région liés au pacte financier de la ZIP. Le prévisionnel 2021 est établi au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 7331 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :**

**CA 2020 : 4 576 538€ / BP 2021 : 4 904 360 €**

Produit de la TEOM 2021 estimé avec des bases d'imposition de 54 492 892 et proposition d'un relèvement du taux d'imposition de 0.54% qui passerait ainsi de 8.46% à 9%.

→ **C/ 7382: Fraction de TVA:**

**BP 2021 : 6 424 016 €**

La loi de finances 2021 prévoit pour les EPCI, en remplacement de la perte des recettes perçues pour la Taxe d'Habitation, une compensation par une nouvelle recette équivalente correspondant à une fraction de la TVA nationale perçue par l'Etat.

Ce compte vient compenser la perte de recettes aux comptes C73111 (5 856 000€) et C74 835 (544 000€).(Voir point précédent sur les impôts locaux).

**2-2-1-4/Chapitre 74 – Dotations et participations - CA 2020 : 9 913 110.33€  
/ BP 2021 : 16 390 000 €**

**→ C/ 74124 : Dotation d'intercommunalité :**

**CA 2020 : 33 953€ / BP 2021 : 33 000 €**

Crédits 2021 en retrait par rapport au réalisé 2020.

**→ C/ 74126 : Dotation de compensation groupements de communes :**

**CA 2020 : 2 970 092€ / BP 2021 : 2 950 000 €**

Crédits 2021 au niveau du réalisé 2020.

**→ C/ 744 : FCTVA :**

**CA 2020 : 286 132.22€ / BP 2021 : 250 000 €**

Réalisé 2020 comprenant des recettes 2019.

Prévisionnel 2021 en hausse au regard du prévisionnel 2020 du fait de l'augmentation des dépenses sur les comptes éligibles au FCTVA (C61522-1 et C61523-1).

**→ C/ 74718 : Autres participations de l'Etat :**

**CA 2020 : 4 517.57€ / BP 2021 : 20 000 €**

- Principales recettes 2020 :

- \* Culture (année 2019 et 2020) 48 000 € (2019+2020)
- \* Contrat enfance jeunesse : - 49 000 €

- Le prévisionnel 2020 avait rattaché sur ce compte, la subvention 2019 du contrat Enfance-Jeunesse. La subvention perçue en 2020 a été intégrée sur le compte C7478 ce qui explique le négatif sur le compte C74718 et de fait un réalisé 2020 très réduit.

Le prévisionnel 2021 contient uniquement les subventions attribuées au service culture par la DRAC (convention d'éducation aux arts et à la culture, les résidences...).

**→ C/ 7472 : Subventions Région :**

**CA 2020 : 13 000€ / BP 2021 : 13 000 €**

Ce compte regroupe les subventions culturelles versées par la Région dans le cadre des rencontres internationales du cinéma et des résidences d'auteurs.

Le prévisionnel 2021 tient compte des subventions attribuées.

**→ C/ 7473 : Subventions Département :**

**CA 2020 : 353 739€ / BP 2021 : 397 100 €**

- Recettes 2020 :

▪ Subventions CPEF	95 000 €
▪ Conservatoire	93 000 €
▪ Résidence Malka	14 000 €
▪ Résidence illustreurs	7 000 €
▪ Autres manifestations culturelles	1 200 €
▪ Acquisitions livres médiathèque	41 000 €
▪ Subvention aide à l'emploi Médiathèque	16 000 €
▪ Service accompagnement à l'emploi :	
○ Clauses d'insertion sociales	10 000 €
○ Parcours emploi renforcé	24 300 €
○ Remobilisation objectif emploi	4 000 €
▪ Petite enfance RAM	6 000 €
▪ Rencontres du cinéma	33 500 €

- Prévisionnel 2021 :

▪ Subventions CPEF	95 000 €
▪ Conservatoire	93 000 €
▪ Résidence auteurs	14 000 €
▪ Résidence illustrateurs	8 000 €
▪ Acquisitions livres médiathèque	51 000 €
▪ Subvention aide à l'emploi Médiathèque	47 600 €
▪ Service accompagnement à l'emploi :	
Clauses d'insertion sociales	10 000 €
Parcours emploi renforcé	30 000 €
Remobilisation objectif emploi	5 000 €
Coordination	4 000 €
▪ Petite enfance RAM	6 000 €
▪ Rencontres du cinéma	33 500 €

→ **C/ 74741 : Participations communes de l'EPCI :**

**CA 2020 : 46 126.12€ / BP 2021 : 35 000 €**

Ce compte budgétaire enregistre le remboursement à la communauté de communes par la commune de Beaurepaire de frais de fonctionnement de bâtiments communaux réglés par la communauté de communes (mairie, maison des associations...), et par la commune de St Clair pour le fonctionnement du bâtiment abritant le conservatoire. Le prévisionnel 2021 est en légère baisse au regard du réalisé 2020, du fait de remboursements 2019 perçus en 2020.

→ **C/ 74758 : Participations autres groupements de collectivités :**

**CA 2020 : 2 857.93 € / BP 2021 : 600€**

Ce compte contient les remboursements de fonctionnement du SEMIG et du budget redevance incitative au budget général. Crédits ouverts sur 2021 uniquement pour le SEMIG, les remboursements par le budget redevance incitative étant regroupés au compte C70872.

→ **C/ 7478 : Autres participations :**

**CA 2020 : 885 849.99€ / BP 2021 : 760 000 €**

- Principales dépenses 2020 :

▪ Déchets : éco organismes	513 000 €
▪ Gens du voyage	80 000 €
▪ Recettes CAF Enfance jeunesse	283 000 €
▪ Remboursement CPAM frais CPEF	9 500 €

- Prévisionnel 2021 intégrant une baisse des versements des éco-organismes.

→ **C/ 748313 : Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle :**

**CA 2020 : 4 624 561€ / BP 2021 : 4 624 561 €**

- Cette dotation, à la charge de l'Etat, compense les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle, comme son nom l'indique.

- Montant prévisionnel 2021 notifié par l'Etat.

→ **C/ 74832 : Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle :**

**CA 2020 : 28 513€ / BP 2021 : 25 000 €**

Montant 2021 placé au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 74833 : Etat compensation au titre de la CET (CVAE et CFE) :**

**CA 2020 : 107 019€ / BP 2021 : 7 227 161€**

Ce compte regroupe diverses allocations compensatrices de l'Etat dont la plus conséquente est la compensation sur les locaux industriels (7 105 822€).

→ **C/ 74834 : Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières :**

**CA 2020 : 174€ / BP 2021 : 42 680 €**

Ce compte regroupe diverses allocations compensatrices de l'Etat dont la plus conséquente est la compensation sur les locaux industriels (42 503€).

→ **C/ 74835 : Allocations compensatrices Taxe d'Habitation :**

**CA 2020 : 544 006€ / BP 2021 : 0 €**

La loi de finances 2021 prévoit pour les EPCI, en remplacement de la perte des recettes perçues pour la Taxe d'Habitation, une compensation par une nouvelle recette équivalente correspondant à une fraction de la TVA nationale perçue par l'Etat au compte C7382. Le compte C74835 n'est plus utilisé en 2021.

→ **C/ 7488 : Autres attributions et participations :**

**CA 2020 : 12 569.50 € / BP 2021 : 11 898 €**

Recettes provenant des rencontres internationales du cinéma et de la convention de partenariat avec la commune de Beaurepaire. Le réalisé 2020 a été très inférieur au prévisionnel du fait de la crise sanitaire.

Prévisionnel 2021 au niveau du réalisé 2020.

**2-2-2-5/ Chapitre 75 – Autres produits de gestion - CA 2020 :**

**1 065 702.70€ / BP 2021 : 1 264 000 €**

→ **C/ 752 : Revenus des immeubles :**

**CA 2020 : 892 174.21 € / BP 2021 : 916 360€**

- L'intégralité des loyers provient des Commerces, Entreprises et bâtiments publics conformément au tableau ci-dessous donnant le réalisé 2020 et les prévisions 2021.

A noter que la crise sanitaire 2020 a impacté ce compte avec l'annulation de plusieurs loyers sur 2020, ou le report d'échéances sur 2021.

Revenus des Immeubles	Année 2020		Année 2021		
	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Prévisionnel H1	Prévisionnel TTC	Budgétisé 2021
Maison de santé	86 000,00 €	44 809,88 €	48 306,06 €	57 967,27 €	57 967,00 €
Loyer Mairie Beaurepaire	140 000,00 €	133 715,01 €	133 731,42 €	133 731,42 €	133 731,00 €
Loyer centre technique Mutualisé Mairie Beaurepaire	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Gendarmerie	156 000,00 €	155 368,00 €	155 368,00 €	155 368,00 €	155 368,00 €
Trésorerie Beaurepaire	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Cinéma	15 000,00 €	10 579,51 €	4 408,13 €	5 289,76 €	5 289,00 €
Mairie de Beaurepaire Maison des associations	53 000,00 €	52 200,00 €	52 200,00 €	52 200,00 €	52 200,00 €
Endis ZA Fromentaux (Contrat avenant jusqu'au 30/08/2021)	2 000,00 €	1 440,00 €	800,00 €	960,00 €	960,00 €
Commerce et logement Cours et Buis	30 000,00 €	28 374,14 €	26 235,68 €	29 713,08 €	29 713,00 €
Commerce Monsteroux Milieu ( commerce + loyer)	6 000,00 €	4 826,58 €	5 027,94 €	5 279,64 €	5 279,00 €
Commerce et logement Bellegarde Poussieu	19 000,00 €	19 838,06 €	14 264,68 €	16 775,57 €	16 775,00 €
Commerce Montseveroux	7 000,00 €	5 783,28 €	3 008,20 €	3 609,84 €	3 609,00 €
Commerce Jarcieu (le bar du bar)	15 000,00 €	17 280,00 €	14 400,00 €	17 280,00 €	17 280,00 €
Ten cate	290 000,00 €	288 000,00 €	240 000,00 €	288 000,00 €	288 000,00 €
Figuet Mecanique	34 000,00 €	16 776,00 €	27 960,00 €	33 552,00 €	33 552,00 €
Armour Tech	28 000,00 €	29 218,00 €	24 597,96 €	29 517,55 €	29 517,00 €
Figuet stéphane	21 000,00 €	21 024,00 €	17 520,00 €	21 024,00 €	21 024,00 €
Canon (Yaalma)	11 000,00 €	11 088,00 €	9 240,00 €	11 088,00 €	11 088,00 €
Salvat - Immobilière DP	23 000,00 €	22 608,00 €	18 840,00 €	22 608,00 €	22 608,00 €
Durand Mécanique (DFI38)- vendu 2020	32 000,00 €	5 281,42 €	- €	- €	- €
Domaine de la colombière (Vendu)	8 000,00 €	4 293,34 €	- €	- €	- €
Uniton (Vendu en 2020)	- €	1 080,00 €	- €	- €	- €
Sirrat (loyer)		8 400,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €
<b>Total</b>		<b>905 983,22 €</b>	<b>828 308,07 €</b>	<b>916 364,13 €</b>	<b>916 360,00 €</b>

→ **C/ 7551 : Excédents des budgets annexes à caractère administratif :**

**CA 2020/ 0.00€ / BP 2021 : 177 525,23 €**

Le budget général encaisse le reversement final du budget annexe de la zone industrialo-portuaire de Salaise/Sablons. L'écriture n'ayant pu être réalisée sur l'année 2020, la somme est reportée au prévisionnel 2021.

→ **C/ 757 : Redevances versées par les fermiers :**

**CA 2020 : 173 528.49€ / BP 2020 : 170 114.77€**

Revenus provenant du crématorium de Beaurepaire (160 000 €), des fermages et de mise à disposition de terrain à la SAFER (5 500 €), de la redevance d'occupation du Domaine Public dû par l'exploitant du Centre Aquatique Aqualone (7 800€).

Prévisionnel 2021 au niveau du réalisé 2020.

**2-2-1-6/ Chapitre 76 – Produits financiers - CA 2020 : 29 396.64€ / BP 2021 : 18 000 €**

→ **C/ 7688 : Autres produits financiers :**

**CA 2020 : 29 396.64€ / BP 2021 : 18 000 €**

Recettes concernant des remboursements d'annuités d'emprunts par les budgets redevance incitative et syndicat intercommunal de l'école du Gontard. Le prévisionnel 2021 est en baisse du fait du terme d'un remboursement d'emprunt pour la redevance incitative.



**2-2-1-7/Chapitre 77 – Produits exceptionnels divers - CA 2020 : 972 845.48€  
/ BP 2021 : 22 000 €**

**→ C/ 7711 : Débits et pénalités :**

**CA 2020 : 78 941.43€ / BP 2021 : 1000 €**

Ce compte enregistre les pénalités appliquées aux entreprises dans le cadre du non-respect des clauses d'exécution des marchés publics. Le produit 2020 est exceptionnel, il s'explique pour l'essentiel par les pénalités versées par l'entreprise en charge du centre de tri pour les déchets ménagers issus de la collecte sélective.

Une enveloppe de 1000€ est ouverte au BP 2021.

**→ C/ 773 : Mandats annulés sur exercice antérieur :**

**CA 2020 : 3 217.22€ / BP 2021 : 1000 €**

Ce compte enregistre les avoirs ou remboursements sur les factures de l'année précédente.

Une enveloppe de 1000€ est ouverte au BP 2021. Un avoir d'EDF pour le gymnase de Beaufort est attendu (cf. observations compte de dépenses 60612).

**→ C/ 775 : Produits des cessions d'immobilisations :**

**CA 2020 : 607 861.33€ / BP 2021 : 0 €**

Ce compte enregistre les ventes réalisées sur des biens immobiliers. En 2020, ont été enregistrées les ventes aux professionnels de santé des locaux de la maison de santé à Beaufort, ainsi que des ventes de commerces et entreprises.

Pas de crédit ouvert au BP 2021, les prévisions des ventes sont enregistrées sur un compte budgétaire (C024 – investissement recettes) différent du compte de réalisation des écritures comptables (C775 – fonctionnement recettes).

**→ C/ 7788 : Produits exceptionnels divers :**

**CA 2020 : 282 825.50€ / BP 2021 : 20 000 €**

- Principales recettes 2020 :

- Dégrèvement taxe d'aménagement Médiathèque 50 500€
- Dégrèvement divers taxe foncière 2019 5 100€
- Remboursement divers sinistres 10 800€
- Remboursement dommage-ouvrage sinistre Médiathèque 11 800€
- Remboursement frais par Mission locale Isère Rhodanienne

(1er semestre 2020)

- Remboursement exceptionnel EDF 9 500€
- Remboursement trop perçu assurance du personnel 79 600€
- Subvention exceptionnel Etat – achats masques COVID 16 200€
- Régularisation vente 2019 matériel Boulangerie Bellegarde Poussieu 75 500€
- 15 200€

- Prévisionnel 2021 ramené au niveau du BP 2020.

**2-2-1-8/ Chapitre 78 – Reprise sur amortissements et provisions - CA 2020 :  
42 453.73€ / BP 2021 : 41 000 €**

**C/ 7817 : Reprise sur provisions :**

**CA 2020 : 42 453.73€ / BP 2021 : 41 000€**

Ce compte reprend le réalisé de l'année 2020 au compte de dépenses C6817 (40 891.11€) pour déterminer le montant prévisionnel 2021.

## **Recettes d'ordre :**

### **C/722 : Immobilisations corporelles**

**CA 2020 : 17 736.54€ / BP 2021 : 20 000€**

Recettes d'ordre destinées à l'amortissement des rôles de travaux en eaux pluviales réalisés par la régie assainissement. Ecritures neutralisées par une dépense d'ordre d'investissement au compte C2315 (chapitre 040).

A noter que le compte C7761 sert à l'enregistrement des moins-values lors des ventes. Ce compte n'est pas un compte budgétaire qui doit être provisionné. Cela explique le dépassement budgétaire sur le chapitre d'ordre.

### **C/ 777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées :**

**CA 2020 : 103 995.99 € / BP 2021 : 130 000€**

Recettes d'ordre pour les amortissements des subventions d'investissement dont les écritures se compensent par des dépenses d'ordre d'investissement sur les comptes C139 (chapitre 040).

### **C/ 7811 : reprises sur amortissements incorporelles ou corporelles :**

**CA 2020 : 2 876.07 € / BP 2021 : 0€**

Ce compte permet de régulariser des écritures d'amortissements antérieurs. Pas de crédits ouverts sur 2021.

## **2-2-2/ Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'établissent à 57 435 000€ pour un primitif 2020 de 56 418 000€ et un réalisé 2020 de 55 298 509.35€.

Le différentiel de 1 120 000€ entre les dépenses réelles du BP et du CA 2020 a pour motifs principaux :

- Un disponible de 450 000€ au chapitre frais de personnel (postes devenus vacants courant 2020 non remplacés dans l'immédiat et reports dans les nominations sur les postes créés)
- Le non versement en 2020 de la Contribution au Redressement des Finances Publiques budgétisée pour 672 000€. L'exercice 2021 réglera les années 2020 et 2021 de la CRFP. On notera que cette situation a pour effet de majorer de 672 000€ le BP 2021 qui, sans ce double règlement, aurait été en fait de 56 763 000€ (au lieu de 57 435 000€). La progression entre le BP2020 et le BP 2021 aurait ainsi été de 0.61% au lieu de 1.80%.
- Un disponible de 685 000€ au chapitre 65 résultant principalement d'un moindre versement des subventions du budget général aux budgets tourisme (- 400 000€) et transports (- 110 000€)
- A contrario, on notera un réalisé 2020 supérieur au primitif 2020 sur les chapitres 011 charges à caractère général (+ 188 000€) et 67 charges exceptionnelles (+ 341 000€) principalement liées aux dépenses Covid.

Les principales progressions du BP 2021 par rapport au CA 2020 concernent les chapitres frais de personnel pour les motifs détaillés ci-après (report dans les créations de postes, remplacement d'agents sur des postes devenus vacants en 2020 et création de postes 2021) et atténuations de produits (avec le report sur 2021 du règlement de la Contribution 2020 au Redressement des Finances Publiques).

**🔗 Commentaires sur divers comptes de la section de fonctionnement :**

**2-2-2-1/ Chapitre 011 - Charges à caractère général - CA 2020 :**

**10 342 735.47€ / BP 2021 : 10 751 000 €**

L'exercice 2020 a enregistré des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire du COVID-19, notamment pour aménager les locaux et les bureaux des agents, pour équiper le personnel de masques et gel hydroalcoolique, et augmenter les prestations de nettoyage des locaux. (366 785.65€)

**→ C/ 60611 : Eau - Assainissement :**

**CA 2020 : 50 012.36€ / BP 2021 : 50 000 €**

Principales dépenses 2020 :

▪ Piscine Charly Kirakossian	17 000 €
▪ Piscine Beaurepaire	8 000€
▪ Aires d'accueil des gens du voyage	6 500 €
▪ Gymnase Saint Maurice l'Exil et piste d'athlétisme	7 800 €

Les crédits ouverts en 2021 sont au niveau du réalisé 2020. A noter une baisse des fréquentations de gymnases par les scolaires et associations en 2020 du fait de la crise sanitaire en cours. Ce constat continue sur le premier semestre 2021.

**→ C/ 60612 : Energie - Electricité :**

**CA 2020 : 244 345.40€ / BP 2021 : 300 000 €**

Principales dépenses 2020 avec un réalisé global inférieur au prévisionnel :

▪ Siège EBER	18 300 €
▪ Pôle de proximité de Beaurepaire	20 100 €
▪ Gymnase Salaise	6 500 €
▪ Gymnase Saint Maurice l'Exil	7 000 €
▪ Gymnase Beaurepaire	35 000 €
▪ Piscine Beaurepaire	22 000 €
▪ Piscine Roussillon	27 000 €
▪ Médiathèque Saint Maurice l'Exil	33 000 €
▪ Aires d'accueil des gens du voyage	20 500 €
▪ Cinéma	5 000 €
▪ Bâtiments Conservatoire	14 600 €
▪ Maison de santé	2 800 €
▪ Avenir vers l'Emploi	2 700 €
▪ Gares	5 500 €
▪ Camping (dépenses remboursées par le budget tourisme)	4 500 €
▪ CPEF	2 500 €

A noter que le réalisé 2020 est impacté par les conséquences de la crise sanitaire avec la fermeture des bâtiments publics en 2020. Le Prévisionnel 2021 est relevé sans pour autant atteindre le montant prévisionnel 2020. Il tient également compte du changement tarifaire dans le cadre du groupement de fourniture d'électricité avec Territoire 38 et l'achat d'électricité verte. Concernant le gymnase de Beaurepaire, une surfacturation d'EDF a été enregistrée en 2020, elle sera compensée par un avoir en 2021 au compte C773.

**→ C/ 60613 : Chauffage urbain :**

**CA 2020 : 0€ / BP 2021: 0 €**

Le compte chauffage urbain utilisé en 2019, n'est plus utilisé en 2020. Les dépenses de ce compte sont transférées au compte C60621 conformément à la nomenclature comptable.

→ **C/ 60621 : Combustibles :**

**CA 2020 : 120 873.28 € / BP 2021 : 130 000 €**

Principales dépenses 2020 avec un réalisé supérieur au prévisionnel 2020 pour les raisons évoquées ci-dessus:

▪ Gymnase Saint Maurice l'Exil :	12 900 €
▪ Gymnase Beurepaire :	10 800 €
▪ Gymnase Salaise	14 400 €
▪ Commerces:	5 500 €
▪ Cinéma Beurepaire :	4 000 €
▪ Piscine Roussillon	38 100 €
▪ Piscine Beurepaire	4 800 €
▪ Siège EBER	18 100 €
▪ Pôle de proximité Beurepaire	1 800 €
▪ Conservatoire	8 000 €
▪ Médiathèque	2 200€

Prévisionnel 2021 sur la base du réalisé 2020 avec une légère augmentation afin d'intégrer la hausse des tarifs de gaz en 2021.

→ **C/ 60622 : Carburants :**

**CA 2020: 76 328.93€ / BP 2021 : 95 000 €**

- Principales dépenses 2020 :

▪ Collecte OM	46 200 €
▪ Voirie	5 100 €
▪ Service administratif	9 000 €
▪ Assainissement	4 600 €
(dépenses remboursées par le budget assainissement)	
▪ Informatique	1 700 €
▪ Médiathèque	500 €
▪ Urbanisme	1 000 €
▪ Espaces verts	1 300 €
▪ Divers services	10 000 €

- Le réalisé 2020 est inférieur au prévisionnel du fait de la baisse du coût du carburant sur 2020 et de la baisse d'activité des services lors du confinement. Prévisionnel 2021 ramené à une année classique.

→ **C/ 60624 : Produits de traitement :**

**CA 2020 : 27 956.91 € / BP 2021 : 30 000 €**

- Règlement sur ce compte des produits d'entretien des piscines de Beurepaire et Roussillon. Les crédits ouverts pour 2021 sont au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 60631 : Fournitures d'entretien :**

**CA 2020 : 32 750.83 / BP 2021 : 35 000 €**

Principales dépenses sur le siège EBER (9 000 €). Les piscines ayant été peu ouvertes sur 2020, les dépenses en entretien ménager ont fortement chuté sur ces bâtiments alors que dans le même temps, les dépenses en désinfection pour les bâtiments administratifs ont évolué de façon exponentielle. Prévisionnel 2021 maintenu sur la base du réalisé 2020 afin de tenir compte de la crise sanitaire en cours.

→ **C/ 60632 : Fournitures de petit équipement :**

**CA 2020 : 12 031.27 € / BP 2021 : 17 000€**

Principales dépenses sur l'informatique (1 300 €), les services techniques (4 600 €) et le cinéma (1 700€).

Réalisé 2020 inférieur au prévisionnel. Prévisionnel 2021 maintenu au niveau du BP 2020.

→ **C/ 60633 : Fournitures de voirie :**

**CA 2020 : 40 677.47 € / BP 2021: 60 000 €**

Principales dépenses sur la signalisation verticale (21 800 €), entretien de la voirie (18 900€)

Réalisé 2020 inférieur au prévisionnel. Prévisionnel 2021 en hausse du fait de l'étendue de la compétence voirie sur l'ensemble du territoire.

→ **C/ 60636 : Vêtements de travail :**

**CA 2020 : 11 663.51 € / BP 2021 : 12 000 €**

Réalisé 2020 supérieur au prévisionnel. Prévisionnel 2021 fixé au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 6064 : Fournitures administratives :**

**CA 2020 : 45 052.73 € / BP 2021 : 45 000 €**

Pas d'observation spécifique. Le prévisionnel 2021 est basé sur le réalisé 2020.

→ **C/ 6065 : Livres, disques, cassettes, ... :**

**CA 2020 : 86 564.29 € / BP 2021 : 90 000 €**

Il est proposé de maintenir l'inscription d'une dépense communautaire globale (MTR + réseaux) de 90 000 € pour 2021.

→ **C/ 6068 : Autres matières et fournitures :**

**CA 2020 : 498 096.86 € / BP 2021 : 300 000 €**

- Un compte « fourre-tout » avec notamment des acquisitions :

▪ Administration générale :	243 900 €
(dont 200 000€ d'achat de masques à la population)	
▪ Environnement :	18 200 €
▪ Collecte om	3 600 €
▪ Conteneurs :	11 200 €
▪ Conservatoire :	32 700 €
▪ Informatique	12 800 €
▪ Communication	9 600 €
▪ Services techniques :	29 500 €
▪ Prévention travail :	39 500 €
▪ Piscine Roussillon :	6 300 €
▪ Gymnase St Maurice l'Exil	8 300 €
▪ CPEF	5 100 €

Le réalisé 2020 fait état des conséquences directes du COVID sur ce compte : achats des masques, plexiglass... soit 60% de dépenses liées directement à la pandémie. Prévisionnel 2021 maintenu à un niveau élevé par rapport à une année pleine, notamment du fait de dépenses toujours existantes liées à la COVID.

→ **C/ 611 : Contrats prestations de services avec des entreprises :**

**CA 2020 : 6 027 716.99 € / BP 2021 : 6 150 000 €**

Principales dépenses 2020 :

▪ Déchets ménagers	5 300 000 €
▪ Pôle petite enfance	284 000 €

<i>(Prestations Léo Lagrange – 13 mois comptabilisés en 2020)</i>	
▪ Jeunesse (BAFA + Poste Coordonnateur)	15 400 €
▪ Gens du voyage	121 000 €
▪ CIEM Les Côtes d’Arey	0 €
<i>(Changement de compte en 2020, affectation au compte C65541)</i>	
▪ Piscines Beaurepaire et Roussillon	20 000€
<i>(Analyse des eaux et Prestation agents sécurité été 2020 pour la Piscine de Roussillon - Pas de prestations surveillance de baignade réglées sur ce compte en 2020 pour la piscine de Beaurepaire)</i>	
▪ Médiathèque / Lecture Publique	31 400 €
▪ Conservatoire	24 000 €
▪ Administration générale	100 000 €
<i>(Logiciel finances récupérations des données des ex-syndicats – Intervention RH logiciel du personnel – logiciel gestion de la dette - contrat LaPoste)</i>	
▪ Info Com	18 000 €
▪ Culture Manifestations	13 000 €
▪ Logement (Permanences amélioration de l’habitat)	10 000 €
▪ Propreté urbaine (tags – graffiti – épaves de véhicules)	9 200 €
▪ Voirie (prélèvements et analyse de chaussée)	9 500 €

Prévisionnel 2021 légèrement en hausse au regard du réalisé 2020 afin d’intégrer des prestations de service ou manifestations culturelles qui n’avaient pas été réalisées sur 2020 du fait de la crise sanitaire.

Les dépenses en déchets ménagers sont maintenues au niveau du réalisé 2020 pour le BP 2021, la hausse de la TGAP étant compensée en partie par une TVA à 5.5% pour la revalorisation des déchets. A noter la suppression des dépenses en propreté urbaine (tags – graffiti – épaves de véhicules), la charge incombant aux communes à partir de 2021.

→ **C/ 6132 : Locations immobilières :**

**CA 2020 : 50 870.02 € / BP 2021 : 45 000 €**

- Principales dépenses 2020 :

▪ MOB (Beaurepaire – un trimestre 2019 comptabilisé)	20 500 €
▪ MLIR (Roussillon)	12 700 €
▪ Parkings gares Péage de Roussillon et Saint Clair du Rhône	15 800 €

- Prévisionnel 2021 sur la base du réalisé 2020 hors MOB.

→ **C/ 6135 : Locations mobilières :**

**CA 2020 : 33 618.77 € / BP 2021 : 34 000 €**

Locations diverses : véhicules ; photocopieurs, exposition, auto laveuse...

Prévisionnel 2021 sur la base du réalisé 2020.

→ **C/ 614 : Charges locatives et de copropriété :**

**CA 2020 : 36 063.18 € / BP 2021 : 36 000 €**

Charges locatives de la maison de Santé gérées par Foncia.

Prévisionnel 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 61521 : Entretien terrains :**

**CA 2020 : 13 540.30€ / BP 2021 : 10 000 €**

Principales dépenses 2020 :

▪ Gymnase Beaurepaire :	3 000 €
▪ Commerce Cour et Buis	1 700 €
▪ Déchetteries	9 400 €

Travaux de sécurisation des déchetteries en 2020. Prévisionnel au niveau du BP 2020 du fait de dépenses exceptionnelles en 2020.

→ **C/ 615221 et C/615228 : Entretien bâtiments :**

**CA 2020 : 112 274.81 € et 750€ / BP 2021 : 110 000 € et 5 000 €**

Principales dépenses 2020 :

▪ Siège EBER	2 400 €
▪ Pôle de proximité	2 200 €
▪ Gendarmerie	4 500 €
▪ Cinéma	1 200 €
▪ Gymnase Saint Maurice l'Exil	5 400 €
▪ Gymnase Salaise	3 400 €
▪ Piscine Roussillon	8 200 €
▪ Aires d'accueil gens du voyage	24 500 €
▪ Commerces	2 200 €
▪ Entreprises	8 300 €
▪ Conservatoire	10 500 €
▪ Déchetteries	1 200 €
▪ Pôle petite Enfance	1 100 €
▪ Médiathèque	10 600 €
▪ Service technique	24 000 €

Prévisionnel 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 615231 et C/615232 : Entretien de voies et réseaux :**

**CA 2020 : 1 314 167.11 € et 16 806.70 € / BP 2021 : 1 670 000 € et 60 000 €**

Principales dépenses 2020 :

▪ Entretien voirie :	675 000 €
▪ Signalisation horizontale :	265 000 €
▪ Entretien fossés :	228 000 €
▪ Eaux pluviales :	64 000 €
▪ Glissières de sécurité :	74 000 €

Crédits 2021 supérieur au réalisé 2020 du fait de l'étendue de la compétence voirie sur l'ensemble du territoire.

→ **C/ 61551 : Entretien matériel roulant :**

**CA 2020 : 165 426.51€ / BP 2021 : 170 000 €**

Principales dépenses sur les véhicules de collecte OM (125 700 €).

Réalisé 2020 en augmentation du fait du parc vieillissant des véhicules de collecte OM.

Enveloppe maintenue au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 61558 : Entretien autres biens mobiliers :**

**CA 2020 : 9 788.05€ / BP 2020 : 10 000 €**

Principales dépenses 2020 sur le conservatoire pour les réparations d'instruments de musique (8 700 €) Crédits 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 6156 : Maintenance :**

**CA 2020 : 141 608.09€ / BP 2021 : 140 000 €**

Dépenses de maintenance réparties sur de nombreux postes notamment administration générale (49 500€), médiathèque (16 500€), SIG (5 000 €), services techniques (7 200 €), conservatoire (10 000€), gymnases (5 000€)

Crédits 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 6161 : Primes d'assurances :**

**CA 2020 : 93 145.50 € / BP 2021 : 95 000 €**

Crédits 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/6162 – Assurances Dommages Ouvrages**

**CA 2020 : 34 283.95€ / BP 2021 : 20 000€**

Réalisé 2020 pour l'assurance dommages Ouvrages des bâtiments en extension et construction : solde Médiathèque (11 100€), acomptes Conservatoire (10 600€) et services techniques (12 500€). Les crédits 2021 prévoient les soldes des assurances dommages ouvrages pour le Conservatoire et les services techniques.

→ **C/ 617 : Etudes et recherches :**

**CA 2020 : 167 715.35 € / BP 2021 : 100 000 €**

Principales dépenses 2020 :

- Etude substitution nappe alluviale : 107 000 €
- PCAET : 25 000 €
- Etude compétence Petite Enfance 25 400 €

Crédits 2021 en baisse du fait de la réalisation sur 2020 d'une majeure partie des études liées à l'étude substitution nappe alluviale. Pour 2021, les dépenses liées au PCAET sont maintenues, et des crédits sont ouverts pour l'étude de stratégie agricole et alimentaire.

→ **C/ 6182 : Documentation générale et technique :**

**CA 2020 : 11 159.56€ / BP 2021 : 11 000 €**

Renouvellement des abonnements aux divers documents techniques utilisés par les services. Pas d'observation spécifique. BP 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 6184 : Versements à des organismes de formation :**

**CA 2020 : 36 713.16 € / BP 2021 : 50 000 €**

Dépenses concernant pour l'essentiel des formations autres que le CNFPT.

Le réalisé 2020 est en forte baisse au regard du prévisionnel 2020 du fait de l'annulation de plusieurs formations dans le cadre de la crise sanitaire en cours.

Prévisionnel 2021 maintenu au niveau du prévisionnel 2020 avec la volonté de renforcer les actions de formation dès que les conditions sanitaires le permettront.

→ **C/ 6225 : Indemnités au comptable et aux régisseurs :**

**CA 2020 : 0.00€ / BP 2021: 0.00€**

Suite à la réforme des trésoreries les indemnités au comptable public sont supprimées.

→ **C/ 6226 : Honoraires :**

**CA 2020 : 61 226.35€ / BP 2020 : 100 000 €**

- Principales dépenses 2020 :

- Missions d'assistance juridique 6 100 €
- Examens médicaux CPEF 3 400 €
- Gestion chèques cadeaux ex CCTB 18 500 €
- Missions architecte conseil CAUE 8 400 €
- Frais de notaires liées aux actes de vente 16 650 €

- Crédits 2021 placés au niveau du BP 2020 notamment du fait des missions d'assistances juridiques.

→ **C/ 6227 : Frais d'actes et contentieux :**

**CA 2020 : 44 576€ / BP 2021 : 45 000 €**

Dépenses juridiques dans le cadre de contentieux.

- Crédits 2021 à hauteur du réalisé 2020.



→ **C/ 6228 : Divers :**

**CA 2020 : 25 186.73 € / BP 2021 : 25 000 €**

Principales dépenses 2020 :

- Compagnie Malka (voir compte C611)
- Cinéma Beaufort 20 400 €
- Jeunesse : projection de films 4 800 €

Prévisionnel 2021 au niveau du réalisé 2020, les prestations culturelles étant rassemblées au compte C611.

→ **C/ 6231 : Annonces et insertions :**

**CA 2020 : 52 361.89€ / BP 2021 : 50 000 €**

Principales dépenses 2020 autres que les annonces légales de marchés publics :

- Cinéma Beaufort (RIC) 22 000 €
- Plu 3 900 €

Prévisionnel 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 6232 : Fêtes et cérémonies :**

**CA 2020 : 11 341.54 € / BP 2021 : 8 000 €**

Prévisionnel 2021 maintenu au niveau du BP 2020.

→ **C/ 6236 : Catalogues et imprimés :**

**CA 2020 : 8 636.99€ / BP 2021 : 10 000 €**

Dépenses liées à l'impression des documents internes.

Crédits 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 6237 : Publications :**

**CA 2020 : 26 147.50 € / BP 2021 : 55 000 €**

Principales dépenses 2020 :

- Médiathèque/Culture 5 300 € (dont création graphique)
- Publications info-com (magazines...) 13 000 €

Le réalisé 2020 reflète les conséquences de la crise sanitaire sur ce compte, les manifestations culturelles 2020 ayant été fortement impactées.

Le prévisionnel 2021 est remis au niveau du BP 2020.

→ **C/ 6247 : Transports collectifs :**

**CA 2020 : 3 052.58 € / BP 2021 : 7 000 €**

Dépenses de transport principalement pour le cinéma ou l'école de musique.

Prévisionnel 2021 placé à un niveau intermédiaire entre le BP et le CA 2020.

→ **C/ 6251 : Voyages et déplacements :**

**CA 2020 : 2 707.75 € / BP 2021 : 4 000 €**

Principales dépenses 2020 :

- Rencontres internationales du cinéma 0 €
- Résidence d'artiste médiathèque Saint Maurice l'Exil 2 000 €

Prévisionnel 2021 placé à un niveau intermédiaire entre le BP et le CA 2020.

→ **C/ 6257 : Réceptions :**

**CA 2020 : 18 292.98 € / BP 2021 : 15 000 €**

Mêmes observations que pour le compte précédent.

→ **C/ 6261 : Frais d'affranchissement :**

**CA 2020 : 53 855.79 € / BP 2020 : 55 000 €**

Crédits 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 6262 : Frais de télécommunication :**

**CA 2020 : 86 066.07 € / BP 2021 : 90 000 €**

Prévisionnel 2021 fixé au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 627 : Services bancaires et assimilés :**

**CA 2020 : 694.52 € / BP 2021 : 5 000 €**

Le BP 2021 intègre les dépenses de frais de commission sur les emprunts.

→ **C/ 6281 : Concours divers (cotisations) :**

**CA 2020 : 22 082.22 € / BP 2021 : 23 000 €**

Principales dépenses 2020 :

▪ Association des Maires :	5 543,85 €
▪ ADCF (intercommunalités) :	7 239.44 €
▪ ARCICEN (collectivités « nucléaires ») :	1 200,00 €
▪ Association Alliance Villes Emploi :	1 398.93 €
▪ IRMA (Institut des Risques Majeurs) :	500,00 €
▪ TENNERDIS :	6 000,00 €

A noter en 2020, une augmentation pour la cotisation à l'ADCF.

Le BP 2021 se situe au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 6283 : Frais de nettoyage des locaux :**

**CA 2020 : 206 892.76 € / BP 2021 : 220 000 €**

Principales dépenses 2020 :

▪ Piscine Charly Kirakossian :	33 300 €
▪ Siège EBER :	52 200 €
▪ Gymnase Salaise :	22 800 €
▪ Gymnase St Maurice l'Exil:	11 800 €
▪ Gymnase Beaurepaire	3 600 €
▪ MIJIR :	8 000 €
▪ CPEF :	12 000 €
▪ Conservatoires :	4 800 €
▪ Local chargé d'accompagnement à l'emploi :	9 500 €
▪ Médiathèque :	16 500 €
▪ Service technique	31 900 €

Le réalisé 2020 de ce compte fait état des conséquences directes de la crise sanitaire. Pour les établissements accueillant du public, les dépenses en nettoyage ont fortement augmenté sur certains bâtiments (Siège, Médiathèque, SAVE) alors que d'autres ont enregistré une baisse selon les durées de fermeture des établissements. Toutefois, les dépenses ne se compensent pas et le réalisé 2020 reste en hausse au regard du prévisionnel.

A noter également que le nettoyage des services techniques est réalisé en prestations externes et non plus par un agent communautaire, depuis 2020. Les extensions du conservatoire et des services techniques entraînent une hausse des prestations de nettoyage.

Le prévisionnel 2021 tient compte des évolutions des bâtiments et de la crise sanitaire en cours pour l'affectation des crédits.

→ **C/ 6284 : Redevances pour services rendus :**

**CA 2020 : 1 643.84€ / BP 2021 : 2 000 €**

Règlement de la redevance incitative sur les bâtiments communautaires.

Prévisionnel 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 62875 : Remboursement de frais aux communes de l'EPCI :**

**CA 2020 : 119 921 € / BP 2021 : 68 000 €**

Remboursement par EBER des conventions d'entretien de ZAE par les communes.

Sur l'exercice 2020 sont réglées les dépenses 2019 et 2020 pour la commune de Salaise. Le montant annuel de ces prestations s'établit à 68 000 € pour le BP 2021.

→ **C/ 63512 : Taxes foncières :**

**CA 2020: 81 091 € / BP 2021 : 85 000 €**

Dépenses provenant notamment des différents bâtiments productifs de revenus (Commerces, entreprises, maison de santé).

Prévisionnel 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 6355 : Taxes et impôts sur les véhicules:**

**CA 2020 : 3 675.28€ / BP 2021 : 2 000 €**

Dépenses 2020 pour la taxe à l'essieu et la mise à jour des cartes grises des véhicules EBER.  
Crédits 2021 affectés uniquement à la taxe à l'essieu.

→ **C/ 6358 : Autres droits :**

**CA 2020 : 0.00€ / BP 2021 : 0 €**

Initialement le reversement de la taxe de séjour au Département sur le territoire de l'ex-CCTB était réalisé sur le budget général, désormais les recettes et reversions de la taxe de séjour sont prises en charge sur le budget tourisme.

→ **C/ 637 : Autres impôts et taxes :**

**CA 2020 : 1 280.79 € / BP 2020 : 2 000 €**

Principales dépenses 2020 : les redevances SACEM / SPRE.

**2.2.2.2/ Chapitre 012 - Frais de Personnel - CA 2020 : 8 051 869.90€ / BP  
2021 : 8 265 000 €**

L'analyse comparative des chiffres des BP 2020 et 2021 pour le chapitre 012 implique de rajouter à l'enveloppe 2021 de 8 265 000 € celle de la redevance incitative d'un montant de 235 000 € ce qui porte le montant total du chapitre ainsi corrigé à 8 500 000 €. A compter de 2021, les charges de personnel des agents affectés à la redevance incitative (RI) sont directement réglées par le budget annexe de la RI alors qu'en 2020 ces dépenses étaient réglées par le budget général qui en demandait le remboursement au budget de la RI dans un second temps.

Ce point précisé, le prévisionnel 2021 corrigé en additionnant les charges de personnel du budget général et du budget de la RI pour avoir des équivalences de comparaison se situe au niveau du BP 2020 et de la prospective financière de KPMG (8 500 000 €). Il intègre diverses créations de postes faites ou à valider soit pour ramener la composition des services à leur niveau antérieur soit pour faire face à des besoins en progression (environnement, économie, services techniques, tourisme, PLUI, marchés publics...)

Le détail des postes proposés à la création, dont l'incidence budgétaire ne portera que sur une partie de l'année 2021 et sera totale à partir de 2022, figure au point précédent de la note de synthèse et est résumé ci-dessous :

- Un poste à temps complet de directeur des services techniques avec le grade d'ingénieur
- Un poste à temps complet d'ingénieur hors classe à la tête des services économie-aménagement du territoire (nomination d'un agent en poste avec une dépense supplémentaire de 0,5 ETP)
- Un poste à temps complet de catégorie A ou B au service économie (dépense supplémentaire de 1 ETP)
- Un poste à temps complet de catégorie A pour exercer les fonctions de direction de l'environnement et du développement durable (dépense supplémentaire de 1 ETP)
- Un poste à temps complet de catégorie A pour le PLUI (dépense supplémentaire de 1 ETP)
- Un poste à temps complet de catégorie B ou C pour les marchés publics (dépense compensée partiellement par la nouvelle affectation d'un agent sur une partie des tâches précédemment assurées par un poste de juriste qui n'est plus pourvu)
- Un poste à temps complet de rédacteur principal 2nd classe à temps complet au service RH (dépense supplémentaire de 1 ETP)
- 2 postes à temps complet d'adjoints techniques aux services techniques dont 1 poste correspondant à une vacance de poste du fait de la réorganisation de l'antenne de Beaurepaire

- Il convient également de rappeler les points suivants :

- La création début 2021 d'un poste supplémentaire pour l'ingénierie voirie
- L'exercice 2021 enregistre des dépenses transitoires ou compensées par des recettes telles que la présence simultanée sur la fin de l'année de l'actuel et du nouveau directeur des services ou le poste TEPOS pour le PCAET dont la dépense est largement subventionnée.

**2.2.2.3/ Chapitre 014 : Atténuation de produits - CA 2020 : 29 839 976.57€  
BP 2021 : 31 277 000 €**

Ce chapitre est en évolution du fait de la contribution au redressement des finances publiques non réalisée sur 2020 et reportée sur 2021, avec l'inscription de cette dépense en 2021 pour deux exercices budgétaires.

**→ C/ 739113 : Reversements conventionnels de fiscalité :**

**CA 2020 : 566 589 € / BP 2021 : 610 000 €**

- Ce compte budgétaire prend en compte les participations financières versées par EBER aux autres membres du syndicat mixte d'INSPIRA dans le cadre du pacte financier conclu avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et le département de l'Isère pour l'aménagement de la ZIP Salaise-Sablons. Ce pacte concerne le partage des recettes fiscales supplémentaires de la zone entre les 3 membres du syndicat mixte.

- L'exercice 2020 a réglé 259 619 € à la Région, 259 619 € au département et 47 351 € au syndicat mixte.

- Les sommes réglées se sont avérées supérieures au prévisionnel du fait du surplus de rentrées fiscales constatées. Une progression est prise en compte sur 2021. A noter un reliquat de 2020 d'un montant de 21 000€ à verser au syndicat mixte et inclus dans le prévisionnel 2021.

**→ C/ 7391178 : Dégrèvements exceptionnels**

**CA 2020 : 11 012.30 € / BP 2021 : 60 519.73 €**

Réalisé 2020 correspondant à un dégrèvement de TASCOM.

Prévisionnel 2021 intégrant le dégrèvement exceptionnel de CFE voté en 2020.

**→ C/ 73916 : Prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques :**

**CA 2020 : 0 € / BP 2020 : 1 343 734 €**

Arrêté tardif de la contribution au redressement des finances publiques 2020, ayant pour conséquences de reporter la dépense 2020 sur 2021 et de prévoir deux années budgétaires au BP 2021, soit 671 867€ pour 2020 et 2021.

→ **C/ 73921 : Attribution de compensation :**

**CA 2020 : 26 645 746,27 € / BP 2021 : 26 645 746,27 €**

- Le montant des AC des communes résulte des votes des conseils communautaires des ex CCPR et CCTB fin 2018.

- Le tableau ci-dessous détaille le montant des AC versées par la communauté de communes aux communes :

Communes	AC 2020
Agnin	158 233,00 €
Anjou	139 392,00 €
Assieu	185 222,00 €
Auberives sur Varèze	250 697,00 €
Beaurepaire	1 720 572,09 €
Bougé Chambalud	288 907,00 €
Chalon	4 769,82 €
Chanas	794 243,00 €
La Chapelle de Surieu	100 599,00 €
Cheyssieu	202 797,00 €
Clonas sur Varèze	262 243,00 €
Cour et Buis	5 560,00 €
Jarcieu	32 835,68 €
Le Péage de Roussillon	1 980 893,00 €
Les Roches de Condrieu	437 020,00 €
Moissieu sur Dolon	2 063,24 €
Monsteroux Milieu	4 778,82 €
Pommier de Beaurepaire	22 423,74 €
Revel Tourdan	72 570,59 €
Roussillon	3 567 784,00 €
Sablons	571 155,00 €
Saint Alban du Rhône	244 735,00 €
Saint Barthélémy	38 740,12 €
Saint Clair du Rhône	3 195 546,00 €
Saint Julien de l'Herms	3 103,17 €
Saint Maurice l'Exil	4 206 913,00 €
Saint Prim	175 746,00 €
Saint Romain de Surieu	41 288,00 €
Salaise sur Sanne	7 346 715,00 €
Sonnay	257 060,00 €
Vernioz	167 514,00 €
Ville sous Anjou	163 627,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 645 746,27 €</b>

Des révisions seront apportées en 2021 aux AC des communes du fait des alignements de l'intérêt communautaire intervenus fin 2020 ; le solde des écritures de transfert ne devrait pas être très significatif du fait des mouvements de transferts dans les deux sens (nouvelles compétences ou restitution de compétences), l'inscription 2021 est donc laissée au niveau de 2020.

→ **C/ 739223 : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales :**

**CA 2020 : 2 616 629 € / BP 2021 : 2 617 000 €**

Les méthodes de répartition du FPIC ont été défavorables pour l'intercommunalité en 2020, ce chiffre devrait être revu à la baisse probablement sur 2022 voire 2021. Les crédits 2021 sont maintenus au niveau de 2020.

**2.2.2.4 / Chapitre 65 : Autres charges de gestion - CA 2020 : 5 983 593.55€  
BP 2021 : 6 235 000 €**

→ **C/ 6521 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif :**

**CA 2020 : 55 000 € / BP 2021 : 195 700 €**

Seule une subvention d'équilibre au budget Annexe Rhône Varèze de 55 000€ a été nécessaire en 2020, le jeu d'écritures de stocks du budget ZAE RN7 Louze / Clos Ducurtil / Les Bruyères / Vernioz permettant en 2020 de clôturer ce budget à l'équilibre.

En revanche, en 2021, une subvention d'équilibre sera nécessaire pour ces 2 budgets :

- Rhône-Varèze : 40 700 €
- ZAE RN7 Louze / Clos Ducurtil / Les Bruyères / Vernioz : 155 000 € (en dépit d'excédents d'investissement conséquents)

→ **C/ 6531 / 6532 / 6533 / 6534 : Indemnités élus :**

**CA 2020 : 183 248.17€ / - € / 11 845.24 € / 43 483.79 €**

**BP 2021 : 235 000 € / 3 000 € / 18 000 € / 64 000 €**

Le montant des indemnités des élus progresse par rapport à 2020 du fait de l'application sur une année pleine de la délibération du 30 juillet 2020 fixant le montant des indemnités des membres du Bureau.

→ **C/ 6535 : Formations élus :**

**CA 2020 : 0 € / BP 2021 : 61 000 €**

Du fait de la crise sanitaire et du changement de mandature, l'exercice 2020 n'a pas enregistré de dépenses de formation sur ce compte budgétaire. Conformément à la délibération du 19 octobre 2020 sur le droit de formation des élus (12% du montant total maximum des indemnités de fonction et report sur l'année suivante), les crédits 2021 se situent à 61 000€.

→ **C/ 6541 : Créances admises en non-valeur (Pertes sur créances irrécouvrables) :**

**CA 2020 : 0.00 € / BP 2021 : 15 000 €**

Les créances admises en non-valeur n'ont pas été réalisées sur 2020. Les sommes sont reportées au BP 2021. La répartition de cette somme implique un vote du conseil communautaire.

→ **C/ 6553 : Service d'incendie :**

**CA 2020 : 1 970 601.84 € / BP 2021 : 1 971 000 €**

La participation au SDIS 2021 est identique au réalisé 2020.

→ **C/ 65541 à 65547 : Contributions aux organismes de regroupement :**

**CA 2020 : 846 546.20 € / BP 2021 : 585 000 €**

- Principales dépenses 2020 :

- |   |              |
|---|--------------|
| • INSPIRA                               | 275 000,00 € |
| • SIRRA                                 | 263 015.79 € |
| • SCOT                                  | 162 703.20 € |
| • Ecole musique et danse Ardèche        | 8 852,00 €   |
| • Ecole de musique des Côtes d'Arej     | 108 464.85 € |
| • ADIL                                  | 6 205,00 €   |
| • Maison de retraite Les Dauphins Bleus | 22 305.36 €  |

En 2020, le réalisé est supérieur au prévisionnel, du fait de l'imputation de la participation à l'école de musique des Côtes d'Arej désormais sur le compte 65541 en lieu et place du compte C611.

Le prévisionnel 2021 tient compte du non versement de la participation au syndicat mixte de la ZIP Salaise-Sablons en raison d'un excédent du budget de ce syndicat sur 2021.

→ **C/ 65548 : Autres participations :**

**CA 2020 : 5 177.40 € / BP 2021 : 8 000 €**

- Dépenses 2020 :

- Remboursement frais fonctionnement équipements sportifs à VCA : 5 177.40 €

Réalisé 2020 en baisse du fait du confinement de mars 2020. Prévisionnel 2021 à un niveau intermédiaire entre le BP et le CA 2020.

→ **C/ 657341 : Contribution aux communes membres de l'EPCI :**

**CA 2020 : 12 500 € / BP 2021 : 12 000 €**

Financement sur ce compte des subventions politique de la ville aux communes du Péage de Roussillon (11 500 €) et Roussillon (1 000 €).

Crédits 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 657362 : Subventions de fonctionnement aux CCAS :**

**CA 2020 : 7 000 € / BP 2021 : 7 000 €**

Financement sur ce compte de l'aide communautaire au programme de réussite éducative.

→ **C/ 657364 : Subventions de fonctionnement aux services rattachés à caractère industriel et commercial :**

**CA 2020 : 1 410 000 € / BP 2021 : 1 535 000 €**

- Financement 2020 des budgets annexes par le budget général :

- Port de plaisance des Roches de Condrieu : 120 000 €
- Tourisme : 280 000 €
- Transports : 900 000 €
- Redevance incitative 110 000€

Le réalisé 2020 est marqué par la subvention exceptionnelle versée au budget redevance incitative pour pourvoir à l'équilibre de ce budget. Cette subvention est remboursée sur 3 ans au budget général dès 2021. La principale cause de non consommation totale du BP 2020 est la non réalisation des travaux d'extension du camping sur le budget tourisme, la subvention initiale de 680 000€ a été réduite à 280 000€. Par ailleurs, la subvention versée au budget transports a été réduite du fait de l'interruption du service lors du confinement du mois de mars 2020 (réalisé 900 000€ pour un prévisionnel de 1 010 000€).

- Proposition d'inscription de crédits pour 2021 :

- Port de plaisance des Roches de Condrieu : 120 000 €
- Tourisme : 360 000 €
- Transports : 1 055 000 €

Une subvention réduite pour le budget tourisme du fait de l'excédent de fonctionnement dégagé par ce budget, et une subvention au budget transports en augmentation pour pourvoir aux dépenses des prestations de transports et des coûts issus de la régie Trans'Isère (prise en charge des frais de personnel).

→ **C/ 65737 : Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux :**

**CA 2020 : 14 052.19 € / BP 2021 : 15 000 €**

- Dépenses 2020 : participation EBER à la charte forestière de Bas Dauphiné Bonnevaux.

Crédits 2021 au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 65738 : Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics :**

**CA 2020 : 9 387 € / BP 2021 : 8 000 €**

Les dépenses réglées en 2020 correspondent :

- Aux participations communautaires pour les voyages scolaires des collèges et lycées publics fin 2019, début 2020 dont leur montant est donc évolutif en fonction du nombre de voyages (3 500 €).
- Aux subventions versées aux associations sportives des Collèges et Lycées (5 850 €)

Les crédits ouverts pour 2021 sont en baisse au regard du réalisé 2020 du fait de l'impact de la crise sanitaire sur les voyages scolaires.

→ **C/ 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé :**  
**CA 2020 : 1 414 749.31 € / BP 2021 : 1 500 000 €**

Les principales dépenses 2020 :

Centre de l'île du battoir	446 261,00 €
OVIV	184 389,00 €
Initiative Vallée du Rhône	94 691,66 €
ATMO Air Rhone Alpes	13 624,00 €
Amicale du Personnel EBR	2 000,00 €
Trait d'Union	18 000,00 €
EPCC TEC	32 500,00 €
Centre social - Espace ressource enfance et handicap	10 000,00 €
Résidence Moly Sabata	55 000,00 €
UMHIJ - MFI Pôle Insertion Jeunes	55 000,00 €
Appel à projet Publics Invisibles	50 982,00 €
France Victime 38	42 710,00 €
Soutien à l'action des marches pour l'emploi	5 000,00 €
Prévenir	20 000,00 €
Le Secours Catholique	23 000,00 €
Secours Populaire Français antenne de Beaurepaire	10 980,00 €
Secours Populaire Français antenne de Roussillon	35 000,00 €
Entente athlétique Rhodia	10 000,00 €
Rhodia Club Loisirs Sports Handicaps	37 000,00 €
Rhodia Club Natation	14 000,00 €
Alpes Isère Habitat	2 000,00 €
Association le Centenaire des citées ouvrières	1 000,00 €
Association APMV - Sauvegarde Isère	500,00 €
Centre social du Roussillonnais	16 760,00 €
Rhodia Club Omnisport - Pass Sports	2 000,00 €
Chambre d'agriculture	13 084,00 €
Rives nature	3 389,65 €
Appel à projet associations culturelles	9 380,00 €
CRIIRAD	8 500,00 €
Mission locale Isère Rhodanienne	81 506,16 €
Mission locale rurale de la Bièvre	21 086,24 €
Biennale de la danse (Jaspir)	7 000,00 €
Ecole de la 2nd chance	15 000,00 €
Le Tacot - Transport pour les personnes en insertion et recherche d'emploi	5 900,00 €
Photo club salaisien	940,00 €
Vivre libres	750,00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers (Péage + Beaurepaire)	10 400,00 €
Centre de soins des cités - Poste médiation santé	4 000,00 €
Ecout Agri 38	500,00 €
Commerce et savoir faire	4 915,60 €
ADIE	15 000,00 €
Chambre de métiers et de l'artisanat	12 825,00 €
Osez Association	8 300,00 €



<b>Aspit Emploi</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>Déclic Intérim</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>LPO Isère</b>	<b>6 875,00 €</b>

L'attribution des subventions de ce compte implique des votes spécifiques du conseil communautaire pour chaque demande de subvention.

Les crédits ouverts pour 2021 sont en légère hausse au regard du réalisé 2020 afin de pouvoir couvrir tout ou partie des dépenses du chapitre 65 non identifiées dans le tableau ci-dessus.

→ **C/ 65888 : Charges diverses de gestion courante :**

**CA 2020 : 2.41 € / BP 2021 : 2 300 €**

Dépenses 2020 : reversement du prélèvement à la source 2019/2020.

**2-2-2-5/Chapitre 66 : Charges financières - CA 2020 : 387 598.48€ / BP 2021 : 396 000 €**

La dette du budget général au 1er janvier 2021 s'établit à 23 434 705.06 €.

Elle génère une annuité 2021 de 2 191 398.83€ décomposée en 383 647.37€ d'intérêts et 1 803 595.90€ de capital. Ces chiffres tiennent compte des annuités de remboursement de l'emprunt de 8 500 000€ contracté en fin d'année 2020. A ces sommes il convient d'ajouter la régularisation d'une échéance d'emprunt 2020.

→ **C/ 66111 : Intérêts des emprunts :**

**CA 2020 : 376 719 € / BP 2021 : 400 297.24 €**

→ **C/ 66112 : Intérêts courus non échus :**

**CA 2020 : + 181 991.73 € et - 174 500.77 € / BP 2021 : 176 088.01 € et - 181 991.73€**

Le retrait des intérêts courus non échus de 2020 est du même ordre que les intérêts courus non échus de 2021.

→ **C/ 6618 : Intérêts des autres dettes :**

**CA 2020 : 3 125.62 € / BP 2021 : 1 606.48 €**

Intérêts d'emprunts affecté à la ZA Grand Ouest et Construction gendarmerie.

**2-2-2-6/Chapitre 67 : Charges exceptionnelles - CA 2020 : 651 844.27€ / BP 2021 : 480 000€**

→ **C/ 6714 : Bourses et prix :**

**CA 2020 : 1 500 € / BP 2021 : 1 500 €**

Bourses attribuées dans le cadre de la compétition des courts métrages professionnels (RIC de Beaurepaire).

Crédits ouverts au niveau du réalisé 2020.

→ **C/ 673 : Titres annulés (exercice antérieur) :**

**CA 2020 : 61 518.52 € / BP 2020 : 70 000 €**

Les dépenses 2020 :

- Des dépenses classiques pour le fonctionnement de la régie des gens du voyage avec le remboursement des fluides (1 900€).
- Des dépenses de régularisation de titres avec le département dans le cadre des remboursements d'utilisation des équipements sportifs (10 900€).
- Des dépenses exceptionnelles de remboursement d'inscriptions des élèves du conservatoire dans le cadre de la crise sanitaire (37 150€).

Le prévisionnel 2021 intègre les dépenses classiques de la régie des gens du voyage et prévoit une enveloppe exceptionnelle de crédits pour le remboursement d'inscriptions des élèves du conservatoire dont les montants restent à définir.

→ **C/ 6743 : Subventions de fonctionnement (versée par groupement) :**

**CA 2020 : 138 000 € / BP 2021 : 0 €**

Une contribution au Fonds Région Unie (prévue initialement au chapitre 27 – section d’investissement) a été versée à la Région (138 000€) sur ce compte.

Pas de crédits ouverts sur 2021.

→ **C/ 6745 : Subventions aux personnes de droit privé :**

**CA 2020 : 410 633.15 € / BP 2021 : 400 000 €**

Ce compte enregistre le versement de la participation communautaire à Vert Marine pour l’exploitation du centre aquatique Aqualône (326 600€). Le réalisé 2020 intègre un avenant à conclure prenant en considération les conséquences économiques du confinement de mars 2020 sur l’exploitation du centre aquatique.

A titre exceptionnel, un fonds de solidarité de 500 000€ avait été alloué en 2020 dans le cadre des dispositifs d’aide aux entreprises touchées par la crise du COVID. Plus de 80 entreprises ont pu bénéficier de ce dispositif pour un montant de 84 000€ d’où l’écart par rapport aux crédits budgétaires ouverts.

Pour 2021, les crédits ouverts sont alloués à l’exploitation du centre aquatique Aqualône avec un prévisionnel en hausse afin de tenir compte de la crise sanitaire en cours.

→ **C/ 678 : Autres charges exceptionnelles :**

**CA 2020 : 40 192.60 € / BP 2021 : 8 500 €**

Principales dépenses correspondant à des régularisations de charges 2019 sur les loyers de la maison de santé à Beaufort (7 500€) ainsi que l’annulation d’une demande de remboursement de TVA de l’ex-CCTB (32 541€).

Les crédits 2021 prévoient uniquement les régularisations de charges des loyers de la maison de santé.

**2.2.2.7 / Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions – CA**

**2020 : 40 891.11€ / BP 2021 : 31 000 €**

→ **C/ 6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants :**

**CA 2020 : 40 891.11€ / BP 2021 : 31 000 €**

Prévisionnel 2021 en accord avec les états à recouvrer de la trésorerie.

**2.2.2.8 / Chapitre 042 : Opérations d’ordre de transfert entre sections**

→ **C/ 6811 : Dotations aux amortissements :**

**CA 2020 : 2 904 751.56€ / BP 2021 : 3 268 000 €**

Prévisionnel 2021 en augmentation par rapport au réalisé 2020, des régularisations d’amortissements antérieurs étant prévus en 2021.

A noter que les comptes C675 et 6761 servent à enregistrer les sorties d’inventaire et les plus-values réalisées sur les ventes. Ces comptes ne sont pas des comptes budgétaires qui doivent être provisionnés. Cela explique le dépassement budgétaire sur le chapitre d’ordre.

**2-2-3/Equilibre section de fonctionnement**

L’équilibre de la section de fonctionnement est réalisé par le virement à la section d’investissement d’un montant de 1 985 000 €.

La prise en compte des dotations d’amortissement dans le calcul des recettes de fonctionnement transférées au financement de l’investissement (3 268 000€) donne des chiffres d’autofinancement de l’investissement par le fonctionnement de 5 253 000€ en retrait par rapport au BP 2020 (5 794 000€) mais restant cependant d’un bon niveau.

## 2-2-4/Section d'investissement

- Les dépenses et recettes d'investissement 2020-2021 sont détaillées dans les tableaux joints à la note de synthèse avec une double présentation, par opérations et par articles budgétaires, permettant d'identifier les différents types de dépenses. Les commentaires suivants se limiteront de ce fait pour l'essentiel à une synthèse des dépenses et recettes de cette section.

- Les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 14 465 174.48 € de réalisé et 7 040 378.04 € de restes à réaliser soit un total 21 505 552.52€ pour un primitif de 25 550 430.03€. L'écart de 4 044 877.48€ s'explique par une ouverture de crédits plus importante que le réalisé, principalement sur l'opération Friche Pichon (3 000 000€) et divers comptes de travaux et d'acquisitions au Chapitre 21. L'annexe par opérations joint à la note de synthèse détaille ces différents chiffres :

\* Les principaux postes du réalisé dépenses sont les suivants :

• Friche Pichon	1 540 500 €
• Voirie - ouvrages d'art	2 928 200 €
• INSPIRA	1 879 300 €
• Domaine de La Colombière	1 214 400 €
• Conservatoire à Roussillon	1 111 600 €
• Siège EBER (Extension Services Techniques)	1 029 600 €
• Réseaux Eaux Pluviales	542 000 €
• Vidéoprotection déchetteries	191 400 €

\* Les principaux postes de restes à réaliser dépenses sont les suivants :

• Friche Pichon	2 948 000 €
• Voirie - ouvrages d'art	1 511 200 €
• Aménagement Rue Louis Saillant – Salaise	1 301 100 €
○ (Charges EBER)	615 500 €
○ (Charges Salaise chap. 45)	685 600 €
• INSPIRA (solde 2020)	667 €
• Conservatoire à Roussillon	477 100 €
• Siège EBER (Extension Services Techniques)	677 700 €

A noter, que l'ensemble des travaux ont vu leurs délais d'exécution rallongés du fait de la crise sanitaire ayant entraîné des interruptions et prolongation de chantier.

- Les recettes d'investissement 2020 s'établissent à 19 201 933.28 € de réalisé et 2 906 679.44 € de restes à percevoir de subventions (2 221 037€) et remboursement de la commune de Salaise (685 642.44€), soit un total de 22 108 612.72€ pour un prévisionnel de 25 550 430.03 € ramené à 24 084 000 € après retrait du virement de section de 1 466 430.03 €. Le différentiel de 1 276 000€ correspond pour l'essentiel au montant d'emprunt non mobilisé (8 500 000€ au lieu de 10 606 000€) Le réalisé de recettes d'investissement comprend l'emprunt de 8 500 000€ contracté en fin d'année 2020 pour financer les opérations de travaux de l'année 2020 (Friche Pichon, Extension des services techniques au siège, Conservatoire à Roussillon).

- Le chapitre subventions n'a été que très partiellement réalisé sur 2020 avec 1 337 521.75 € de réalisé pour un prévisionnel de 3 578 459.30 €. L'essentiel du solde est reporté sur 2021

Les principales subventions perçues sur 2020 ont concerné :

• Médiathèque (Bâtiment + réseau MTR)	923 100 €
---------------------------------------	-----------

• Maison de santé (solde travaux 2018)	119 100 €
• Participation Commune St Clair (Travaux de voirie RD4)	196 200 €
• Camping à Beaurepaire (solde travaux 2018)	53 700 €
• Conservatoire à Roussillon	22 700 €
• Cinéma (contribution à l'investissement numérique)	11 600 €

A noter sur 2020, le solde de l'opération sous mandat pour les travaux de l'école de Montseveroux (111 835.91€).

- La section d'investissement 2020 s'établit ainsi à 19 201 933.28 € de recettes pour 14 465 174.48 € de dépenses ce qui établit un excédent d'investissement reporté sur 2021 de 4 736 758.80 € et 2 906 679.44€ de restes à recouvrer en recettes pour 7 040 378.04€ de restes à recouvrer en dépenses. Le solde positif de la section s'explique par des dépenses 2020 non réalisées et reportées sur 2021, et la recette d'emprunt de 8 500 000€ affectée au réalise 2020. La prise en compte des écritures réalisées sur 2020 et des restes à réaliser ou reports 2020 sur 2021 donne un total de 22 108 612.75€ de recettes pour 21 505 552.52€ de dépenses soit un excédent de 603 060.20€.



La section d'investissement du BP 2021 s'équilibre à 19 876 000 € tel que détaillé dans l'annexe à la note de synthèse.

Les autres principaux postes de dépenses 2021 (restes à réaliser inclus) concernent :

• Friche Pichon	3 048 000 €
• Voirie 2021 - ouvrages d'art	4 721 200 €
• Aménagement Rue Louis Saillant – Salaise	1 301 100 €
○ (Charges EBER)	615 500 €
○ (Charges Salaise chap.45	685 600 €
• Conservatoire à Roussillon	537 100 €
• Siège EBER (Extension Services Techniques)	887 700 €
• Aménagement intérieur Siège EBER	250 000 €
• Cinéma à Beaurepaire	1 030 800 €
• Locaux techniques mutualisés à Beaurepaire	323 100 €
• ZA Champlard	480 000 €
• Haut débit	460 000 €
• Conteneurs OM	150 000 €
• Parking Gare du Péage – Port Vieux	340 000 €
• Logement	184 000 €
• Aire de Grands Passages	550 000 €
• Site Internet	120 000 €
• Matériel de Transport (renouvellement BOM + 4 véhicules)	356 000 €
• Maison de santé (aménagement 4 <sup>ème</sup> aile)	250 000 €
• PLUI	154 300 €

Le détail du programme voirie - ouvrages d'art 2021 s'établit comme suit :

- Programme d'investissement Voirie 2021	2 880 000 €
- Mur de soutènement (affaire KOCHA)	90 000 €
- Rue de la Commune à St Maurice l'Exil	240 000 €

Les dépenses d'investissement seront financées par :

- \* Les excédents de fonctionnement capitalisés du CA 2020 (4 808 113.34 €)
- \* Les opérations d'ordre de transfert entre sections (3 268 000 €)
- \* Le virement de la section de fonctionnement 2021 (1 985 000 €)
- \* Un emprunt de 267 000€
- \* Les subventions décomposées comme suit (restes à recevoir compris) :
  - o Friche Pichon 1 733 000 €
  - o Médiathèque / réseau lecture publique 300 000 €
  - o Aménagement Maison de santé Beaurepaire 37 500 €
  - o Conservatoire Roussillon 100 000 €
  - o Extension siège EBER 56 000 €
  - o Cinéma à Beaurepaire 330 000 €

Les autres montants de subventions inscrites au BP 2021 sont régularisations de compte de subventions perçues précédemment, les mêmes sommes sont inscrites en dépenses pour neutraliser les montants.

- \* Des crédits d'opération pour les groupements de commande avec les communes (Chapitre 45) :  
Rue Louis Saillant Salaise : 685 600€

#### Transcription des débats :

M. Denis CHAMBON dit qu'ils ont reçu une masse d'information très conséquente sur le plan quantitatif, mais est-il possible d'avoir des indicateurs financier pour éclairer le budget tels qu'on les reçoit dans des entreprises privées ou dans nos communes, qui permettent de déterminer l'excédent brute d'exploitation, l'épargne disponible (...) et divers paramètres et serait-il possible d'avoir les divers ratios utilisés dans les communes, la trésorerie nous envoie un document de valorisation financière très intéressant. Si on pouvait avoir un document qui permet d'avoir une meilleure vision et des comparaisons dans le temps.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte de gestion du budget général de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône pour l'exercice 2020 établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte administratif 2020 du budget général de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qui s'établit à :**
  - \* **Section de fonctionnement : 63 638 746.70 € de recettes pour 58 830 633.36 € de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 4 808 113.34 €.**
  - \* **Section d'investissement : 19 201 933.28 € de recettes pour 14 465 174.48 € de dépenses soit un excédent d'investissement de 4 736 758.80 €.**
- Des restes à réaliser dépenses de 7 040 378.04 € pour des restes à recouvrer recettes de 2 906 679.44€ soit un résultat de restes à réaliser de – 4 133 698.60 €.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 de 4 808 113, 34 € au compte 1068 de la section d'investissement du BP 2021.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, adopte le budget primitif 2021 de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qui s'équilibre à 62 688 000 € en section de fonctionnement et 19 876 000 € en section d'investissement.**

### **3-Budget annexe Zone Economique « zone industrialo-portuaire Salaise-Sablons »**

- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Budget primitif 2021

\* Le CA 2020 du budget annexe de la ZIP s'établit en section de fonctionnement à 192 822.01 € de recettes pour 4 410.68€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 188 411.93 € et en section d'investissement à 4 410.08 € de recettes pour 4 410.08 € de dépenses soit une section d'investissement en équilibre à 0€.

Le CA 2020 enregistre :

- Une écriture de stocks aux comptes C7133/C3351 qui vient clôturer le solde des stocks de terrain de la zone : restitution d'un terrain appartenant au département et entré par erreur dans les stocks et affectation des m2 restant à la voirie de la zone.
- Les reports des exercices 2019 (C/002 et 001).

\* Le BP 2021 s'équilibre à 188 412.23€ en section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement du fait de l'absence d'écritures de stocks.

- Le BP 2021 intègre les écritures de clôture budgétaire afin de dissoudre ce budget dont l'objet n'a plus lieu d'être, les stocks de terrains étant soldés :
  - o Le reversement au syndicat mixte d'une somme de 10 887 € pour une recette perçue de ventes de terrains n'appartenant pas à l'ex CCPR.
  - o Le reversement au budget général du solde de ce budget annexe (177 525,23 €) qui devrait pouvoir être clos au cours de cet exercice budgétaire.
  - o Le solde de TVA à hauteur de 0.30€

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte de gestion du budget annexe « zone industrialo-portuaire Salaise/Sablons » du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe zone économique « zone industrialo-portuaire Salaise/Sablons » de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qui s'établit :**
  - \* **Section de fonctionnement : 192 822.01 € de recettes pour 4 410.08 € de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 188 411.93€.**
  - \* **Section d'investissement : 4 410.08€ de recettes pour 4 410.08€ de dépenses soit une section d'investissement en équilibre à 0€.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, décide d'affecter au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2021 du budget annexe de la ZIP Salaise/Sablons l'intégralité de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2020 (188 411, 93 €).**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le budget primitif 2021 du budget annexe de la zone industrialo-portuaire Salaise/Sablons qui s'équilibre à 188 412, 23 € en section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement.**

#### **4- Budget annexe « zone d'activités Plein Sud »**

- Compte de gestion 2020
- Affectation du résultat 2020
- Compte administratif 2020
- Budget primitif 2021

\* Le CA 2020 du budget annexe de la zone d'activité Plein Sud s'établit en section de fonctionnement à 3 939 308,77 € de recettes pour 2 491 493,97€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 1 447 814,80 € qui est reporté sur les recettes de fonctionnement du BP 2021.

Le CA 2020 s'établit en section d'investissement à 2 491 493,97 € de recettes pour 3 928 303,70 € de dépenses soit un déficit d'investissement de 1 436 809,73 €, qui est reporté au compte 001 des dépenses d'investissement du BP 2021.

\* Le projet de BP 2021 s'équilibre à 3 939 308,77 € en section de fonctionnement et 3 928 303,70 € en section d'investissement. L'absence d'écriture sur 2020 fait que le BP 2021 est identique au BP 2020.

Le réalisé 2020 enregistre exclusivement des écritures d'ordre et des reports d'exercices écoulés. Le BP 2021 reprend les reports 2020, constate les écritures d'ordre. Un solde positif de 11 005,07 se dégage et est affecté au compte 6015 pour d'éventuelles dépenses de travaux ou d'études non prévues à ce jour.

Il est envisagé de clôturer ce budget en 2021, les terrains en stocks, au regard des contraintes urbanistiques et cartes d'aléas ne pouvant être aménagés. Une analyse juridique et comptable de la clôture de ce budget doit être réalisée.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte de gestion du budget annexe « zone d'activités Plein Sud » du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe « zone d'activités Plein Sud » de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qui s'établit à :**
  - \* **Section de fonctionnement : 3 939 308,77 € de recettes pour 2 491 493,97 € de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 1 447 814,80 €.**
  - \* **Section d'investissement : 2 491 493,97 € de recettes pour 3 928 303,70 € de dépenses soit un déficit d'investissement de 1 436 809,73 €.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe de la zone d'activités Plein Sud (1 447 814, 80 €) au Compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du BP 2021.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le budget primitif 2021 du budget annexe de la zone d'activités Plein Sud qui s'équilibre à 3 939 308, 77 € en section de fonctionnement et à 3 928 303,70€ en section d'investissement.**

## 5- Budget annexe « zone d'activités Rhône-Varèze »

- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Budget primitif 2021

\* Le CA 2020 du budget annexe de la zone Rhône-Varèze s'établit en section de fonctionnement à 57 310.81 € de recettes pour 37 428.12€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 19 882.69€ affecté au compte 002 de la section de fonctionnement du BP 2021.

Le CA 2020 s'établit en section d'investissement à 590 980.27€ de recettes pour 91 730.80€ de dépenses soit un excédent d'investissement de 499 249.47€.

- Les recettes de fonctionnement 2020 proviennent de la subvention versée par le budget général complétée par les loyers des antennes téléphoniques.

L'absence de recettes propres de la ZAE, et les dépenses d'ordre d'amortissement expliquent que la section de fonctionnement se trouve en déficit quasi-structurel, d'où le besoin nécessaire d'une subvention d'équilibre du budget général alors que la section d'investissement se trouve excédentaire.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel d'écritures d'ordre. Les dépenses réelles 2020 s'établissent à 10 004 € (panneaux de zones et taxes foncières) alors que les dépenses d'ordre atteignent 26 779.32€ (amortissements).

- Les recettes d'investissement 2020 sont constituées d'écritures d'ordre (amortissements) et de l'excédent d'investissement 2019. A noter que les ventes prévues initialement en 2020 n'ont pas été réalisées et sont reportées sur 2021.

- Les dépenses réelles d'investissement 2020 s'inscrivent dans la continuité du projet d'aménagement de la zone avec des factures des études préliminaires pour l'aménagement, la requalification de la ZA, des études acoustiques et qualité de l'air, essai de perméabilité et relevé piézométrique et suivi de la nappe phréatique.

\* Le projet de BP 2021 s'équilibre à 63 000€ en section de fonctionnement et 707 000€ en section d'investissement.

- Pour la section de fonctionnement, il est établi sur des bases similaires au BP 2020 avec une participation d'équilibre du budget général de 40 700 € afin d'éviter un déficit de fonctionnement en fin d'année. Le virement de section permet de pourvoir à d'éventuelles dépenses non prévues sur cette section. A noter que l'excédent de fonctionnement 2020 reporté en recettes de fonctionnement permet de diminuer le montant de la subvention du budget général pour 2021.

- Pour la section d'investissement, les recettes 2021 comprennent :

- Le report de l'excédent d'investissement 2020
- Les écritures d'ordre d'amortissement
- Un crédit de 159 000 € pour les ventes de terrains
- Un virement de la section de fonctionnement

Un crédit de 707 000 € est disponible pour les différentes opérations 2021 : études, acquisitions, travaux.

➤ **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte de gestion du budget annexe « zone d'activités Rhône Varèze » du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**



- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe « zone d'activités Rhône Varèze » de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qui s'établit à :**
  - \* **Section de fonctionnement : 57 310.81€ de recettes pour 37 428.12€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 19 882.69 €.**
  - \* **Section d'investissement : 590 980.27€ de recettes pour 91 730.80€ de dépenses soit un excédent d'investissement de 499 249.47€.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe de la zone d'activités Rhône Varèze (19 882, 69 €) au Compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du BP 2021.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le budget primitif 2021 du budget annexe de la zone d'activités Rhône Varèze qui s'équilibre à 63 000 € en section de fonctionnement et à 707 000 € en section d'investissement.**

## **6 - Budget annexe « zone d'activités RN7-Louze/Clos Ducurtil /Les Bruyères/ Nouvelles zones communautaires »**

- Compte de gestion 2020
- Affectation du résultat 2020
- Compte administratif 2020
- Budget primitif 2021

- Le CA 2020 du budget annexe des zones d'activités RN7-Louze / Clos Ducurtil / Les Bruyères / nouvelles zones communautaires s'établit en section de fonctionnement à 1 501 983.66€ de recettes pour 1 485 179.56 € de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 16 804.10€.

Le CA 2020 s'établit en section d'investissement à 3 383 735.93€ de recettes pour 1 285 887.43€ de dépenses soit un excédent d'investissement de 2 097 848.50 €.

- Le CA 2020 fait ressortir :

- \* Des dépenses réelles de fonctionnement d'un montant total de 52 200.72 € affectées à la fin des travaux de la ZA de la Croix à Vernioz et aux conventions d'entretien courant des ZA La Croix à Vernioz et RN7 Louze à Clonas et Auberives, au découpage des lots de la ZA Les Bruyères à Agnin et consommation électrique, taxes foncières sur les terrains aménagés.
- \* Le report des excédents de l'exercice 2019 (25 517€ en fonctionnement et 1 950 757.09€ en investissement).
- \* Des ventes de terrains sur la ZA Les Bruyères à Agnin (136 940€) et sur la ZA la Croix à Vernioz (24 200€).
- \* Les loyers du bail à construction Boucher Paysagiste sur la zone RN7-Louze (rattrapage 2019 et année 2020).
- \* Remboursement d'un trop perçu sur les travaux d'extension de la ZA Les Bruyères par l'entreprise GRENOT, avenant en moins-value sur les réseaux secs.
- \* Des écritures de variation des stocks qui s'annulent sur les comptes C7133/C3351.

- Le projet de BP 2021 s'équilibre à 1 318 000€ en section de fonctionnement, mais comme en 2020, pour des raisons d'écritures de stocks, ce budget se retrouve en suréquilibre en section d'investissement avec 3 383 735.93€ de recettes pour 1 074 421.61€ de dépenses. L'importance de l'excédent d'investissement s'explique par l'inscription passée d'une enveloppe de 2 000 000 € pour des acquisitions foncières sur la zone des Nèves à Salaise sur Sanne, qui n'ont pas été concrétisées.

- La section de fonctionnement doit intégrer en dépenses des écritures d'ordre liées à la tenue des stocks de terrains, des dépenses d'entretien des zones et quelques travaux. Plusieurs ventes de terrains sont par ailleurs enregistrées sur la zone de la Croix à Vernioz, ventes prévues fin 2020 qui

ont été repoussées en 2021. La convention avec TOTAL permet également de pourvoir la section de fonctionnement en recettes pour un montant de 3000€ en sus des loyers perçus par l'entreprise Boucher Paysagiste. Du fait des écritures de stocks, une subvention du budget général à hauteur de 155 000€ est nécessaire pour équilibrer cette section.

Il sera peut-être nécessaire pour mettre un terme à cette situation consistant à apporter des subventions du budget général à un budget annexe qui a de très gros excédents d'investissement de clôturer ce budget annexe dès que cela sera possible.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte de gestion du budget annexe « zone d'activités RN7-Louze/ Clos Ducurtil/ Les Bruyères / Nouvelles zones communautaires » du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe « zone d'activités RN7-Louze/ Clos Ducurtil/ Les Bruyères/ Nouvelles zones communautaires » de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qui s'établit à :**
  - \* **Section de fonctionnement : 1 501 983.66€ de recettes pour 1 485 179.56€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 16 804.10€.**
  - \* **Section d'investissement : 3 383 735.93€ de recettes pour 1 285 887.43€ de dépenses soit un excédent d'investissement de 2 097 848.50 €.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe de la zone d'activités RN7-Louze/ Clos Ducurtil/ Les Bruyères/ Nouvelles zones communautaires (16 804,10 €) au Compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du BP 2021.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le budget primitif 2021 du budget annexe de la zone d'activités RN7-Louze/ Clos Ducurtil/ Les Bruyères/ Nouvelles zones communautaires qui s'équilibre à 1 318 000 € en section de fonctionnement et qui s'établit à en section d'investissement à 3 383 735, 93 € de recettes pour 1 074 421, 61 € de dépenses soit un suréquilibre de 2 309 314, 32 €.**

## **7- Budget annexe Transports**

- Compte de gestion 2020
- Affectation du résultat 2020
- Compte administratif 2020
- Budget primitif 2021

\* Le CA 2020 du budget annexe Transports s'établit en section d'exploitation à 1 054 766.48€ de recettes pour 1 011 772.94€ de dépenses soit un excédent d'exploitation de 42 993.54€, et en section d'investissement à 95 407.52€ de recettes pour 17 084.12 € de dépenses ce qui établit un excédent d'investissement de 78 323.40€.

- Principales recettes d'exploitation 2020 :

Le versement de la subvention d'équilibre du budget général a été réduit à 900 000 € pour un prévisionnel de 1 010 000 €, l'excédent de fonctionnement de l'année précédente (44 758.16€) et la baisse des dépenses sur le réalisé 2020 ayant permis de réduire le besoin de financement, et ce malgré une forte baisse des ventes des tickets de transports (92 300€ de recettes réalisées en 2020 pour un prévisionnel de 152 700€) s'expliquant par l'interruption du service lors du confinement de mars 2020.

- Principales dépenses d'exploitation 2020 :

Les prestations d'exploitation du réseau de transports confiées aux Courriers Rhodaniens, comme évoqué ci-dessus, ont été impactées par la crise sanitaire liée au COVID. Lors du premier confinement de mars 2020, le service de transports a été interrompu, ce qui a engendré une baisse des dépenses sur le compte C611 (858 815.39€ de dépenses réalisées en 2020 pour un prévisionnel de 1 060 000€). A noter toutefois, dans le même temps, des prestations supplémentaires de nettoyage des bus mises en place depuis juin 2020 qui ont réduit l'impact de la baisse des coûts d'exploitation.

L'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le futur réseau de transports a été rattachée au compte C617 pour l'année 2020 (44 600€).

Les dépenses de personnel supportés par le budget général pour les années 2019 et 2020 ont été remboursées à hauteur de 55 930.35€.

La mise en place de la régie Trans'isère s'équilibre, en termes comptables en dépenses et en recettes, sur les comptes C658/C7088 (16 045.30€). Toutefois, l'analyse du fonctionnement de cette régie fait apparaître une charge de personnel correspondant à un agent à 0.7ETP, charge entièrement supportée par le budget tourisme en 2020.

Les dotations aux amortissements (31 576,85€).

- La section d'investissement pour l'exercice 2020 enregistre une seule dépense d'investissement liée à la réparation d'abris de bus (17 084.12€). Les recettes de la section d'investissement intègrent les dotations aux amortissements pour un montant identique aux dépenses de fonctionnement (31 576.85€), ainsi que l'excédent d'investissement reporté (63 830.67€).

\* Le projet de BP 2021 se caractérise par les éléments suivants :

Les conséquences de la crise sanitaire restent présentes pour le vote du BP 2021 : augmentation des dépenses avec la désinfection des bus et le nouveau besoin de transport à domicile pour la vaccination, mais également baisse des recettes de titres de transports due à une baisse de fréquentation.

- Le prévisionnel 2021 de la section de fonctionnement se résume comme suit :

- Maintien des dépenses à hauteur 1 090 000€ pour les prestations d'exploitation du réseau de transports (conséquences crise sanitaire et augmentation de 2% du montant du marché renouvelé)
- Remboursements des frais de personnel au budget général pour un seul exercice : 31 158.83€
- Régie Trans'isère :
  - Prise en charge par le budget Transports d'une charge de dépenses d'un agent à 0.7ETP nécessaire à la tenue de cette régie. Cela se traduit budgétairement par l'affectation en charge de personnel d'un agent à temps plein au chapitre 012 (37 000€) et d'un reversement en recettes du budget tourisme à hauteur d'un agent à 0.3ETP (11 000€).
  - Gestion comptable des fonds de la régie Trans'isère (25 000€) : Dépense équilibrée par une recette du même montant.
- Recettes de titres de transport revues à la baisse par rapport au BP 2020 : 99 506.46€
- Excédent de fonctionnement reporté : 42 993.54€

L'équilibre de la section de fonctionnement implique de porter la subvention du budget général à 1 055 000 €.

- Le prévisionnel 2021 de la section d'investissement suscite peu d'observations, il est composé essentiellement du report de l'excédent d'investissement 2020 (78 323.40€) et des écritures d'ordre (33 676.60€) qui permettent le financement d'un programme de dépenses d'investissement de 112 000€ dont le contenu reste à déterminer.

- Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte de gestion du budget annexe « Transport » du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.
- Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe « Transport » de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qui s'établit à :
  - \* Section de fonctionnement : 1 054 766.48€ de recettes pour 1 011 772.94€ de dépenses soit un excédent d'exploitation de 42 993.54€.
  - \* Section d'investissement : 95 407.52€ de recettes pour 17 084.12€ de dépenses soit un excédent d'investissement de 78 323.40€.
- Le Conseil Communautaire, unanime, décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe transport de l'exercice 2020 (42 993, 54 €) au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du BP 2021.
- Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le budget primitif 2021 du budget annexe Transport qui s'équilibre à 1 236 000 € en section de fonctionnement et 112 000 € en section d'investissement.

## 8- Budget annexe Tourisme

- Compte de gestion 2020
- Affectation du résultat 2020
- Compte administratif 2020
- Budget primitif 2021

\* Le CA 2020 de la régie tourisme intègre désormais le camping, l'office de tourisme de Beaurepaire et l'entretien des points d'informations touristiques.

Il s'établit, en section de fonctionnement à 569 147.50€ de recettes pour 440 712.63€ de dépenses, soit un excédent de fonctionnement de 128 434.87€, et en section d'investissement à 259 533.63€ de recettes pour 206 925.06€ de dépenses, ce qui dégage un excédent d'investissement de 52 608.57€ avec des restes à réaliser en dépenses de 33 990€.

- Les recettes de fonctionnement 2020 proviennent :

Des excédents 2019 reportés (45 835.78€), des redevances des usagers du camping (46 219.32) et de la régie touristique (5551.75€), de la taxe de séjour (103 475.36€) des écritures d'ordre liées aux reprises de subventions (77 067.96€ : régularisation 2019 et 2020). Le solde restant provient de la subvention versée par le budget général permettant d'équilibrer la section de fonctionnement dont le réalisé 2020 a été réduit à 280 000€ pour un prévisionnel de 680 000€, les travaux d'extension du camping prévus initialement au BP 2020 n'ayant pas été réalisés, du fait des contraintes urbanistiques liées aux cartes d'aléas climatiques.

A noter que pour l'ensemble de la section de fonctionnement, les dépenses et recettes 2020 ont été impactées par les conséquences de la crise sanitaire liée au COVID (ouverture tardive du camping, manifestations touristiques réduites).

- Les dépenses de fonctionnement 2020 proviennent pour l'essentiel :

Des charges de personnel (170 381.79€), des contrats de prestations de services (105 546.45€), des publications (26 875.10€) et de l'entretien-réparation et du fonctionnement du camping (44 716.02€), des dotations aux amortissements (55 198.83€).

A noter que le chapitre 012 est en baisse sur l'année 2020, suite aux départs consécutifs de deux agents (mars et juin 2020) dont les remplacements n'ont été effectifs que sur le dernier trimestre 2020.

Les dépenses en prestations de service se décomposent pour l'essentiel comme suit : prestation de gestion annuelle de la taxe de séjour (18 299.09€), refonte du guide touristique (30 819.32€), Site

Internet et animation réseaux sociaux (5516.30€), la fin de contrat avec la SPL sur le premier trimestre 2020 (14 225.81€), les ballades en bateau (17 710€).

- Les recettes d'investissement 2020 sont composées des subventions départementales perçues dans le cadre du CPAI (167 894€) auxquelles s'ajoutent les écritures d'amortissement (55 198.83€), le FCTVA (14 941.03€), l'excédent d'investissement reporté (21 499.77€)

- Les dépenses d'investissement 2020 (206 925.06€) proviennent pour l'essentiel :  
Des travaux d'aménagement du camping en vue de son extension (30 141.12€), des travaux d'aménagement des pistes cyclables dans le cadre du CPAI (70 864.56€) et des écritures d'ordre liées aux reprises de subventions équilibrées en recettes de fonctionnement (77 067.96€).

\*Le projet de BP 2021 se caractérise par les éléments suivants :

Le projet d'extension du camping sera fortement réduit sur 2021 pour des motifs d'urbanisme. Cela implique une baisse de la subvention du budget général au budget tourisme et un virement de section réduit. De plus, le fort excédent de fonctionnement de 2020 doit également être pris en considération dans cette analyse pour le prévisionnel 2021, puisque ce dernier permet de réduire de manière conséquente le montant de subvention nécessaire en 2021. Or ce montant de subvention sera inférieur aux besoins réels d'équilibre budgétaire dans les années à venir.

- Les recettes de fonctionnement sont maintenues au niveau du prévisionnel 2020 pour les produits des services (Prévisionnel 2021 à 63 000€ pour 68 000€ en 2020), en légère baisse pour la taxe de séjour du fait des incertitudes liées à la crise sanitaire (Prévisionnel 2021 à 90 000€ pour 110 000€ en 2020).

L'excédent de fonctionnement (128 434.87€ en 2021 pour 45 835.78€ en 2020) permet de fixer la participation du budget général à hauteur de 360 000€, et de pourvoir aux dépenses d'investissement par un virement de section réduit (55 000€).

- Les dépenses de fonctionnement sont marquées par l'incertitude sur la réalisation des activités touristiques du fait de la crise sanitaire qui se poursuit sur 2021. Ainsi elles sont en augmentation au regard du réalisé 2020 mais légèrement inférieures au prévisionnel 2020 pour les charges à caractère général (266 000€).

S'agissant des charges de personnel, le chapitre 012 retrouve un montant « normal » du fait de l'arrivée de nouveaux agents sur les postes vacants avec cependant un élément de réduction, par l'effet de la prise en charge par le budget Transports des dépenses d'un agent à 0.7ETP nécessaire à la tenue de la régie Trans'Isère, qui était précédemment intégralement affecté au budget tourisme. Cela se traduit budgétairement par la baisse en charge de personnel d'un agent ETP au chapitre 012 (37 000€) et la création d'une dépense en charges de gestion courantes (chapitre 65) pour rembourser le budget transport à hauteur d'un agent à 0.3ETP (11 000€).

A noter également le remboursement sur 2021 des résidents saisonniers du camping sur les tarifs 2020 (3500€) et le reversement de la part départementale de la taxe de séjour (10 000€).

- Les recettes d'investissement sont composées essentiellement des subventions départementales perçues dans le cadre du CPAI (150 000€) auxquelles s'ajoutent les écritures d'amortissement (58 000€), l'excédent d'investissement reporté de (52 608.57€) et le virement de section (55 000€).

- Les dépenses d'investissement se caractérisent par :

- La réduction des dépenses d'investissement pour le projet d'extension du camping (50 000€)
- L'inscription des dépenses de pistes cyclables liées au programme CPAI (150 000€)
- Le nouveau site Internet lié au tourisme (5 000€)

A noter également que les écritures d'ordre de reprise de subventions sont réduites de moitié en 2021 (15 000€), l'amortissement annuel de 50 000€ d'une subvention de 2014 étant terminé.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte de gestion du budget annexe « Tourisme » du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe « Régie Tourisme » de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qui s'établit à :**
  - \* **Section de fonctionnement : 569 147.50 € de recettes pour 440 712.63€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 128 434.87€.**
  - \* **Section d'investissement : 259 533.63€ de recettes pour 206 925.06€ de dépenses soit un excédent d'investissement de 52 608.57€ et 33 990€ de restes à réaliser en dépenses.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe tourisme de l'exercice 2020 (128 434, 87 €) au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du BP 2021.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le budget primitif 2021 du budget annexe Régie Tourisme qui s'équilibre à 660 000 € en section de fonctionnement et 320 000 € en section d'investissement.**

## **9 - Budget rattaché Assainissement**

- Compte de gestion 2020
- Affectation des résultats 2020
- Compte administratif 2020
- Budget primitif 2021

En 2020, la compétence Assainissement est exercée sur l'ensemble du territoire par la régie d'assainissement EBER. Le réalisé 2020 reflète l'exécution budgétaire des trois ex-syndicats réunis sur une année pleine et marque l'harmonisation des pratiques comptables de chacun.

\* Le CA 2020 s'établit en section de fonctionnement à 7 533 342.70€ de recettes pour 5 535 169.28€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 1 998 173.42€.  
Les recettes d'investissement 2020 s'établissent à 4 570 132.67 € de réalisé et 2 278 000 € de restes à percevoir de subventions (278 000€) et report d'emprunt (2 000 000€) pour un prévisionnel de 8 744 372 € ramené à 7 669 860 € après retrait du virement de section de 1 074 512 €.  
Les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 4 835 793.50€ de réalisé et 2 431 341.54 € de restes à réaliser. La section d'investissement 2020 s'établit avec un déficit d'investissement de 265 660.83€.

- Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- Charges principales :
  - Fourniture de pièces et traitement, tenue des stocks, système de télégestion des équipements (915 000€). Les comptes 602 à 607 ont fait l'objet d'une harmonisation sur l'année 2020, d'où les montants réalisés qui diffèrent du prévisionnel sur certaines lignes.
  - Entretien des réseaux, bâtiments et matériels (453 000€),
  - Reversement des sommes dues au budget eau (420 000€),
- Charges de personnel : un réalisé 2020 de 988 000€ pour un prévisionnel de 1 013 900€
- Redevances pour pollution dues à l'Agence de l'Eau. Pas de dépenses réalisées sur ces comptes pour 2020 dans le budget assainissement, les dépenses ayant été prises en charge

par le budget eau, du fait d'un appel unique de fonds de l'Agence de l'Eau. Toutefois, le montant dû a été pris en considération dans les remboursements au budget eau (compte C618).

- Créances admises en non-valeurs et éteintes (38 500€) et titres annulés sur exercice antérieur (29 000€). Le service facturation a réalisé sur 2020 un travail de mise à jour des données antérieures des anciens syndicats.
- Intérêts d'emprunts (395 776.20€).  
A noter qu'une ligne de trésorerie a été mise en place en 2020.
- Reversement des aides pour la réhabilitation des assainissements non collectifs (161 600€).
- Les dotations aux amortissements représentent un montant de 1 947 286.790€ incluant les amortissements 2019 et 2020 des anciens syndicats.

- Les recettes de fonctionnement proviennent :

- Redevance d'assainissement collectif : l'année 2020 a enregistré des rattrapages de facturations antérieures, d'où un réalisé supérieur au prévisionnel (5 134 000€ de recettes réalisées en 2020 pour 4 250 000€ de recettes prévisionnelles),
- Redevance d'assainissement non collectif (102 600€),
- Recettes propres des stations d'épuration et usine de compostage (395 300€)
- Des participations pour l'assainissement collectif (319 600€)
- Travaux de régie (227 100€)
- Primes d'épuration (229 812.50€) et subventions (227 000€) versées par l'agence de l'eau et le département,
- Ecritures d'amortissement des travaux effectués en régie (282 939.06€) et des écritures d'ordre de reprises sur subventions (361 071.87€).

- Au cours de l'exercice 2020, plusieurs programmes d'investissement ont été menés :

- Réhabilitation de de la station d'épuration d'Auberives sur Varèze (1 050 000€),
- Suppression de la station d'épuration de St Maurice l'exil et raccordement à la station d'épuration de Péage de Roussillon, (576 000€),
- Travaux de réseaux Route des Balmes à St Alban (13 000€),
- Travaux de réseaux Rue du marché à Chanas (86 000€),
- Divers autres travaux de réseaux menés par la régie ou par le biais de l'accord-cadre de travaux (1 524 000€)

Les soldes d'une partie de ces opérations sont reportés en dépenses sur 2021 pour un montant de 2 431 341.54€.

A noter également, l'acquisition d'un nouveau broyeur (330 000€) et l'aménagement d'un pont à bascule pour l'usine de compostage (4 150€), ainsi que l'achat de 4 véhicules d'occasion pour les services techniques de la régie Assainissement (36 000€).

- Les recettes d'investissement 2020 proviennent de l'excédent reporté de la section d'investissement (638 490.19€), de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au compte C1068 (1 803 058.93€), des subventions de l'agence de l'eau et du département (160 000€) et des écritures d'amortissement (1 951 941.22€).

Un emprunt de 2 000 000€ a été souscrit fin d'année 2020 pour les travaux d'investissement sur les stations d'épuration. Ce montant est reporté en recettes pour 2021.

\* Le travail d'harmonisation des comptes continue sur le BP 2021.

- La section de fonctionnement du BP 2021 s'équilibre à 7 378 000€ :

- Les charges à caractère général diminuent par rapport au BP et CA 2020, du fait de l'affectation des remboursements au budget de l'eau au Chapitre 65 et non au Chapitre 011 (650 000€)
- Les charges de personnel augmentent au chapitre 012 par rapport au réalisé 2020 (987 900€ réalisés en 2020 pour 1 100 000€ prévus en 2021). Une enveloppe de 40 000€ est ouverte pour l'emploi d'intérimaires.
- Les redevances en dépenses, pour pollution dues à l'Agence de l'Eau sont inscrites au Chapitre 014 (130 000€) afin que les écritures soient réalisées dans leur ensemble en 2021, et non compensées sur les remboursements au budget de l'eau.
- Les dotations aux amortissements retrouvent un niveau classique pour 2021 (1 425 944€ contre 1 947 286€ en 2020).
- Les recettes prévisionnelles issues de la redevance d'assainissement collectif sont en augmentation au regard du prévisionnel 2020 du fait d'une évolution des tarifs (4 249 927€ prévu en 2020 contre 4 900 000€ en 2021).

- La section d'investissement du BP 2021 s'équilibre à 9 155 000€ avec le programme de travaux 2021 suivant, auquel s'ajoutent les restes à réaliser sur les opérations de 2020 :

Construction :

STEP St Alban du Rhône - atelier boues	400 000 €
STEP Beaufort (Groupe)	50 000 €
Poste de Relevage Cour et Buis	100 000 €

multiples opérations de travaux :

Rue des mourines - rue stade - Péage de Roussillon (coordination EP)	650 000 €
Mise en séparatif rue Yves Farge – Roussillon (coordination EP)	50 000 €
Roussillon montée des chals et Jean Jaurès (Coordination EP)	110 000 €
Rue des sources Agnin (EP 15 000)	20 000 €
Travaux secteur clinique - Roussillon	130 000 €
Chemin Tinal Haut - Anjou	80 000 €
Renivet part 1 - Salaise	350 000 €
Travaux réseau Step Auberives	500 000 €
Assieu - shintage Lagune	250 000 €
shintage lagune - Cour et Buis,	190 000 €
Assainissement lot (Pollaud et Champ Bernier)- Jarcieu	150 000 €
Rue nationale - les Roches (attention EP 75 000)	40 000 €
Rue Champfeuillet - Beaufort	60 000 €
Suppression ECP sur Beaufort	140 000 €
Rue Chorrier (coordination EP)	15 000 €
Route Chalancey Part 1	200 000 €

Travaux en régie

Divers Travaux branchements	280 000 €
Travaux réhabilitation	180 000 €
	100 000 €

Divers travaux assainissement

374 818 €

Le programme d'investissement comprend également divers investissements de matériel et du renouvellement d'assainissement (pompes, ...), ainsi que le déficit d'investissement reporté (265 660.83€).

Le report de la réalisation d'un emprunt de 2 000 000 €, les subventions de l'agence de l'eau et du département, nouvelles et reportées, pour un montant 2 010 750 €, l'affectation au compte C1068



des résultats excédents de fonctionnement 2020 (1 998 173.42€), le virement de section (1 720 136€) et les écritures d'amortissement (1 425 944€) équilibrent la section d'investissement.

A noter que la subvention de l'agence de l'eau dans le cadre du Plan Rebond Eau Biodiversité Climat, permet de reporter la mobilisation de nouveaux emprunts sur 2022.

Le désendettement de l'assainissement se confirmera dans les prochaines années tout en maintenant un taux d'investissement fort.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte de gestion du budget rattaché assainissement du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte administratif 2020 du budget rattaché Assainissement de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qui s'établit à :**
  - \* **Section de fonctionnement : 7 533 342.70€ de recettes pour 5 535 169.28€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 1 998 173.42€.**
  - \* **Section d'investissement : 4 570 132.67€ de recettes pour 4 835 793.50€ de dépenses soit un déficit d'investissement de 265 660.83€ avec 2 278 000€ de recettes d'investissement reportées et 2 431 341.54€ de dépenses d'investissement reportées.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget rattaché assainissement de l'exercice 2020 (1 998 173, 42 €) au compte 1068 de la section d'investissement du BP 2021.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le budget primitif 2021 du budget rattaché Assainissement qui s'équilibre à 7 378 000 € en section de fonctionnement et 9 155 000 € en section d'investissement.**

## **10- Budget rattaché Eau**

- Compte de gestion 2020
- Affectation des résultats 2020
- Compte administratifs 2020
- Budget Primitif 2021

En 2020, la compétence Eau est exercée sur l'ensemble du territoire par la régie d'Eau Potable EBER. Le réalisé 2020 reflète l'exécution budgétaire des trois ex-syndicats réunis et marque l'harmonisation des pratiques comptables de chacun.

\* Le CA 2020 s'établit en section de fonctionnement à 8 882 793.37€ de recettes pour 6 869 655.54€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 2 013 137.83€.  
Les recettes d'investissement 2020 s'établissent à 3 325 686.21€ de réalisé et 47 778 € de restes à percevoir de subventions pour un prévisionnel de 5 169 561.43 € ramené à 3 916 197.43 € après retrait du virement de section de 1 253 364 €.  
Les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 2 140 444.38 € de réalisé et 1 290 480.94 € de restes à réaliser. La section d'investissement 2020 s'établit avec un excédent d'investissement de 1 185 241.83€.

- Ces résultats prennent en compte les services des eaux des communes des Roches de Condrieu et de Saint Alban du Rhône, dont les écritures d'affectation de résultats ont fait l'objet d'une décision modificative n°2 en fin d'année 2020 (Compte R-778 + 145 070.66€ - Compte R-1068 + 116 660.28€)

- Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- Charges principales :
  - Fourniture de pièces, matériaux, tenue des stocks, système de télégestion des équipements (836 500€). Les comptes 602 à 607 ont fait l'objet d'une harmonisation sur l'année 2020, d'où les montants réalisés qui diffèrent du prévisionnel sur certaines lignes.
  - Entretien des réseaux, bâtiments et matériels (300 480€),
  - Redevances dues à l'Agence de l'Eau au titre des prélèvements d'eau (338 039€). Dépenses 2020 prenant en charges celles du budget assainissement, du fait d'un appel unique de fonds de l'Agence de l'Eau. Toutefois, le montant dû a été pris en considération dans les remboursements au budget eau (compte 7588).
- Charges de personnel : un réalisé 2020 de 2 108 020.32€ pour un prévisionnel de 2 112 800€
- Créances admises en non-valeurs et éteintes (61 700€) et titres annulés sur exercice antérieur (11 000€). Le service facturation a réalisé sur 2020 un travail de mise à jour des données antérieures des anciens syndicats.
- Intérêts d'emprunts (296 634.34€).
- Dotations aux amortissements (1 303 223.12€)

- Les recettes de fonctionnement proviennent :

- Vente d'eau : l'année 2020 a enregistré des rattrapages de facturations antérieures, d'où un réalisé supérieur au prévisionnel (5 014 000€ de recettes réalisées en 2020 pour 4 807 212€ de recettes prévisionnelles),
- Redevance sur pollution d'origine domestique (856 700€),
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (458 000€)
- Travaux de régie (265 250€)
- Remboursement du budget assainissement (420 000€)
- Remboursement énergie (Réduction TICFE) (94 934€)
- Ecritures d'amortissement des travaux effectués en régie (532 761.16€) et des écritures d'ordre de reprises sur subventions (250 873.75€).

- Au cours de l'exercice 2020, plusieurs programmes d'investissement ont été menés :

- Divers travaux de réseaux menés par la régie (537 000€),
- Réhabilitation du réservoir R1 situé à Dolon Varèze (174 000€),
- Réseaux rue du marché à Chanas (10 000€) et réseaux route des Balmes à St Alban (42 000€).

Les soldes d'une partie de ces opérations sont reportés en dépenses sur 2021 pour un montant de 1 290 480.94€

A noter également, l'achat de compteurs d'eau (88 500€).

- Les recettes d'investissement proviennent pour l'essentiel, de l'excédent reporté de la section d'investissement (58 068.34€), de l'affectation des résultats des ex-syndicats et Communes de St Alban et Les Roches de Condrieu au compte C1068 (1 959 789.37€), et des écritures d'amortissement (1 305 385.48€).

\* Le travail d'harmonisation des comptes continue sur le BP 2021.

- La section de fonctionnement du BP 2021 s'équilibre à 9 059 000€ :

- Les charges à caractère général sont établies un niveau intermédiaire entre le BP et CA 2020 (2 063 000 € au BP 2021 pour 2 484 400€ au prévisionnel 2020 et 1 712 000€ au CA 2020),
- Les charges de personnel augmentent au chapitre 012 par rapport au réalisé 2020 (2 108 000€ réalisés en 2020 pour 2 230 000€ prévus en 2021). Une enveloppe de 20 000€ est ouverte pour l'emploi d'intérimaires.
- Les redevances en dépenses pour pollution, dues à l'Agence de l'Eau sont inscrites au Chapitre 014 (1 425 000€) uniquement pour le budget eau afin que les écritures soient réalisées dans

leur ensemble en 2021 dans chacun des budgets, et non compensées sur les remboursements au budget de l'eau.

- Les dotations aux amortissements en dépenses de fonctionnement pour 1 350 000€.
- Les recettes prévisionnelles issues de la vente d'eau sont en augmentation au regard du prévisionnel 2020 du fait d'une évolution des tarifs (4 950 000€ prévus en 2021 pour 4 807 212€ prévus en 2020).

- La section d'investissement du BP 2021 s'équilibre à 6 986 000€ avec le programme de travaux 2021 suivant, auquel s'ajoutent les restes à réaliser sur les opérations de 2020 :

Construction :

Ronjay - sécurisation Groupe	50 000 €
Réparation source mata	100 000 €
Traitement Francou	120 000 €

multiples opérations de travaux :

Rue Chorier - Beaufrepaire - 100 m	60 000 €
Chemin des Arnaudes/Manet et Farges- Roussillon	550 000 €
Rue stade et mourines – Péage de Roussillon	140 000 €
Réseau Chalancey - Vernioz	40 000 €
Liaison Sonnay et R2	300 000 €
Chemin Source Agnin	215 000 €
Chemin Tinal - Anjou	55 000 €
Rue nationale - Les Roches de Condrieu	160 000 €
Canalisation R1	132 000 €
Rue Champfeuillet - Beaufrepaire	100 000 €
Clos Beaufregard - Roussillon	320 000 €
Impasse Renivet	300 000 €
Divers travaux	214 677 €

<u>Travaux en régie</u>	600 000 €
Branchements en régie	350 000 €
Travaux de réhabilitation	250 000 €

Le programme d'investissement comprend également divers investissements de matériel et de renouvellement de compteurs (400 000€).

Les subventions de l'agence de l'eau et du département, nouvelles et reportées, pour un montant de 1 016 620.34 €, l'excédent d'investissement reporté (1 185 241.83€), l'affectation au compte C1068 des résultats d'excédents de fonctionnement 2020 (2 013 137.83€), le virement de section (1 421 000€) et les écritures d'amortissement (1 350 000€) équilibrent la section d'investissement.

A noter que la subvention de l'agence de l'eau dans le cadre du Plan Rebond Eau Biodiversité Climat, permet de reporter la mobilisation d'emprunt sur 2022.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte de gestion du budget rattaché eau du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte administratif 2020 du budget rattaché Eau de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qui s'établit à :**
  - \* **Section de fonctionnement : 8 882 793.37€ de recettes pour 6 869 655.54€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 2 013 137.83€.**

\* Section d'investissement : 3 325 686.21€ de recettes pour 2 140 444.38€ de dépenses soit un excédent d'investissement de 1 185 241.83€ avec 47 778€ de recettes d'investissement reportées et 1 290 480.94€ de dépenses d'investissement reportées.

- Le Conseil Communautaire, unanime, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget rattaché eau de l'exercice 2020 (2 013 137, 83 €) au compte 1068 de la section d'investissement du BP 2021.
- Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le budget primitif 2021 du budget rattaché Eau qui s'équilibre à 9 059 000 € en section de fonctionnement et 6 986 000 € en section d'investissement.

## 11- Budget annexe Port de plaisance des Roches de Condrieu

- Compte de gestion 2020
- Affectation du résultat 2020
- Compte administratif 2020
- Budget primitif 2021

\* La section de fonctionnement 2020 s'établit à 552 602.43€ de recettes pour 497 072.08€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 55 530.35€ affecté aux recettes de fonctionnement 2021 (compte 002).

La section d'investissement 2020 s'établit à 578 576.81€ de recettes pour 517 366.90€ de dépenses soit un excédent d'investissement de 61 209.91€ avec 34 497.32€ de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

- Les recettes de fonctionnement 2020 proviennent des recettes du port de plaisance (332 983.44€), de la subvention d'équilibre du budget général de 120 000 € (pour un prévisionnel de 149 000 €), des écritures d'ordre (54 583,22 €) et de l'excédent de fonctionnement 2019 (44 743.57€).

- Les dépenses 2020 de fonctionnement sont inférieures au prévisionnel sur certains chapitres budgétaires du fait de la crise sanitaire :

▪ Charges de personnel :	177 391.40€
▪ Dotations aux amortissements :	120 205.09€
▪ Intérêt des emprunts :	53 994.93€
▪ Carburants :	15 734.05€
▪ Fournitures non stockables (eau, gaz, électricité...) :	58 280.91€
▪ Taxes foncières :	16 967.00€
▪ Frais de nettoyage des locaux :	13 990.00€

- Les recettes d'investissement 2020 proviennent de l'excédent reporté pour un montant de 458 371.72€ et des écritures d'ordre de reprises sur subventions pour 120 205.09€.

- Les dépenses d'investissement 2020 sont constituées du remboursement des emprunts, des écritures d'ordre, et des travaux de l'aire de carénage pour un montant de 369 516.49€.

\* Le BP 2021 s'équilibre à 571 500€ en section de fonctionnement et 225 000€ en section d'investissement et se caractérise par les éléments suivants :

- Pour la section de fonctionnement :

- Charges à caractère général ramenées à un niveau proche du BP 2020.

- Baisse des charges de personnel : départ en retraite d'un agent avec un remplacement par un 0.7 ETP.
- Augmentation du montant de la CFE pour 2021 avec seulement une partie de la contribution acquittée en 2020.
- Les ICNE qui n'ont pu être comptabilisés en 2020 le seront sur 2021, d'où le niveau des écritures sur 2021.
- Des recettes en augmentation constante depuis 2017. Une légère progression est envisagée pour 2021.
- L'équilibre de la section de fonctionnement et du budget implique une subvention du budget général de 120 000 €.

- La section d'investissement est financée par les excédents reportés, les écritures d'ordre et un virement de la section de fonctionnement de 45 900€ (pour 9 700€ au BP 2020). Elles permettront principalement de financer les dépenses reportées : fin des travaux sur l'aire de carénage, des équipements des locaux de l'aire technique et des travaux sur la station de carburant, et un projet de cheminement doux piéton-vélo avec VNF encore en phase d'études.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte de gestion du budget annexe « Port de plaisance des Roches de Condrieu » du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Port de plaisance des Roches de Condrieu de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qui s'établit à :**
  - \* **Section de fonctionnement : 552 602.43€ de recettes pour 497 072.08€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 55 530.35€.**
  - \* **Section d'investissement : 578 576.81€ de recettes pour 517 366.90€ de dépenses soit un excédent d'investissement de 61 209.91€ avec 34 497.32€ de reste à réaliser en dépenses d'investissement.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe « Port de plaisance des Roches de Condrieu » de l'exercice 2020 (55 530, 35 €) au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du BP 2021.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le budget primitif 2021 du budget annexe « Port de plaisance des Roches de Condrieu » qui s'équilibre à 571 500€ en section de fonctionnement et 225 000€ en section d'investissement.**

## **12- Budget annexe Redevance Incitative**

- |                                    |                                       |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| • <u>Compte de gestion 2020</u>    | • <u>Affectation du résultat 2020</u> |
| • <u>Compte administratif 2020</u> | • <u>Budget primitif 2021</u>         |

\* La section de fonctionnement 2020 s'établit à 1 791 786.04 € de recettes pour 1 786 601.92€ de dépenses ce qui donne un excédent de fonctionnement de 5 184.12€.  
La section d'investissement 2020 s'établit à 258 289.95€ de recettes pour 26 319.49€ de dépenses ce qui donne un excédent d'investissement de 231 970.46€.

- Les recettes de fonctionnement 2020 proviennent pour l'essentiel de la REOM. (1 541 000€), elles sont principalement complétées par le report de l'excédent de l'exercice écoulé (71 822.52€), la

reprise sur provisions (39 513€) et les quelques recettes de ventes des produits issus du tri sélectif (18 000€). A noter une baisse du réalisé 2020 de la redevance au regard du prévisionnel (1 605 000€ prévus), du fait d'un rattachement de recettes estimées en fin d'année inférieur aux recettes réellement perçues. L'équilibre du réalisé 2021 a nécessité le versement d'une subvention du budget général de 110 000€.

- Les principales dépenses de fonctionnement 2020 concernent :

- La facturation des prestations déchèteries (194 500€), la collecte des OM (340 000€), les frais de gardiennage des déchèteries (65 500€), les dépôts sauvages (31 800€, années 2019 et 2020) et le remboursement aux communes membres des prestations des points d'apports volontaires (21 912€), les frais d'affranchissement (11 900€ : 3 semestres comptabilisés en 2020)

A noter que, le réalisé 2020 enregistre des baisses sur les prestations de déchetteries (265 300€ prévus pour 194 500€ réalisés), avec la fermeture des déchetteries durant le confinement de mars 2020 et une baisse des tonnages liée à la mise en place au 1er janvier 2020 du nouveau règlement intérieur d'accueil en déchetterie.

En revanche il enregistre une hausse pour les prestations d'agents de sécurité, dont la prestation prévue initialement 6 mois (31 000€), a été réalisée sur 12 mois (65 500€).

- La participation au SICTOM (671 000€).
- Le remboursement au budget général des dépenses de personnel incombant au service des déchets ménagers (5 ETP + les agents de remplacement) : 248 000€. Les charges de personnel en 2020 font état de la mise en place du RIFSEEP et du financement des régularisations de charges antérieures.
- Les créances admises en non-valeur et éteintes : 60 000€ (rattrapage des années antérieures sur 2020) et les annulations de titres de recettes (12 000€)

Le service facturation a réalisé en 2020 un travail de mise à jour des données antérieures, ce qui explique les fortes sommes allouées à ces comptes de régularisation.

- Le remboursement de l'emprunt au budget général : 15 600€
- Les dotations aux provisions pour dépréciations d'actif : 30 000€
- Les dotations aux amortissements : 61 740€

- La section d'investissement fait l'objet de peu d'observations sur le réalisé 2020. Les recettes proviennent essentiellement de l'excédent d'investissement reporté (189 149.27€), du FCTVA (7 400€), et des écritures d'amortissement (61 740.57€). Les dépenses enregistrées concernent l'achat de bacs OM et des travaux d'aménagement sur la déchetterie de Montseveroux. (23 000€).

\* Le budget de la redevance incitative 2021 s'établit sur des bases similaires avec quelques ajustements sur les dépenses.

- En recettes, l'équilibre budgétaire est assuré pour l'essentiel par la REOM avec une revalorisation des tarifs dès 2021 (recettes estimées à 1 677 000€), le report de l'excédent de fonctionnement 2020 (5 184.12€) et les écritures de reprise sur provision (35 000€).

- Les principaux postes de dépenses sont légèrement inférieurs à une année normale par le fait de deux mécanismes : une remise en concurrence des marchés de prestations de collecte OM (250 000€) et gestion de bas de quai des déchetteries (246 000€), les prestations d'agents de sécurité réduites à 6 mois (40 000€) et l'application d'un taux de TVA à 5.5% pour les prestations de revalorisation des déchets.

Dans le même temps la TGAP augmente ce qui a pour conséquences, la hausse de la participation 2021 à verser au SICTOM (712 000€). Les dépenses en affranchissement (8 000€) et dépôts sauvages (22 000€) sont réduites afin d'intégrer un seul exercice budgétaire sur ces comptes.

Le remboursement de la subvention exceptionnelle de 110 000€ versée en 2020 par le budget général pour pourvoir à l'équilibre de ce budget, est inscrit en dépenses nouvelles au prévisionnel 2021, soit 37 000€ par an sur 3 ans (C65735).

Les charges de personnel en 2021 (235 000€) retrouvent un niveau inférieur au réalisé 2020, qui avait intégré des rappels de 2019. A noter sur 2021, la prise en charge du personnel directement sur le budget redevance incitative et non plus par l'intermédiaire du budget général avec des jeux d'écritures en dépenses et recettes pour chacun des budgets.

Le travail de mise à jour des données antérieures du service facturation continue en 2021, ce qui explique le maintien des dépenses sur les comptes de régularisation (C6541/C6542 : 55 000€).

- La section d'investissement est financée en 2021 par l'excédent de l'exercice 2020 (231 970.46€) et les écritures d'amortissements (31 000€).

Un crédit global de 273 000€ est réparti sur plusieurs comptes budgétaires pour lesquels plusieurs dépenses sont actuellement identifiées : achat de bennes, d'un véhicule, changement de logiciel de facturation et quelques travaux sur les déchetteries..., dans l'attente d'un programme de travaux plus conséquents à engager sur les déchetteries.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte de gestion du budget annexe « Redevance Incitative » du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe « Redevance Incitative » de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône qui s'établit à :**
  - \* Section de fonctionnement : 1 791 786.04€ de recettes pour 1 786 601.92€ de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 5 184.12€.**
  - \* Section d'investissement : 258 289.95€ de recettes pour 26 319.49€ de dépenses soit un excédent d'investissement de 231 970.46€.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe redevance incitative de l'exercice 2020 (5 184,12 €) au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du BP 2021.**
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le budget primitif 2021 du budget annexe « Redevance Incitative » qui s'équilibre à 1 738 000 € en section de fonctionnement et 273 000 € en section d'investissement.**

## **13 – Station-service multi-énergies : clôture de l'appel à projet ; choix du candidat retenu**

Axel MONTEYREMARDE rappelle que lors de sa réunion du 29 mars dernier, le conseil communautaire a fait un point sur l'appel à projet (AAP) de station multi-énergies initié en 2018. Ce projet a pour objet d'offrir une alternative aux énergies fossiles basée sur une mobilité moins carbonée au GNV/Bio GNV, à l'électricité et à l'hydrogène.

Les objectifs, résultats, perspectives de l'AAP sont développés dans le document ci-joint et peuvent être synthétisés comme suit :

### **Rappel des objectifs de l'AAP**

- \* L'appel à projets (AAP) station multi-énergies a été publié le 15/01/2020, par la communauté de communes EBER, pour mettre en concurrence les opérateurs privés, afin de retenir un opérateur investisseur et gestionnaire de cette future station-service.

Ainsi, l'AAP consiste en la mise à disposition d'un foncier public et la définition d'objectifs à atteindre, laissant la place à une diversité de projets, dans leur contenu et leur mise en œuvre. Il s'agit d'une alternative à la vente de gré à gré et à l'expression d'un besoin via un marché public. Dans cette configuration, la communauté de communes n'est ni investisseur, ni exploitante de cette station-service multi-énergies, son rôle se limitant à la mise à disposition du foncier.

Le foncier mis à disposition est situé sur la ZA des Nèves. Elle appartient au domaine privé de la commune de Salaise sur Sanne.

- \* Les objectifs de l'AAP sont :

- Apporter des réponses alternatives aux énergies fossiles pour une mobilité décarbonnée,
- Envisager les articulations possibles avec le tissu économique local,
- Proposer un modèle économique viable,
- Avoir une stratégie d'accompagnement des acteurs locaux (transporteurs, industriels, ...),
- Anticiper les évolutivités de la station dans le temps : rendre possible les évolutions/mutations au niveau de l'offre en carburants alternatifs.

- \* La Communauté de Communes a mis en place un groupe de travail-jury afin d'associer les vice-présidents et conseillers délégués concernés : transport et mobilité, environnement et transition énergétique, aménagement et urbanisme, équipements communautaires, économie et entreprises, ainsi que le cycle de l'eau.

### **Résultats de l'AAP**

Les groupes de travail successifs, accompagnés par notre assistance à maîtrise d'ouvrage, ont conduit au jury 1 du 26/02/2020 pour retenir les 5 meilleures candidatures, puis au jury 2 du 23/11/2020 pour auditionner les candidats retenus. Le groupe de travail du jury 2 propose de retenir la candidature de KARRGREEN.

Le projet de KARRGREEN est en adéquation avec les attentes émises. Les 3 sources d'énergie gaz, électricité, hydrogène sont proposées. Il y a l'engagement d'un sourcing vert. L'hydrogène est envisagé à moyen terme avec un partenaire. L'ancrage local se concrétisera par la création d'un groupement de 10 actionnaires à hauteur de 30 000 € chacun. Le retour sur investissement est annoncé à 7 ans. Un compte d'exploitation avec des objectifs clairs est présenté.

Compte-tenu du cadre particulier de l'appel à projet, le contrat avec KARRGREEN devra sécuriser l'atteinte de l'actionnariat local nécessaire à la création de la station et l'atteintes des objectifs ambitieux lors de la montée en charge de la station.

### **Les perspectives**

Les suites de l'AAP sont liées à la mise à disposition du foncier au candidat retenu, futur opérateur de la station multi-énergies, et à la définition d'une prime d'aides financières aux véhicules, venant accompagner la transition énergétique du territoire, soutenant la mobilité décarbonnée.



Ainsi, il sera nécessaire de :

- Conclure un bail emphytéotique entre la commune de Salaise sur Sanne, propriétaire du foncier, et la communauté de communes EBER afin que le foncier soit mis à disposition du projet,
- Conclure un bail emphytéotique administratif entre la communauté de communes EBER et le candidat retenu de l'AAP, pour mise à disposition du foncier rattaché au projet,
- Accompagner la mobilité décarbonée du territoire en définissant une prime d'aides financières aux véhicules.

Dans les conditions actuelles, l'ouverture de la station est prévue en mars 2022.

Le conseil communautaire est appelé à :

- ❖ Approuver le choix de la candidature Karrgreen, permettant la mise au point du projet de station-service multi-énergies,
  - ❖ Clôturer l'appel à projet, dont un exemplaire est joint à la note de synthèse
  - ❖ Mandater Madame la Présidente pour prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le choix de la candidature Karrgreen et clôture l'appel à projet.**

#### **14 – Domaine de la Colombière : appel à projet en vue d'une location-vente**

Regis VIALATTE indique que le conseil communautaire a validé la publication d'un appel à projet en octobre 2020 visant à disposer d'offres de rachat de l'ensemble du domaine de la Colombière. 4 candidats ont pris rendez-vous pour une visite ; 3 candidats sont venus sur ce site. 2 candidats ont remis une offre financière assortie d'un projet d'investissement sur la base d'une location-vente et non d'une vente comme indiqué dans l'AAP. De ce fait, la Présidente a été amenée à clôturer l'appel à projet portant vente du domaine de la Colombière.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- ❖ Décider le lancement d'un nouvel appel à projet pour la location-vente du domaine de la Colombière retenant les critères de jugement des offres pondérés suivants :
  - La qualité du projet et son adéquation avec les attentes de la Collectivité, telles que précisées dans le Règlement de la consultation à établir (50%)
  - L'offre financière et les garanties et propositions proposées (30%), sachant que l'estimation financière des Domaines servira de « prix plancher »
  - L'impact du projet en termes d'emploi et de retombées économiques sur le territoire communautaire (20%)
- ❖ Créer une commission ad'hoc, pouvant être dénommée commission Domaine de la Colombière, pour suivre les différentes étapes de cet appel à projet et procéder à l'analyse des offres, qui pourrait être composée comme suit :
  - Madame la Présidente
  - Monsieur le Maire de Moissieu sur Dolon
  - Monsieur le Vice-Président délégué au commerce, au tourisme, à l'artisanat
  - Monsieur le Vice-Président délégué à l'économie
  - Monsieur le Conseiller délégué aux équipements communautaires
- ❖ Mandater Madame la Présidente pour prendre toute décision et signer tout document nécessaires à l'application de la présente délibération.

### Transcription des débats :

M. Gilbert MANIN souhaite avoir une précision sur le prix plancher, à savoir si une offre n'atteint pas le prix plancher, est-elle retenue ?

Régis VIALLATTE répond que le prix plancher sera 0 et ce qui sera dessus ou en dessous, la note sera en fonction du prix plancher.

M. Gilbert MANIN demande quel sera le délai de mise en place.

Régis VIALLATTE répond que pour le moment la rédaction est dans les mains du juriste mais on espère que d'ici la fin du mois, l'offre sera lancée.

M. DURANTON demande ce qui pourrait se passer si un candidat souhaita acheter cash.

Régis VIALLATTE répond que ce ne sera que la location-vente, en accord avec le juriste.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, décide du lancement d'un appel à Projet pour la location-vente du Domaine de la Colombière, valide les critères de jugement des offres, valide la création de la Commission Domaine de la Colombière et sa composition.**

## **15- Environnement**

### **15-1/ Enlèvement et traitement des D3E : convention avec OCAD3E**

Jacques GARNIER indique que le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une nouvelle convention avec OCAD3E (jointe à la note de synthèse) portant sur l'enlèvement et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

- L'agrément de l'Eco-organisme OCAD3E, en charge de la filière des équipements électriques et électroniques (D3E) en fin de vie, a été renouvelé par les pouvoirs publics le 23/12/2020. Ainsi, il est nécessaire d'adopter une nouvelle convention, la précédente ayant pris fin à son échéance, soit au 30/12/2020.

- OCAD3E assure pour le compte de la communauté de communes EBER :

- l'organisation des enlèvements et le traitement des déchets électriques et électroniques au sein du réseau de déchèteries. Les points de collecte sont recensés à l'annexe 5 de la présente convention.

- le suivi et la traçabilité des tonnages, suivant les déclarations trimestrielles de la collectivité,
- le versement des compensations financières, dont le barème est présenté en pièce jointe,
- la continuité de service.

- En contrepartie des opérations assurées par OCAD3E, la communauté de communes EBER se doit de :

- mettre en œuvre les moyens de collecte séparée des D3E,
- mettre à disposition, d'OCAD3E, les D3E collectés séparément,
- prendre les dispositions relatives à la protection du gisement,
- déclencher les enlèvements suivant le scénario retenu pour chaque point de collecte.

- La convention est conclue pour une durée de 6 ans, soit du 01/01/2021 au 31/12/2026. Cependant, cette dernière prendra fin, de plein droit, si l'agrément des pouvoirs publics arrive à échéance ou est retiré. L'agrément actuel accordé à OCAD3E prendra fin le 31/12/2021, sauf prorogation par les pouvoirs publics. Par conséquent, il est impératif d'adopter la convention pour la durée initiale de 6 ans, du 01/01/2021 au 31/12/2026, bien que l'échéance connue, à ce jour, est définie au 31/12/2021.

- Le tableau ci-dessous identifie les soutiens versés en 2020 par l'Eco-organisme OCAD3E à EBER

Année 2020	Tonnes de D3E – réseau des 8 déchèteries EBER (Tonne)	Montant des soutiens (€ HT)
Trimestre 1	108	8 955
Trimestre 2	133	11 095
Trimestre 3	172	13 412
Trimestre 4	151	11 887
<b>TOTAL</b>	<b>564</b>	<b>45 349</b>

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve la convention avec OCAD3E, concernant la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques.**

### **15-2/ Enlèvement et traitements des lampes usagées : conventions avec Ecosystem et OCAD3E**

Jacques GARNIER indique que le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la signature de conventions avec 2 éco-organismes agréés Ecosystem et OCAD3E (jointes à la note de synthèse) portant sur l'enlèvement et le traitement des lampes usagées hors ampoules à filament et halogène.

- L'agrément des Eco-organismes ECOSYSTEM et OCAD3E, en charge de la filière des lampes usagées, a été renouvelé par les pouvoirs publics le 23/12/2020. Ainsi, il est nécessaire d'adopter les 2 nouvelles conventions proposées ; les précédentes, ayant le même objet, ont pris fin à leur échéance, soit au 30/12/2020.

La convention avec OCAD3E régit les relations administratives et financières liées à la gestion des lampes usagées, tandis que la convention avec ECOSYSTEM est rattachée aux opérations d'enlèvement et de traitement des lampes usagées.

- ECOSYSTEM assure pour le compte de la communauté de communes EBER :
  - la mise à disposition de contenants nécessaire à la collecte des lampes usagées au sein du réseau de déchèteries,
  - la formation des agents de déchèteries,
  - l'enlèvement et le traitement des lampes,
  - et la traçabilité des tonnes ainsi collectées.
  
- OCAD3E assure pour le compte de la communauté de communes EBER :
  - le versement possible d'un soutien forfaitaire à l'investissement pour mise à l'abri des intempéries des lampes usagées. Les déchèteries équipées d'abris de stockage, fournis par ECOSYSTEM, ne peuvent prétendre à ce soutien.
  - le versement en remboursement des frais pédagogiques, liés à l'organisation d'une demi-journée de formation par agent de déchèterie.

- En contrepartie des opérations assurées par OCAD3E et ECOSYSTEM, la communauté de communes EBER se doit de :

- massifier ses points de collecte,
- séparer le flux des lampes des tubes fluorescents,
- stocker les lampes à l'abri des intempéries,
- communiquer auprès du public.

- Les conventions sont conclues pour une durée de 6 ans, soit du 01/01/2021 au 31/12/2026. Cependant, ces dernières prendront fin, de plein droit, si l'agrément des pouvoirs publics arrive à échéance ou est retiré. L'agrément actuel, accordé à OCAD3E et ECOSYSTEM, prendra fin le 31/12/2021, sauf prorogation par les pouvoirs publics. Par conséquent, il est impératif de conclure les conventions pour la durée initiale de 6 ans, du 01/01/2021 au 31/12/2026, bien que l'échéance connue, à ce jour, est définie au 31/12/2021.

Aucune indemnité financière n'a été versée, en 2020, à la communauté de communes. En revanche, nous bénéficions d'une mise à disposition gratuite de moyens de stockage par ECOSYSTEM.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve la convention avec ECOSYSTEM, concernant l'enlèvement et le traitement des lampes usagées, et la convention avec OCAD3E, concernant les relations administratives et financières liées à la gestion des lampes usagées.**

### **15-3/ Contrat de recyclage des journaux, magazines et prospectus avec la papeterie NORSKE SKOG Golbey**

Jacques GARNIER indique que le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'un contrat de recyclage des journaux, magazines, prospectus issus de la collecte sélective sur le périmètre soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec la papeterie NORSKE SKOG Golbey

Suite à la signature de la convention avec le syndicat mixte Savoie Déchets afin d'assurer le tri des emballages et des papiers, la communauté de communes a été amenée à rechercher un repreneur pour le recyclage des journaux, magazines et prospectus. Ce gisement représente près de 120 Tonnes par an. Auparavant, cette prestation était intégrée à l'appel d'offre « Centre de tri ». La solution de tri offerte par Savoie Déchets n'inclue pas la valorisation des produits sortants, dont les journaux, magazines, prospectus et gros de magasin. Les autres produits non-énumérés sont repris par les filières dédiées de l'Eco-organisme CITEO-Adelphe.

- La papeterie NORSKE SKOG Golbey assure la reprise des journaux, magazines et prospectus (sorte de papiers 1.11), triés au Centre de tri de Chambéry. Cette matière première secondaire est valorisée directement par l'usine de NORSKE SKOG. Le projet de contrat intègre les conditions suivantes :

- la durée du contrat est de 2 ans à compter du 01/01/2021, renouvelable jusqu'au 31/12/2023,
- le cahier des charges de la sorte de papier 1.11 doit être respecté par le centre de tri,
- le prix de reprise est calculé en fonction de l'évolution mensuelle du prix Marché Collecte Sélective (PMCS), un prix plancher est établi à 50 € HT/Tonne, garantissant un revenu à la communauté de communes.

La durée du contrat est supérieure à celle de la convention avec le centre de tri de Savoie Déchets qui prend fin au 31/12/2021, ainsi la mention « centre de tri de Chambéry ou autre centre de tri mandaté par la communauté de communes » a été portée à l'article IV du projet de contrat.

- Les recettes prévisionnelles du contrat s'établissent comme suit :

Reprise des journaux, magazines et prospectus	Recettes 2020	Recettes 2021	Variation : explications
Reprise des journaux, magazines et prospectus - Tonnage prévisionnel : 120 T/an	0 € HT / tonne	6 K€ HT/an (par application du prix plancher)	En 2020, le repreneur appliquait un prix plancher de 0€ HT/T.  En 2021, le repreneur applique un prix plancher de 50 € HT/T

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le contrat de recyclage des journaux, magazines et prospectus avec NORSKE SKOG Golbey.**

#### **15-4/ Contrat de recyclage du gros de magasin avec la société European Products Recycling**

Jacques GARNIER indique que le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'un contrat (joint à la note de synthèse) de reprise du gros de magasin tiré au centre de tri de Chambéry avec la société European Products Recycling, filiale de Véolia.

Suite à la signature de la convention avec le syndicat mixte Savoie Déchets afin d'assurer le tri des emballages et des papiers, la communauté de communes a été amenée à rechercher un repreneur pour le recyclage du gros de magasin, qualité de papiers de la sorte 1.02. Ce gisement représente près de 350 Tonnes par an. Auparavant, cette prestation était intégrée à l'appel d'offre « Centre de tri ». La solution de tri offerte par Savoie Déchets n'inclue pas la valorisation des produits sortants, dont les journaux, magazines, prospectus et gros de magasin. Les autres produits non-énumérés sont repris par les filières dédiées de l'Eco-organisme CITEO-Adelphe.

- EPR (European Products Recycling) assure la reprise du gros de magasin, trié au Centre de tri de Chambéry. Cette matière première secondaire est principalement valorisée auprès des papeteries de SAICA à BURGO (Espagne) ou de SAICA à Nogent (France). Le projet de contrat intègre les conditions suivantes :

- la durée du contrat est de 6 mois à compter du 01/01/2021, renouvelable 1 fois soit jusqu'au 31/12/2021.
- le cahier des charges de la sorte de papier 1.02 doit être respecté par le centre de tri,
- le prix de reprise est calculé en fonction de l'évolution mensuelle de 2 mercuriales, un prix plancher est établi à 0 € HT/Tonne, ne garantissant pas un revenu à la communauté de communes mais garantissant le non-paiement d'un coût financier si le prix du gros de magasin venait à s'effondrer.

La durée du contrat est identique à celle de la convention avec le centre de tri de Savoie Déchets qui prend fin au 31/12/2021.

- Les recettes prévisionnelles du contrat s'établissent comme suit :

Reprise du gros de magasin	Recettes 2020	Recettes 2021	Variation : explications
Reprise du gros de magasin - Tonnage prévisionnel : 350 T/an	0 € HT / tonne	0 € HT/an (par application du prix plancher)	En 2020, le repreneur appliquait un prix plancher de 0€ HT/T.  En 2021, le repreneur affiche un prix, en référence à décembre 2020, de 45 € HT/T avec l'application d'un prix plancher de 0 € HT/T

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le contrat de recyclage du gros de magasin avec EPR.**

## **16 – Aménagement du territoire**

### **16-1 / Approbation du plan local d'urbanisme de la commune d'Auberives sur Varèze**

Philippe GENTY donne la parole à , Maire de Auberives, pour présenter les grandes lignes du PLU proposé à l'approbation et remercie de l'accompagnement très précieux de Gaëtan BUZOLITCH. Philippe GENTY présente le calendrier de la procédure du PLU.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'approbation du PLU de la commune d'Auberives sur Varèze annexé à la présente délibération ainsi que sur le projet de délibération d'approbation également joint en annexe.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le PLU d'Auberives sur Varèze.**

### **16-2 / Instauration du droit de préemption urbain sur la commune d'Auberives sur Varèze**

Philippe GENTY rappelle que le conseil communautaire a instauré le droit de préemption urbain, par délibération n°2019/072 du 27 mars 2019, sur toutes les zones urbaines U, les zones d'urbanisation future (NA/AU) des PLU communaux du territoire de la communauté de communes.

Suite à l'approbation ce jour du PLU de la commune d'Auberives sur Varèze, il est proposé au conseil communautaire d'instaurer le droit de préemption urbain simple sur les zones urbaines U, les zones d'urbanisation future AU du PLU, et d'annexer la présente délibération au PLU communal.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, instaure le droit de préemption simple sur les zones urbaines U, les zones d'urbanisation future AU du PLU de la commune d'Auberives sur Varèze.**

### **16-3 / Instauration du droit de préemption urbain renforcé sur la commune de Péage de Roussillon**

Philippe GENTY rappelle que le conseil communautaire a instauré le droit de préemption urbain, par délibération n°2019/072 du 27 mars 2019, sur toutes les zones urbaines U, les zones d'urbanisation future (NA/AU) des PLU communaux du territoire de la communauté de communes.

En raison d'un parc de copropriété important et de ses projets de requalification de centre-ville, la commune de Péage de Roussillon demande l'instauration d'un PLU renforcé sur le territoire communal.

Il est proposé au conseil communautaire d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé prévu au L211-4 du code de l'urbanisme sur les zones urbaines U du PLU, et d'annexer la présente délibération au PLU communal.

#### « Article L211-4 Code de l'urbanisme :

Ce droit de préemption n'est pas applicable :

a) A l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au fichier immobilier constituant le point de départ de ce délai ;

b) A la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;

c) A l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de quatre ans à compter de son achèvement.

Toutefois, par délibération motivée, la commune peut décider d'appliquer ce droit de préemption aux aliénations et cessions mentionnées au présent article sur la totalité ou certaines parties du territoire soumis à ce droit.

Pour la mise en œuvre du deuxième alinéa de l'article L. 210-1, le représentant de l'Etat dans le département peut également décider, par arrêté motivé, d'appliquer le droit de préemption aux aliénations et cessions mentionnées au présent article sur la totalité ou sur certaines parties du territoire soumis à ce droit. »

➤ **Le Conseil Communautaire, unanime, instaure le droit de préemption renforcé prévu au L211-4 du code de l'urbanisme sur les zones urbaines U du PLU de la commune de Péage de Roussillon.**

### **17 – Transport : Avenants à la convention cadre OURA et à la convention constitutive du groupement de commandes**

Serge MERCIER présente la démarche partenariale

Depuis plus de 15 ans, la démarche Oûra fédère les autorités organisatrices de transport et de mobilité de la région dans l'objectif de fluidifier les parcours voyageurs et faciliter l'accès aux services de mobilité pour les habitants du territoire régional.

Basée principalement sur l'interopérabilité des réseaux de transport, qui permet des « parcours sans couture », Oûra est une démarche de services à la mobilité qui favorise l'intermodalité des transports en commun et l'accès à des services complémentaires en matière de modes doux, tarification, distribution et information voyageur. La carte Oûra, support commun de la mobilité, en est la réalisation historique.

En 2020, près d'un million de cartes circule sur le territoire régional, 34 réseaux sont équipés de systèmes billettiques interopérables basés sur la carte Oûra, 25 partenaires ont mis tout ou partie de leurs titres de transport en vente sur la boutique en ligne « oura.com ». L'information voyageurs des

50 réseaux de transport de la Communauté Oûra est accessible via le site web et l'application mobile Oûra, et alimente le calculateur d'itinéraires régional avec des données théoriques et maintenant en temps réel quand elles sont disponibles.

La démarche Oûra repose sur un objectif de services cohérents et performants progressivement mis en place par tous les réseaux de transport partenaires :

- distribution et service après-vente sur cartes Oûra performants et possibles techniquement sans condition par tout réseau en tout point du territoire (sous réserve des accords commerciaux entre les partenaires)
- tarification mono-réseau et multi-réseaux (ex : tarifs zonaux, TER +, etc.)
- information mono et multi-réseaux (information tarifaire, calculateur d'itinéraires régional etc.),
- nouveaux services de mobilités proposés aux usagers du Service Oûra (ex : covoiturage, autopartage, vélo en libre service...)
- à terme, services de la vie quotidienne facilités pour les usagers du Service Oûra (ex : bibliothèque, piscine...)

### **La feuille de route 2022-2027**

Le Comité de Pilotage Oûra, lors de sa dernière réunion du 26 novembre 2020, a validé l'ambition de service de la Communauté pour les années à venir :

- Poursuivre, dans le cadre d'Oûra, le travail de coopération institutionnelle engagé depuis plus de 15 ans en faveur de mobilités plus respectueuses de l'environnement ;
- Poursuivre le développement des coopérations tarifaires entre les réseaux de la Région et les réseaux urbains pour tous les voyageurs, notamment via le développement d'un support occasionnel interopérable ;
- Développer l'usage des mobilités douces et de la voiture partagée : consignes à vélo, vélo-stations, vélos en libre-service, covoiturage, autopartage (via les outils régionaux et la mise en visibilité des services de mobilité déployés à l'échelle locale)
- Encourager l'innovation avec la mise à disposition d'outils communs, mutualisables pour les AOM, notamment la brique distribution m-ticket, la brique information voyageurs, la brique covoiturage, la brique Transport à la Demande....

La mise en œuvre de la feuille de route est validée selon deux axes : pérenniser les investissements réalisés et optimiser l'exploitation d'une part, continuer à développer l'offre de services aux voyageurs d'autre part.

Pour atteindre ces objectifs, de nouveaux marchés vont être lancés via le Groupement de commande Oûra :

- Les marchés de maintenance billettique, web, calculateur d'itinéraires et application mobile prendront la suite, à iso-périmètre, du marché actuel Dispositif mutualisé Oûra,
- Le marché Médias et plateforme de services mobilité permettra de développer les ambitions de service Oûra via des médias renouvelés et incluant de nouveaux services, basés sur des « briques » fonctionnelles réutilisables par les partenaires sur leurs projets locaux : nouveau calculateur d'itinéraires incluant les nouvelles mobilités, M-ticket interopérable pour permettre la mise en œuvre de tarification multimodales occasionnelles, co-voiturage etc.

### **Ratification des avenants aux conventions Oûra**

Le partenariat Oûra repose sur deux documents fondateurs complémentaires : la Convention-cadre Oûra, qui fixe les ambitions de la Communauté, ses objectifs, ses moyens et la répartition des coûts, et la Convention constitutive du groupement de commande Oûra, qui fixe le périmètre des marchés couverts par le groupement.

Une délibération de la CCPR du 7 novembre 2018 validait l'adhésion à la Communauté Oûra par l'approbation de ces deux conventions et de leurs derniers avenants.



Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur l'avenant n°4 à la Convention-cadre et l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement de commandes (jointes à la note de synthèse). Ces derniers précisent :

- Les évolutions institutionnelles : entrée de 5 nouveaux partenaires dans le partenariat et transfert de compétence entre Autorités organisatrices ;
- Les nouvelles ambitions des partenaires, notamment le développement d'un nouveau support commun de l'interopérabilité, le m-ticket Oûra, l'intégration progressive des nouveaux services de mobilité dans la chaîne de services proposés aux usagers (information, distribution, service après-vente, compte Oûra etc.) ;
- Les nouvelles commandes permettant de concrétiser ces ambitions (marchés de maintenance billettique, web, appli mobile et calculateur d'itinéraire, marché Médias et Plateforme de services Mobilité) ;
- Les clés de financement des nouvelles prestations.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve l'avenant n°4 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OURA en Région Auvergne Rhône-Alpes et approuve l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OURA en Région Auvergne Rhône-Alpes.**

## **18 – Eau – Assainissement**

### **18-1 / Avenant n°1 à la convention avec le syndicat intercommunal eau potable Valloire-Galaure**

Jean-Charles MALATRAIT rappelle qu'une convention datant de 2017 a été signée entre l'ex SIGEARPE et le Syndicat des Eaux Valloire Galaure (SIEPVG), pour étudier la faisabilité d'une filière pain bio local sur les zones de captages prioritaires. Le SIEPVG était porteur de l'étude (paiement de l'étude et réception des subventions AERMC). Le SIGEARPE coorganisateur de l'étude remboursait le SIEPVG en fin de mission. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a pris la compétence Eau Potable. Le SIGEARPE a donc été dissous le 31 décembre 2019. L'étude a pris fin en 2020.

- La présente délibération porte ainsi sur l'établissement d'un avenant à la convention portant sur la modification de l'entité cosignataire. Ainsi la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône se substitue au SIGEARPE dans ses droits et obligations.

- ❖ Le conseil communautaire est appelé à approuver l'avenant n°1 à la convention de financement de l'étude filière farine/pain issus de l'agriculture biologique et des captages prioritaires annexé à la note de synthèse.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve l'avenant n°1 à la convention avec le syndicat intercommunal eau potable Valloire Galaure portant sur la faisabilité d'une filière pain bio local sur les zones de captage prioritaires.**

### **18-2 / Acquisition foncière**

Jean-Charles MALATRAIT indique que le réservoir de la Feytat sur la commune d'Agnin alimente les communes d'Agnin et d'Anjou. La capacité de ce réservoir est aujourd'hui limitée. Afin de sécuriser les approvisionnements futurs des communes d'Agnin et d'Anjou, le schéma directeur eau potable indiquait la nécessité d'agrandir le réservoir de la Feytat.

Le réservoir est enclavé entre le Chemin d'Anjou, un hangar agricole et des parcelles agricoles. Afin de réaliser cette future extension, il est nécessaire d'acquérir 2 parcelles jouxtant le réservoir (plans ci-joints à la note de synthèse) :

- B 284 pour environ 1040 m<sup>2</sup>
- B 311 pour environ 1320 m<sup>2</sup>

Ces 2 parcelles avaient été classées par la mairie d'Agnin au PLU en espace réservé (Emprise ER 14) pour des équipements publics à la demande du SIGEARPE.

Après discussion, M. Eric THIVOLLE, propriétaire de la parcelle B 284, est disposé à vendre sa parcelle à la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône pour un prix de 1,55 €/m<sup>2</sup> soit un prix total de 1 612 €, les frais de bornage et de notaire revenant à la CC EBER.

- ❖ Le conseil communautaire est appelé à autoriser l'acquisition de la parcelle OB 284 aux conditions indiquées ci-dessus.

- **Le Conseil Communautaire, unanime, autorise l'acquisition de la parcelle B 284 sur la commune d'Agnin, propriété de M. Eric Thivolle, d'une surface de 1040 m<sup>2</sup> au prix de 1,55 €/m<sup>2</sup> soit un montant total de 1 612 €, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de la communauté de communes.**

### **18-3/ Dégrèvements de titres de recettes**

Jean-Charles MALATRAIT indique qu'il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du conseil d'exploitation des régies dans ses réunions des 16 février et 9 mars 2021, d'accorder les dégrèvements de titres de recettes suivants portant sur l'exercice 2020 d'un montant total de 10 588,77 € TTC en eau et 7 204,76 € TTC en assainissement.

CONSEILS D'EXPLOITATION DES 16/02 et 09/03/2021- EAU

NO M- PRE NO M	COMMUNE	N° site	Conso réelle	MOTIF FUITE	CONSO MOYENNE	FACTURE INITIALE	BORDEREA U ET TITRE	M3 dégrevés EAU	MONTANT HT POLLUTION	MONTANT DGV. TTC 5,5%	M3 dégrevés MRC	MONT ANT HT MRC	MONTAN T DGV. TTC 10%	MONTAN T DGV. TTC	
PW	BEAUREPAIRE	034.0066	179	FUITE SUR PISCINE	74	2020-EA-00-49492 2020-EA-00-38163	200-338	31m3	8,37 €	39,90 €	105m3	15,75 €	17,33 €	57,23 €	
MR	ROUSSILLON	019.00015	2978	CANALISATION ET VIDE SANITAIRE	171	2020-EA-00-35258	77-120	2 636m3	711,72 €	4 470,55 €	2 807m3	421,05 €	3 519,98 €	7 990,53 €	
CHG	CHANAS	16,0007	3173	CANALISATION	2243	2020-EA-00-28138	57-84	0m3	0,00 €	0,00 €	930m3	139,50 €	153,45 €	153,45 €	
DB	AGNIN	013.00363	163	WC	25	2020-EA-00-56589	226/1110	113m3	30,51 €	171,79 €	50m3	7,50 €	8,25 €	180,04 €	
MM D	MOISSIEU SUR DOLON	240.1101	626	REDUCTEUR DE PRESSION	417	2020-EA-00-11926	49/72	0m3	0,00 €	0,00 €	209m3	31,35 €	34,49 €	34,49 €	
MM D	MOISSIEU SUR DOLON	240.1102	662	WC	132	2020-EA-00-23220	49/72	398m3	107,46 €	708,36 €	50m3	7,50 €	8,25 €	716,61 €	
CM	ROUSSILLON	010.16399 A	493	PIECE PLOMBERIE CUMULUS	329	2020-EA-00-61308	209/1005	0m3	0,00 €	0,00 €	164m3	24,60 €	27,06 €	27,06 €	
CD	SABLONS	017.00003	536	ADOUCISSEUR	115	2020-EA-00-40357	122/189	306m3	82,62 €	465,20 €	150m3	22,50 €	24,75 €	489,95 €	
BL	ST ALBAN DU RHONE	020.286	312	CANALISATION	238	2020-EA-00-43227	173/277	0m3	0,00 €	0,00 €	74m3	11,10 €	12,21 €	12,21 €	
GF	SALAISE SUR SANNE	014.00776	174	ARROSAGE AUTOMATIQUE	75	2020-EA-00-40380	123/190	24m3	6,48 €	36,48 €	99m3	14,85 €	16,34 €	52,82 €	
SAS	ST ROMAIN DE SURIEU	452.0038	1019	PIECE PLOMBERIE	342	2020-EA-00-21618	49/72	335m3	90,45 €	596,23 €	677m3	101,55 €	111,71 €	707,94 €	
PJ	ANJOU	015.00315	154	ROBINET PLOMBERIE	114	2020-EA-00-20073	23/29	0m3	0,00 €	0,00 €	40m3	6,00 €	6,60 €	6,60 €	
PB	BEAUREPAIRE	034-0760	268	SOUPAPE SUR PAC	78	2020-EA-00-49776	171/274	112m3	30,24 €	144,16 €	95m3	14,25 €	15,68 €	159,84 €	
										<b>TOTAL TTC</b>	<b>10 588,77 €</b>				

**CONSEILS D'EXPLOITATION DES 16/02 et 09/03/2021 - ASSAINISSEMENT**

NOM - PRENOM	REGIE	N° site	Conso réelle	MOTIF FUITE	CONSO MOYENNE	FACTURE INITIALE	BORDEREAU ET TITRE	M3 dégrévés ASST 10 %	MONTANT DGV. TTC 10%
PW	BEAUREPAIRE	034.0066	179	FUITE SUR PISCINE	74	2020-EA-00-49492 2020-EA-00-38163	155-1488	78m3	<b>78,06 €</b>
MR	ROUSSILLON	019.00015	2978	CANALISATION ET VIDE SANITAIRE	171	2020-EA-00-35258	92-392	2 807m3	<b>3 519,98 €</b>
CHG	CHANAS	016.00070	3173	CANALISATION	2243	<b>2020-EA-00-28138</b>	66-181	930m3	<b>1 166,22 €</b>
DB	AGNIN	013.00363	163	WC	25	2020-EA-00-56589	155/1490	50m3	<b>62,70 €</b>
MMD	MOISSIEU SUR DOLON	240.1101	626	REDUCTEUR PRESSION	417	2020-EA-00-11926	62/156	209m3	<b>365,54 €</b>
MMD	MOISSIEU SUR DOLON	240.1102	662	WC	132	2020-EA-00-23220	62/156	50m3	<b>87,45 €</b>
CM	ROUSSILLON	010.16399A	493	PIECE PLOMBERIE CUMULUS	329	2020-EA-00-61308	156/1494	164m3	<b>205,66 €</b>
CD	SABLONS	017.00003	536	ADOUCISSEUR	115	2020-EA-00-40357	124/519	150m3	<b>188,10 €</b>
BL	ST ALBAN DU RHONE	020.286	312	CANALISATION	238	2020-EA-00-43227	154/1468	74m3	<b>83,84 €</b>
GF	SALAISE SUR SANNE	014.00776	174	ARROSAGE AUTOMATIQUE	75	2020-EA-00-40380	124/524	99m3	<b>124,15 €</b>
SAS	ST ROMAIN DE SURIEU	452.0038	1019	PIECE PLOMBERIE	342	2020-EA-00-21618	62/156	677m3	<b>1 184,07 €</b>
PJ	ANJOU	015.00315	154	ROBINET PLOMBERIE	114	220-EA-00-20073	47/112	40m3	<b>50,16 €</b>
PB	BEAUREPAIRE	034-0760	268	SOUPAPE SUR PAC	78	2020-EA-00-49779	153/1448	95m3	<b>88,83 €</b>
								<b>TOTAL TTC</b>	<b>7 204,76 €</b>

- **Le Conseil Communautaire, unanime, décide l'annulation totale ou partielle de factures et le remboursement de sommes d'un montant total de 10 588,77 € TTC en eau et 7 204, 76 € TTC en assainissement.**

#### **18-4/ Bornes de puisage**

Jean-Charles MALATRAIT indique que le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le règlement d'utilisation des bornes de puisage. Ces bornes permettent le puisage d'eau dans le réseau en grande quantité. Elles garantissent la mise à disposition d'une quantité d'eau en débit et en pression permettant un prélèvement de l'ordre de 20 à 40 m<sup>3</sup>/h, le comptage, la non dégradation de la qualité du réseau potable, la mise en sécurité lors du puisage, l'interdiction d'utilisation des poteaux incendie. Ce service a été instauré par une délibération du SIGEARPE du 8 juin 2016. Il compte aujourd'hui 19 abonnés pour un volume comptabilisé en 2019 de 1 295 m<sup>3</sup> et une recette de 6 303 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire, après présentation en conseil de régie du 17 novembre 2020, de confirmer le fonctionnement de ce service, d'approuver le règlement ci-joint et les tarifs ci-dessous.

<b>Volumes annuels</b>	<b>Redevances annuelles TTC (*)</b>	
<b>0 - 100 m<sup>3</sup></b>	200 €	
<b>100 - 1000 m<sup>3</sup></b>	450 €	
<b>1000 - 2000 m<sup>3</sup></b>	800 €	
<b>2000 - 5000 m<sup>3</sup></b>	1 500 €	
<b>Plus de 5000 m<sup>3</sup></b>	2 500 €	

- **Le Conseil Communautaire, unanime, approuve le règlement et les tarifs d'utilisation des bornes de puisage.**

#### **19 - Décisions prises par délégation**

Par délibération n°2020/141 du 30 juillet 2020, le conseil communautaire a donné diverses délégations à Madame la Présidente. L'article L5211-10 du CGCT dispose que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délibération de l'organe délibérant ». Les décisions suivantes ont été prises depuis le début de l'année.

##### **DECI\_F\_2021\_001**

Contrat de vérification alarme incendie – Conservatoire de Roussillon

Conclusion d'un contrat de vérification alarme incendie du conservatoire à Roussillon avec la société ACS pour un montant de 159,01 € HT/an.

Le contrat est renouvelable par tacite reconduction.

##### **DECI\_F\_2021\_002**

Désignation avocat / représentation en justice

Le cabinet PETIT est désigné pour représenter EBER dans les affaires suivantes :

- COGNET c/ Commune de St Clair du Rhône
- VIEU c/ Commune de St Clair du Rhône

##### **DECI\_F\_2021\_003**

Ligne de trésorerie assainissement – Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est

Conclusion d'un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € auprès de la Casse de crédit mutuel sud est aux caractéristiques suivantes :

- 1 an du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022
- Euribor 3 mois + marge de 0,70 points
- Commission engagement : 0,10 % du montant autorisé soit 1 000 €

DECI\_F\_2021\_004

MAPA 2019-011 Travaux d'extension du conservatoire – Avenant 2 - lot 5

Conclusion d'un avenant n°1 tenant compte des modifications en cours de chantier.

Modification sur les châssis pour + 910 € HT

Cet avenant a une incidence financière de 0,81 % sur le montant initial du lot 5

DECI\_F\_2021\_005

MAPA 2017-017 – travaux d'extension du conservatoire – avenant 4 mission de maîtrise d'œuvre

Conclusion d'un avenant 4 afin de tenir compte de la gestion des travaux complémentaires et réglementaires demandés et de fixer le coût définitif de l'ouvrage

Coût prévisionnel 1 212 000 € HT

Coût définitif 1 317 233,21 € HT

Mission de maîtrise d'œuvre : taux de rémunération 7,95 % soit un coût de maîtrise d'œuvre total de 104 720,04 € HT

DECI\_F\_2021\_006

Délégation ponctuelle à la commune Assieu pour l'exercice du droit de préemption sur une partie de la parcelle AM 127

Il est donné délégation à la commune Assieu pour exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien cadastré AM 127.

DECI\_F\_2021\_007

Contrat de maintenance ascenseur – services techniques EBER

Conclusion d'un contrat de maintenance pour l'ascenseur des services techniques EBER avec la société Schindler pour un montant de 1 248€ HT/an.

Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec reconduction tacite.

DECI\_F\_2021\_008

Convention impliquant un intervenant extérieur pour l'organisation d'une action éducative

Conclusion d'une convention impliquant qu'un intervenant extérieur (agent ECUME médiathèque EBER) puisse assurer une intervention dans le domaine de la lecture auprès du collège l'Edit.

La présente convention n'a aucune incidence financière sur le budget de la collectivité.

DECI\_F\_2021\_009

Contrat de maintenance de télégestion eau potable

Conclusion d'un contrat de maintenance pour la télégestion eau potable avec la société Calasys pour un montant de 5 100 € HT / an

Le contrat est conclu pour une période de 1 années avec reconduction tacite ne pouvant pas excéder 3 ans.

DECI\_F\_2021\_010

Avenant 1 AO 2019-01 Exploitation d'un réseau de transport sur le territoire de la communauté de communes

Réévaluation du montant du marché pour l'année 2020 suite à la crise sanitaire.

- Montant initial du contrat pour une durée de 12 mois :

Ligne régulière 789 892 € HT

Ligne TAD 225 320,53 € HT

Total de 1 015 212,53 € HT

- Montant facturé sur cette période : 863 919,99 € HT qui représente une moins-value de 151 292,54 € HT sur la période considérée.

- Montant pour la reconduction de 6 mois

Ligne régulière 394 946 € HT

Ligne TAD 112 660,27 € HT

Total de 507 606,27 € HT

- Montant facturé sur cette période : 487 586,98 € HT qui représente une moins-value de 20 019,29 € HT

Incidence financière de – 11,25 % sur le montant initial du marché

#### DECI\_F\_2021\_011

Avenant n° 2 Honoraires de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement d'un local libre de la maison de santé pluri professionnelle en pôle kinésithérapie

Prolongation de la mission de maîtrise d'œuvre (architecte Bruno QUEMIN) suspendue au 31 décembre 2018 et prise d'acte de sa reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec une fin de mission prévue au 31 décembre 2022.

Au vu de cette suspension, il est demandé au maître d'œuvre de reprendre les études préliminaires au regard de modifications apportées au projet initial.

Nouveau montant de 38 060,68 € HT pour une enveloppe de travaux de 177 522,50 € HT.

Incidence financière de + 66% sur le montant initial du contrat.

#### DECI\_F\_2021\_012

Avenant n°1 honoraires de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement et d'extension du centre technique mutualisé à Beaurepaire

Suite à l'évolution du programme de travaux, il convient de réévaluer le montant du contrat avec le maître d'œuvre Bruno Quemin.

La mission d'études préliminaires est complétée par une mission d'études de reprise de programmation, soit pour un nouveau montant de 14 084,15 € HT.

Cet avenant a une incidence de + 42,35 % sur le montant initial du contrat

#### DECI\_F\_2021\_013

CFM 2020 03 Rapatriement supervision de Beaurepaire

Conclusion d'un marché de migration de la supervision de Beaurepaire pour le service des eaux avec la Société Pavelec pour un montant de 61 524 € HT.

#### DECI\_F\_2021\_14

Cession d'un véhicule

Au regard de frais trop important pour la réparation d'un véhicule (moteur cassé), il est procédé à la cession du véhicule immatriculé CN 612 EP au garage La Citadelle à Agnin pour un montant de 500 €

#### DECI\_F\_2021\_15

MAPA 2019 011 Travaux d'extension du conservatoire Avenant 1 lot 1

Conclusion d'un avenant n°1 afin de tenir compte de modifications en cours de chantier (immobilisation de matériel) pour un montant de 8 000 € HT

Cet avenant a une incidence financière de 14,88 % sur le montant initial du lot

#### DECI\_F\_2021\_16

MAPA 2020 19 Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et mise en séparatif du réseau assainissement à Roussillon – Attribution

Conclusion d'un marché de travaux avec la société Montagnier TP pour un montant de 627 172 € HT  
Le délai d'exécution est de 10 mois

DECI\_F\_2021\_17

Contrat d'abonnement au parapheur électronique AWS

Conclusion d'un contrat d'abonnement au parapheur électronique avec la société AWS pour un montant de 1320 € HT / an

Le contrat est conclu pour une période de 1 an

DECI\_F\_2021\_18

Bail commercial boulangerie Cour et Bus – avenant de transfert

Suite à la vente du fonds de commerce de Mr Alves à Mme GARCIA et Mr MAGNAT, le bail actuel est transféré à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

DECI\_F\_2021\_19

Annulation de loyers suite à la crise sanitaire du Covid 19

Annulation du paiement des loyers des locaux professionnels du mois de novembre, décembre 2020 et janvier 2021 suite à la crise sanitaire covid 19 pour les baux :

Sas Montseveroux multiservice pizzeria

Mr Remiller restauration à Monsteroux Milieu

SARL Tout à dom, restauration à Cour et Buis

DECI\_F\_2021\_20

MAPA 2019 11 Travaux d'extension du conservatoire Avenant 1 Lot 10

Conclusion d'un avenant 2 afin de régulariser le marché en plus et moins, les travaux étant terminés (retrait de boîtes aux lettres, retrait de l'enseigne)

Montant de l'avenant – 3 050 € HT

Cet avenant a une incidence financière de 6 5,48 % sur le montant initial du lot 10

DECI\_F\_2021\_021

Contrat de maintenance télégestion du service assainissement EBER

Conclusion d'un contrat de maintenance pour la télégestion du service assainissement avec la société Calasys pour un montant de 6 600 € HT / an.

Contrat conclu pour une période de 1 an avec reconduction tacite ne pouvant excéder 3 ans.

DECI\_F\_2021\_022

CFM 2021 01 Acquisition d'un camion 3,5 T – déclaration sans suite

Déclaration sans suite de la procédure d'acquisition d'un camion 3,5 T pour le service eau, les besoins de la collectivité ayant été changés.

DECI\_F\_2021\_023

Achat d'un camion benne d'occasion 3,5 T pour le service des eaux EBER

Acquisition d'un camion benne de 3,5 T auprès du garage Cevennes Diesel pour un montant de 24 000 € HT.

DECI\_F\_2021\_24

Mission de contrôle technique pour les travaux d'extension de la maison de santé à Beaurepaire

Conclusion d'une mission de contrôle technique avec le Bureau de contrôle Alpes contrôles dans le cadre des travaux d'extension de la maison de santé à Beaurepaire et ce pour un montant de 2 250 € HT

DECI\_F\_2021\_25



CFM 2021 05 Requalification d'une piste cyclable à Beaurepaire  
Conclusion d'un marché de requalification d'une piste cyclable avec la société GMTP pour un montant de 89 880 € HT

DECI\_F\_2021\_26

Contrat poste collecte déchets ménagers

Conclusion d'un contrat de distribution d'imprimés publicitaires pour le calendrier de la collecte des déchets avec la Poste pour un montant de prestation de 2 978,23 € HT

DECI\_F\_2021\_27

Contrat poste service communication

Conclusion d'un contrat de distribution d'imprimés publicitaire pour le magazine de la collectivité pour un montant de prestation de 7 351,32 € HT

DECI\_F\_2021\_28

Demande d'attribution de subvention dotation de soutien à l'investissement public local pour les travaux de renouvellement d'une partie des réseaux d'amenée des effluents à la station d'épuration d'Auberives sur Varèze

Approbation de l'opération pour un coût d'opération de 189 204 € HT et d'une demande de participation financière du DSIL d'un montant de 56 761,20 € HT

DECI\_F\_2021\_29

MAPA Réhab Pichon Lot 1 – avenant n°5

Conclusion d'un avenant n°5 au lot 1 avec l'entreprise Bonin afin de tenir compte des plus et moins valeur de fin de chantier pour un montant de – 11 655€ HT

Le montant du marché s'élève donc à 294 993,93 € HT

Le total des avenants a une incidence financière de - 6,48 % sur le montant initial du lot concerné.

DECI\_F\_2021\_30

MAPA 2019 11 travaux d'extension du conservatoire avenant 1 lot 3

Conclusion d'un avenant 1 afin de régulariser le marché arrivé en fin de travaux.

Montant en moins value de – 7 715,04 € HT

Montant du total du lot 3 : 394 129,72 € HT

Cet avenant a une incidence financière de 6 1,92 % sur le montant initial du lot concerné

DECI\_F\_2021\_31

MAPA 2021 01 travaux de renouvellement d'une partie des réseaux d'amenée des effluents à la STEP Auberives sur Varèze

Conclusion d'un marché de travaux avec la société SADE pour un montant de 189 204 € HT correspondant au choix de la variante 1

DECI\_F\_2021\_32

MAPA 2010 11 Travaux d'extension du conservatoire avenant 3 lot 5

Conclusion d'un avenant 3 afin de régulariser le marché en fin de travaux. Montant de + 1 962 € HT

L'avenant a une incidence financière de 1,77 % sur le montant initial.

Le total des avenants s'élève à 7,59% sur le montant initial du lot concerné

DECI\_F\_2021\_33

MAPA 2020 22 Travaux d'aménagement de la rue Louis Saillant- attribution

Conclusion d'un marché de travaux d'aménagement de la rue Saillant avec 3 lots :

Lot 1 Terrassement/voirie : réseau : entreprise Eiffage pour 557 218,78 € HT

Lot 2 bétons : entreprise Agilis pour 289 442,65 € HT

Lot 3 espaces verts /mobilier : entreprise Valente pour 144 264,61 € HT

DECI\_F\_2021\_34

Contrat d'abonnement à la plateforme AWS pour les marchés publics

Conclusion d'un contrat d'abonnement à la plateforme des marchés publics AWS pour un montant de 3 218 € HT pour une période de 12 mois

DECI\_F\_2021\_35

Avenant 1 prorogation de la convention d'occupation de terrain au profit d'Enedis

Conclusion d'une prorogation de convention d'occupation des terrains au profit d'Enedis sur les parcelles ZI 214 et 217 et ZI 213 et 218 en partie ZA les Fromentaux à Beaurepaire pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 31 août 2021

DECI\_F\_2021\_36

MAPA 2021 25 Etude stratégique agricole et alimentaire

Conclusion d'un marché d'études avec le groupement CERESCO /CETIAC pour un montant de 70 550 €  
Le délai d'exécution est de 24 mois

DECI\_F\_2021\_37

Contrat d'abonnement eau

Conclusion d'un contrat d'abonnement eau avec la régie des eaux EBER pour le conservatoire intercommunal.

Contrat conclu moyennant une redevance selon les tarifs en vigueur

DECI\_F\_2021\_38

Convention de servitude Enedis – commune le Péage de Roussillon

Conclusion d'une convention d'occupation de la parcelle AS 45 commune le Péage de Roussillon au profit d'Enedis pour l'implantation d'un poste de distribution publique.

Une indemnité d'occupation pourra être versée.

DECI\_F\_2021\_39

CFM 2021 04 Marquage adhésif de la flotte automobile

Conclusion d'un marché de marquage adhésif de la flotte automobile EBER avec la société GTS pour un montant estimatif de prestation de 18 656 € HT

DECI\_F\_2021\_40

MAPA 2019 11 Travaux d'extension du conservatoire avenant 1 lot 2

Conclusion d'un avenant n°1 afin de tenir compte des modifications en cours de chantier pour la démolition d'un mur et des finitions de plateforme pour un montant de 8 309,25 € HT

Cet avenant a une incidence financière de 8,84 % sur le montant initial du lot 2

DECI\_F\_2021\_41

Délégation ponctuelle à la commune de Chanas pour l'exercice du droit de préemption sur la parcelle A 82 (démolition pour amélioration de la desserte et le stationnement à proximité de la montée de Chanavas)

DECI\_F\_2021\_42

Contrat d'occupation temporaire

Autorisation d'occupation temporaire du tènement du site Pichon à l'entreprise Construction Composite Bois pour une durée de 2 mois à compter de la date de signature de la décision (22 mars 2021) et ce dans l'attente de la conclusion d'un bail précaire portant sur l'ensemble du tènement

Montant du loyer : 100 € pour les 2 mois

DECI\_F\_2021\_43

MAPA 2019 11 travaux d'extension du conservatoire avenant 2 lot 2

Conclusion d'un avenant n°2 afin de tenir compte des modifications en cours de chantier suite à un litige né d'une personne extérieure

Mur en élévation + 9 583 € HT

Cet avenant a une incidence financière de 10,20 % sur le montant initial du lot 2

DECI\_F\_2021\_44

Contrat de prestation de maintenance de locaux de la maison de santé pluri professionnelle à Beurepaire

Conclusion d'un contrat de prestation de maintenance des locaux (local n°2) de la maison de santé à Beurepaire avec la 'entreprise Faure

Contrat moyennant une somme mensuelle de 115 € HT

**Sylvie DEZARNAUD**

**Présidente**